

Résumé IMP

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2019-2024



1	L'ASSOCIATION AFDAEIM	5
1.1	Données historiques.....	5
1.2	Les missions	7
1.3	Les valeurs associatives	7
1.4	Le fonctionnement associatif	8
1.5	La vie associative	10
1.6	Le projet associatif.....	11
1.7	Les établissements et services gérés par l'AFDAEIM	12
1.8	La gestion associative :	13
2	PROJET DE L'IME.....	16
2.1	Présentation de l'institut médico-éducatif.....	16
2.1.1	Les conditions d'accueil et de fonctionnement.....	18
2.2	Cadre légal et réglementaire	22
2.2.1	Les textes de référence	22
2.2.2	Les modalités d'application du projet en fonction des droits et obligations relatifs aux usagers dans les ESMS	25
2.3	Le public accueilli.....	35
2.3.1	Pyramide des âges :	35
2.3.2	Age à l'admission	36
2.3.3	Répartition par sexe :	37
2.3.4	Admissions par année.....	37
2.3.5	Temps de présence.....	37
2.3.6	Département de résidence.....	38
2.3.7	Transport - Autonomie de déplacement.....	38
2.3.8	Type de handicap.....	39
2.3.9	Niveau des compétences scolaires.....	40
2.4	Missions de l'IME au regard des besoins identifiés.....	42
2.4.1	Les orientations principales de l'établissement :	42
2.4.2	L'accompagnement des usagers.....	44
2.4.3	Projet de service IMP (SEES).....	58
2.4.4	Projet de service IMPro (SIFPRO)	63
2.4.5	Le Service de suite	79
3	LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	84

3.1	Les ressources de personnel.....	84
3.1.1	L'organisation managériale	84
3.1.2	Les effectifs.....	86
3.1.3	Les temps de réunion et de coordination- La communication	86
3.1.4	L'évaluation des compétences et la GPEC.....	90
3.1.5	L'accueil des nouveaux professionnels.....	93
3.1.6	L'accueil des stagiaires	94
3.1.7	La gestion des absences	94
3.1.8	Le travail institutionnel sur la prévention des risques psychosociaux	94
3.1.9	La médecine du travail.....	95
3.1.10	La représentation du personnel	95
3.1.11	La règlementation du travail	97
3.1.12	Le respect des normes environnementales	99
3.2	Les moyens matériels	99
3.2.1	Les équipements.....	99
3.2.2	Le parc automobile	99
3.2.3	Le parc informatique	99
3.3	Les moyens financiers :.....	100
3.4	Le partenariat	100
3.4.1	Le dialogue et la communication.....	100
3.4.2	La formalisation	100
3.4.3	Les principaux partenaires de l'IME	101
3.5	Le bénévolat	103
4	LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION	104
4.1	La démarche qualité	104
4.2	Les évaluations	104
4.2.1	L'évaluation interne.....	104
4.2.2	L'évaluation interne 2018-2019	106
4.2.3	L'évaluation externe en 2014	107
4.2.4	L'inspection de l'ARS en 2018.....	111
4.3	Les perspectives en matière de services :	114
4.3.1	Etat des lieux :.....	114
4.3.2	Les perspectives en faveur des enfants et adolescents :	117
4.3.3	Les perspectives en faveur des jeunes majeurs :	118

5 VALIDATION DU PROJET 121
GLOSSAIRE 122

1 L'ASSOCIATION AFDAEIM

1.1 DONNEES HISTORIQUES

L'**AFDAEIM**, « Association Familiale d'Aide aux Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux » est une association nationale régie par la loi de 1901 dont la création au Journal Officiel date du **17 mai 1962**.

Depuis bientôt quelques années, face à l'absence de structures d'accueil adaptées, l'action associative de quelques parents, a permis d'organiser le premier mode de garde des enfants en situation de handicap mental, dans un local de l'OPHLM de Stains.

Aujourd'hui, grâce au développement rapide avec une création quasi annuelle d'équipements **depuis 1963**, l'Association s'étend sur deux pôles territoriaux, l'Ile de France et les Pays de Loire, regroupée autour de trois départements, la Seine Saint Denis, le Val d'Oise et la Vendée.

Cette implantation sur deux régions éloignées l'une de l'autre s'explique par l'origine géographique des créateurs qui étaient domiciliés en Ile de France, mais avaient, pour certains, des origines familiales en Vendée. Ceux-ci sont retournés vivre dans leur région d'origine après leur retraite, et ont créé en 1972 un premier établissement en Vendée (aux ESSARTS). Cet établissement « CAT avec internat » avait d'ailleurs pour vocation à l'origine de n'accueillir que des ressortissants de la région parisienne.

Tout au long de ces 56 ans l'AFDAEIM a œuvré à l'ajustement de l'offre de service en fonction des besoins du public accueilli et des besoins des territoires. L'AFDAEIM a toujours eu un **Conseil d'Administration** responsable et garant de la bonne gestion des deniers publics, et c'est ainsi que **plusieurs Présidents** se sont succédés pour accomplir cette mission de service public en lien avec l'UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales), dont elle partage en grande partie les valeurs.

Première Présidente Madame HIRELLE

Deuxième Président Monsieur DEMEY

Troisième Président Monsieur QUINOISEAU

Quatrième Président Monsieur LENEVEU

Cinquième Président Monsieur GIROUD

Sixième Président Monsieur MONCEAU

**Septième Président Monsieur DELAUNAY-BELLEVILLE
réélu et toujours aux plus hautes fonctions de l'AFDAEIM (octobre 2018).**

Quelques dates rythment le développement de l'AFDAEIM depuis sa création en 1962



1.2 LES MISSIONS

L'AFDAEIM vise à assurer la défense des intérêts des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Cela se traduit par les orientations suivantes¹ :

- Informer les pouvoirs publics des besoins relatifs aux personnes en situation de handicap, prises en charge ou connues de l'association, afin d'obtenir les moyens d'y apporter des réponses adaptées permettant leur éducation et favorisant leur épanouissement.
- Créer, gérer et promouvoir, en accord avec les services publics compétents, tout établissement ou service permettant de répondre à la mission.
- Gérer des ESAT et commercialiser les productions.
- Favoriser les rapports entre les familles et les administrations compétentes en matière de handicap, pour toute question de prise en charge et d'aide matérielle.
- Réunir les familles et les professionnels pour créer un climat de confiance réciproque favorisant l'épanouissement des personnes.
- Assurer l'intégration dans la collectivité des personnes prises en charge qui en ont l'autonomie suffisante (accès à la vie citoyenne).
- Les protéger et se préoccuper de leur avenir à long terme, lorsqu'elles vieillissent ou/et qu'elles ont de faibles capacités, en prévoyant des dispositifs d'accompagnement ou/et d'hébergement durables.

1.3 LES VALEURS ASSOCIATIVES

L'association fait essentiellement référence à des valeurs fondamentales, philosophiques et sociologiques. La famille, le respect de l'autre et de ses droits fondamentaux, le droit à l'éducation et au travail sont considérés comme des valeurs fondatrices.

La diversité des handicaps des personnes accueillies (troubles mentaux, troubles psychiques, troubles sensoriels et moteurs, troubles de l'affectivité et du comportement, etc.) et **la diversité culturelle**, qui va de pair avec l'implantation dans des zones géographiques aussi différentes que la Vendée, le Val d'Oise et la Seine Saint Denis, ont conduit l'association à **la tolérance et au respect des différences** dans les habitudes et les modes de vie.

Un intérêt particulier est porté sur **la liberté des choix de vie par les personnes accueillies** (cadres et modes de vie, relations affectives, etc.) et la place donnée aux aidants (familles, amis, mandataires judiciaires, etc.) **dans l'élaboration de leurs projets individuels.**

La laïcité est aussi une valeur à laquelle l'AFDAEIM est particulièrement attachée, qui se justifie par sa mission de service public et son implantation géographique (approche nécessairement multiculturelle).

¹ Statuts de l'AFDAEIM (Annexe 1)

Cette mission de service public est d'autant plus justifiée que les personnes en situation de handicap n'ont généralement pas le choix entre un service public et un service privé. La gestion de ces services a été principalement confiée à des organismes privés, dont la majorité possède un statut associatif relevant de la loi de 1901.

Eu égard que l'AFDAEIM adopte dans ses statuts un principe de laïcité, que les établissements et services sont liés par convention avec l'Etat ou/et les collectivités locales et assurent une mission de service public, ils sont en outre chargés de l'éducation ou la rééducation d'enfants et d'adultes vulnérables, cela suppose une neutralité dans les rapports avec les usagers afin que ceux-ci puissent faire leur choix en toute liberté.

Le port d'un signe ostentatoire extérieur (religieux, politique, syndical...) est interdit en vertu du principe de neutralité. Tout comportement ou acte de prosélytisme est également strictement prohibé.

Dans le cadre de sa mission d'accueil et d'accompagnement de personnes en situation de handicap, l'AFDAEIM a la responsabilité de veiller à ce que l'ensemble de son personnel développe et adopte une attitude bienveillante à l'égard des personnes accueillies au sein de ses établissements et services. Devant la nécessité d'apporter une réponse à cette question l'AFDAEIM a mis en place en 2013 une commission de travail en vue d'élaborer le guide de **promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance**.

Cette démarche participe à l'émergence de **la bientraitance comme principale valeur de notre association**.

Le guide de la politique de l'AFDAEIM en matière de promotion de la bientraitance est accessible à tout professionnel sur l'intranet de l'établissement. Par ailleurs, la fiche synthétique « Devant une situation de maltraitance » est remise à chaque salarié ainsi qu'à tout nouveau salarié ou stagiaire.

Le guide² aborde :

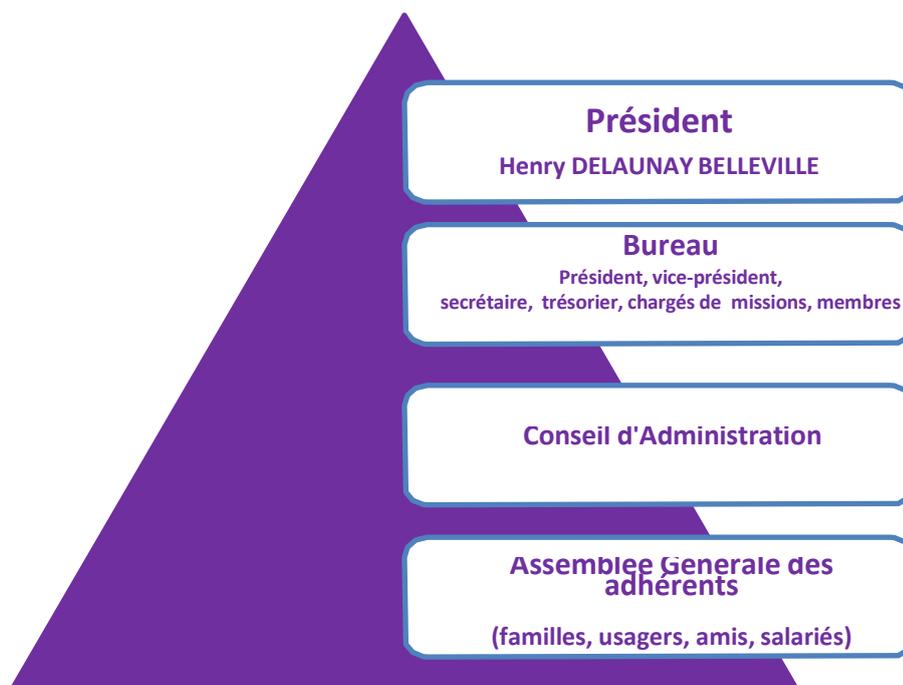
- Les notions de bientraitance et maltraitance,
- L'attitude à adopter par ses structures et ses salariés pour être bienveillants et bientraitants
- La maltraitance : enjeux et responsabilités,
- La prévention,
- Le dispositif de signalement de la maltraitance à l'AFDAEIM,
- Des annexes : (textes législatifs et outils).

1.4 LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

L'AFDAEIM est la personne morale qui englobe toute l'infrastructure des établissements et services, et les personnes qui la composent et agissent en son sein, en tant que usager, salarié ou bénévole.

L'association est organisée au travers de 4 instances de décision: l'assemblée générale, le conseil d'administration, le bureau et/dont le Président.

² Guide de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance (Annexe 2)



▪ *Le président et les membres du bureau*

Le président porte la responsabilité générale de l'association. A ce titre, il est garant que toutes les actions engagées soient conformes à la réglementation française. Il partage néanmoins cette responsabilité avec le directeur général auquel il délègue une partie de ses missions, ainsi qu'à quelques membres du bureau.

Le bureau est actuellement constitué de membres désignés par le conseil d'administration, comprenant un président, un vice-président, un trésorier, un trésorier-adjoint, un secrétaire et un secrétaire-adjoint. Le bureau se réunit plusieurs fois dans l'année et avant chaque Conseil d'Administration.

▪ *Le Conseil d'Administration*

L'association est dotée d'un Conseil d'Administration qui comprend actuellement 14 membres, composé de parents (parents ou fratrie) et d'amis.

Les « amis » sont des personnes qui ont, à un moment ou à un autre, le plus souvent dans le cadre de leur vie professionnelle, étaient sensibilisés à la cause du handicap ou de populations défavorisées. Les parents sont majoritaires. Deux postes importants, celui de président et de trésorier sont actuellement assurés par des amis. Le conseil d'administration se réunit environ 6 fois dans l'année, en fin d'après-midi ou en soirée, pour permettre aux membres en activité professionnelle d'y participer.

Le directeur général ainsi que les directeurs sont généralement associés à ces réunions. Les directeurs sont notamment associés lors des présentations budgétaires (budgets prévisionnels et comptes administratifs), et lorsque des sujets spécifiques qui concernent les établissements sont abordés (projets d'établissements, modes de prise en charge, etc.).

▪ *La participation des adhérents*

L'association est composée de parents, d'amis, d'usagers et de salariés. Les parents représentent une grande majorité des adhérents.

Les droits sont identiques pour tous les adhérents, sauf pour les salariés qui ne peuvent faire partie du conseil d'administration. Le nombre d'adhérents était d'environ 76 en 2018. La cotisation à l'association est de 65€ en 2018, avec possibilité de dons au-delà. Le nombre d'adhérents stagne, mais des actions (cooptation et parrainage) sont engagées pour augmenter ce nombre. L'association adhère à l'UNAPEI et reverse une partie de ses cotisations à cette fédération.

L'ensemble des adhérents se réunit une fois par an en assemblée générale ordinaire et le cas échéant en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale est l'organe décisionnel souverain qui valide les décisions du conseil d'administration, les comptes annuels et les rapports moraux. Elle traite de sujets d'ordre général qui préoccupent les adhérents.

L'assemblée générale procède également au renouvellement des membres du conseil d'administration par tiers (la durée du mandat des administrateurs est de 3 ans).

1.5 LA VIE ASSOCIATIVE

Dans chaque établissement et service, l'association et les professionnels engagent des actions pour favoriser la participation et l'adhésion des familles.

A l'IME, plusieurs manifestations sont organisées chaque année associant, en fonction de l'évènement, les familles, les enfants et jeunes accueillis, les membres du personnel, les administrateurs de l'AFDAEIM, les professionnels des autres structures, les partenaires...

- **Des conférences** (3 fois par an) sont organisées à l'IME, à la demande explicite du Président Henry Delaunay-Belleville, en partenariat avec l'ENS³. Elles sont proposées aux professionnels de l'AFDAEIM et à des partenaires extérieurs, sur des thématiques choisies. Elles sont animées par des intervenants extérieurs.
 - **En 2013**, pour le cinquantième anniversaire de l'AFDAEIM, un séminaire a été organisé à l'amphithéâtre de Stains, dont la thématique était « Le projet de la personne. Quels partenariats ? Quels réseaux ? ».
 - **En 2014**, un autre séminaire a été organisé au même endroit et dont la thématique était « Formations en travail social, partenariats, réseaux et territoires ».
 - **En 2015**, ont débuté les Conférences au sein de l'IME. La première animée par le professeur Philippe Jeammet et concernait « Les troubles du comportement ».
 - **En 2016**, trois conférences ont été proposées :
 - « Distance et proximité en travail social par Dominique Depenne »
 - « La sexualité, la citoyenneté et le handicap par Nazir Hamad »
 - « Culture, immigration et société par Isam Idriss ».

³ Ecole Nationale Sociale

- **En 2017 :**
 - « De la sympathie et de l'antipathie vers l'empathie par Jérôme Delassus »
 - « Soi et l'Autre, l'altérité par le professeur Philippe Jeammet »
 - « Familles et institutions par Frédéric Jésus ».
 - **En 2018**
 - « Le secret et le partage d'informations par Pierre Verdier » ;
 - L'AFDAEIM a la volonté d'impulser une nouvelle dynamique inter-établissements sur un mode de tables rondes. Un comité de pilotage sera prochainement organisé par l'association.
- **Une kermesse** est organisée avant les congés d'été, à laquelle sont invités toutes les familles, les partenaires, les administrateurs...
- En plus du spectacle présenté par tous les jeunes de l'IME, la kermesse est également l'occasion de présenter les travaux réalisés tout au long de l'année scolaire.

1.6 LE PROJET ASSOCIATIF

L'AFDAEIM a défini son projet associatif autour de 8 axes⁴ :

- Compléter et diversifier les moyens existants pour faire face aux difficultés engendrées par le vieillissement pour les personnes accueillies dans les ESMS en maintenant les personnes à proximité de leur lieu de vie habituel dans un souci de préservation des liens sociaux.
- Proposer des services d'hébergement et/ou d'accompagnement dans la vie sociale aux personnes accueillies dans les ESMS qui en ont besoin.
- Adapter et compléter les services pour apporter les soins dont les personnes accueillies ont besoin et qu'elles ne trouvent pas dans leur environnement, ou développer les partenariats quand ces services existent à proximité.
- Consolider les échanges et établir des passerelles entre les ESMS de l'AFDAEIM ou les partenaires extérieurs pour éviter les ruptures de parcours de vie.
- Faciliter l'intégration sociale et professionnelle des jeunes sortant de l'IME vers les ESMS pour adultes en développant des services spécialisés pour jeunes adultes en consolidant les acquis sociaux et professionnels par l'acquisition de compétences.
- Consolider la situation économique et financière des budgets commerciaux des 2 ESAT.
- Continuer à moderniser les structures et à consolider le patrimoine associatif.
- Compléter la mutualisation des ESMS de l'AFDAEIM et rationaliser les coûts.

⁴ cf. « Plan d'action de l'AFDAEIM de 2015 à 2018 », (Annexe 3)

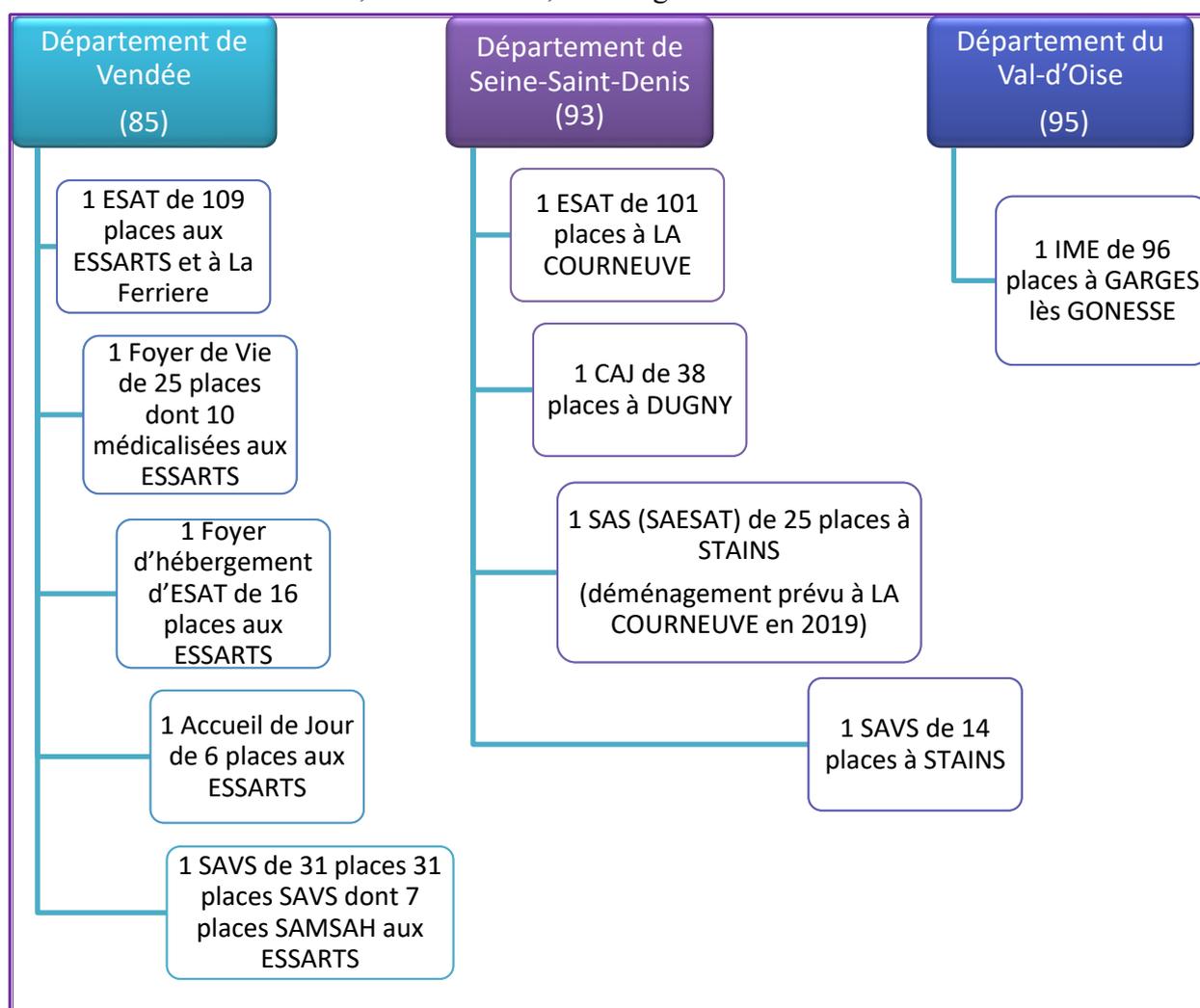
Un plan d’actions est mis en place entre 2015 et 2018, dont certaines concernent plus particulièrement l’IME l’Espoir :

- Améliorer la préparation professionnelle et suivi des jeunes au-delà de 20 ans ; leur assurer un avenir social et professionnel en milieu ordinaire ou en ESAT.
- Envisager un dispositif sur le département du Val d’Oise pour les plus de 20 ans et améliorer la formation professionnelle en préparant mieux aux métiers pratiqués en ESAT, en développant les stages et en évaluant les compétences (Voir chapitre Perspectives).

1.7 LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES GERES PAR L’AFDAEIM

L’AFDAEIM gère actuellement 10 établissements et services, habilités fin 2017 à recevoir 471 usagers, encadrés par un effectif total de 163 ETP de différentes catégories de personnels (éducatifs, médicaux, paramédicaux, et techniques).

Les établissements et services, et les effectifs, sont organisés comme suit :



Le budget global social géré (en grande partie issu de financements publics) est d'environ 10 955 900€ auquel s'ajoutent environ 3 651 000€ de budget commercial (produit d'exploitation des 2 ESAT et aides aux postes).

1.8 LA GESTION ASSOCIATIVE :

▪ *Un siège associatif avec du personnel d'administration et de gestion*

Le siège de l'AFDAEIM est installé dans des locaux loués à une société publique d'HLM à Stains (Seine Saint Denis).

Il dispose d'un effectif de 2,7 ETP, comprenant 0,5 ETP pour le directeur général, 0,45 ETP de cadre comptable (temps partagé entre la responsable comptable d'Ile de France et la responsable comptable de Pays de Loire), 1 ETP d'assistant de gestion et 0,75 ETP de secrétaire.

Le siège de l'AFDAEIM a été renouvelé en 2016 pour 5 ans par l'ARS d'IDF. Conformément à cette notification, les frais de siège, qui s'élèvent globalement à près de 210 000€, sont pris en charge par les budgets des différents établissements et services, courant la période 2016 à 2020, à raison de 1,8275% de leurs charges brutes.

▪ *Une organisation managériale*

Le directeur général se charge, en collaboration avec le bureau, et sous l'autorité directe du président qui lui délègue une grande partie de ses responsabilités, d'organiser l'ensemble des infrastructures et de manager les ESMS, conformément aux missions dédiées au siège.

Dans ce cadre, l'organisation générale des établissements et services de l'association a été revue en 2016 par la mise en place de 3 pôles géographiques qui correspondent aux départements : de Vendée, de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.

Chaque pôle départemental est doté d'un directeur de pôle et de différents cadres de direction, organisé selon un organigramme hiérarchique⁵

Le Directeur Général assure la responsabilité de l'organisation et du management de l'ensemble des établissements et services, et ce notamment au travers des projets d'établissement dont il assure la supervision. Il se fait lui-même relayer par des cadres de direction (directeurs de pôles départementaux, directeurs et directeurs-adjoints d'établissements et de services) auxquels il délègue une partie de ses responsabilités. Ceux-ci organisent et managent sous sa gouverne les établissements et services dont ils sont chargés. Le Directeur Général consulte et associe les cadres de direction à ses propres décisions dans le cadre d'un comité de direction générale.

Les Directeurs de pôle associent de la même manière les autres cadres des établissements et services relevant du département dont ils sont chargés, dans le cadre d'un comité de direction.

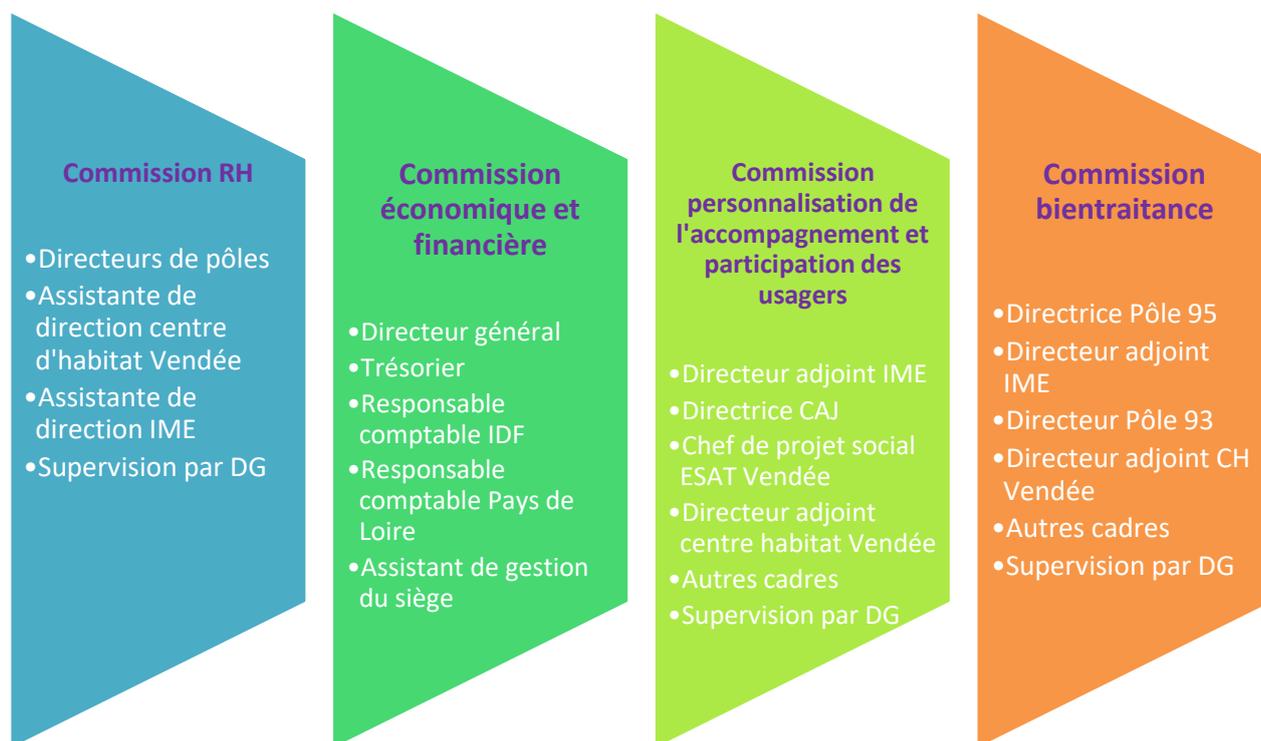
⁵ cf. « Organigramme général de l'AFDAEIM », (Annexe 4)

▪ *Un management participatif*

Le management exercé et mis en place par la direction générale est à dominante participative.

Il se concrétise notamment par la mise en place des différents groupes de travail collaboratifs :

- Comités de direction générale réunissant les directeurs et cadres de direction (directeurs-adjoints, responsables fonctionnels) des 3 pôles.
- Comités de direction de pôles réunissant tous les cadres concernés, par pôles.
- Commissions inter-régionales et inter-établissements, réunissant des cadres et techniciens supérieurs en fonction de thèmes de travail (cf. ci-dessous).



▪ *Une gestion décentralisée*

Les établissements de l'AFDAEIM étant répartis sur 2 régions et 3 départements, il a été jugé plus opportun d'organiser les structures de manière relativement autonome.

L'organisation mise en place ces dernières années par le directeur général (organisation des pôles, comités de direction et commissions inter-régionales), ainsi que différents moyens matériels mis à disposition (logiciels informatiques de gestion, moyens de communication numériques et par visioconférence, etc.), permet ainsi une bonne coordination de l'ensemble dans un souci de cohérence et d'efficacité.

▪ *Des moyens de communication adaptés*

Différents moyens de communication ont été mis en place afin de pallier la difficulté rencontrée par la dispersion géographique des ESMS de l'association.

La communication par l'outil informatique est généralisée et facilitée par la centralisation des boîtes mél et des plannings dans un serveur central, et à des liaisons performantes et bien sécurisées.

Des bases de données communes ont été créées et rendues accessibles aux utilisateurs autorisés.

La gestion téléphonique est optimisée par une flotte de près de 50 téléphones mobiles gérés par un même opérateur téléphonique. Les matériels et les capacités d'accès au réseau sont adaptés et optimisés en fonction des besoins des utilisateurs.

Un matériel de visioconférence est installé en 3 points : 1 au siège, 1 à l'ESAT de LA COURNEUVE et 1 à l'ESAT des ESSARTS. Ce matériel évite de multiplier les déplacements et permet des réunions inter-régionales jusqu'à 20 à 25 participants (répartis sur 2 sites). Certains déplacements restent nécessaires, pour créer de la convivialité et assurer un lien social de qualité, mais sont ainsi limités.

Trois sites internet ont été créés avec une présentation commune (couleurs, logo, modèle de présentation, liens et icônes de navigation) : 1 regroupe l'ensemble de l'AFDAEIM et les 2 autres sont propres à chacun des 2 ESAT (pour les besoins des partenaires commerciaux).

- *Une politique qualité - suivi de la démarche qualité*

L'évaluation interne est gérée par les directeurs et cadres de direction des ESMS.

Le directeur général se charge pour sa part de mettre en œuvre l'évaluation externe dont la première a été réalisée en 2014 pour l'IME en collaboration avec l'IFAC, organisme habilité par l'ANESM⁶. Cette première évaluation a abouti à la communication de rapports qui ont été adressés aux organismes de financement avant le 31 décembre 2015. Tous les établissements ont été autorisés à poursuivre leurs activités sous réserve de préconisations à respecter.

En ce qui concerne l'IME l'Espoir cela est développé dans la suite de ce document⁷.

- *Une recherche d'économies par la mutualisation de moyens*

L'organisation des établissements par pôles permet de faciliter le management, mais aussi de mutualiser certains moyens matériels et humains, notamment en ce qui concerne le personnel de direction, les personnels administratifs et comptables, médicaux et paramédicaux, et logistiques.

Une permanence administrative est également assurée par plusieurs cadres (dans le cadre d'astreintes téléphoniques) afin de garantir la sécurité des personnes et des biens en permanence (365 jours et 24/24 heures).

Cette mutualisation a permis de renforcer les compétences du personnel dans des domaines spécialisés et de réaliser des économies sur les frais de personnel.

Le siège souhaite aussi générer des économies en développant les contrats collectifs et l'optimisation de certaines dépenses.

⁶ Agence Nationale de l'Evaluation des Structures sociales et Médico sociales

⁷ Cf. pages 92 et 107

2 PROJET DE L'IME

La volonté de l'équipe de l'IME est d'intégrer socialement et professionnellement les usagers. Cette volonté est fondée sur des exigences éthiques qui rejoignent le projet associatif de l'AFDAEIM.

Dans le cadre de son projet l'IME a pour objectif à travers ses modes d'accompagnement et de prise en charge d'offrir un cadre sécurisant dans lequel l'utilisateur puisse expérimenter de nouvelles modalités de contact avec son environnement et développer des savoir-être, des savoir-faire, ainsi que des capacités relationnelles.

Il s'agit avant tout de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de la personne accueillie, selon ses possibilités.

Ce projet se veut un outil de cohésion et de cohérence, une référence : vision de ce que nous sommes et de ce que nous faisons, mais aussi de comment nous le faisons et pourquoi. De ce qui nous rassemble et de notre diversité. Un document repère, donneur de sens, faiseur de collectif, qui explicite les valeurs pour mieux les partager et précise les missions pour mieux les remplir.

C'est donc un outil dynamique, évolutif, pour guider le quotidien et anticiper l'avenir. Une projection, forcément hypothétique, de ce que nous voulons faire demain.

Enfin, c'est le symbole de notre engagement au service des personnes accompagnées, engagement à faire toujours de notre mieux pour leur permettre de se construire dans la dignité et la liberté.

En gardant à l'esprit qu'un projet est toujours en retard sur une pensée et une pratique, et que la traduction de celles-ci est toujours en-deçà de la richesse et de la complexité d'une vie institutionnelle.

Nous n'oublions pas non plus que, dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap, nous sommes dans l'humain, le senti, le qualitatif : le projet de service expose donc ses objectifs et les moyens qu'il retient, sans chercher à masquer les questions sans réponse, les tâtonnements, les erreurs.

2.1 PRESENTATION DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

L'IME l'Espoir a été créé en 1975, année des premières lois du secteur médico-social, faisant suite à l'EMP « Le Tremplin », celui-ci a accueilli jusqu'à 45 enfants et adolescents de 6 à 16 ans en situation de handicap mental, alors, que l'IME l'Espoir a ouvert pour une capacité d'accueil de 100 enfants, adolescents et jeunes-majeurs entre 6 et 20 ans. Son agrément aujourd'hui est d'accueillir «Des enfants et adolescents de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle, avec des troubles associés».

Dès sa création le 2 janvier 1975, l'IME concourt à l'accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique des enfants et adolescents entre 6 et 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés ; qui relèvent d'une éducation spécialisée en conformité avec une vie en collectivité.

De sa création jusqu'en 1992, l'IME était habilité pour 100 places au titre de l'annexe XXIV du décret du 9 mars 1956 et pour 5 à 6 places au titre de l'annexe XXIV ter du décret du 16 décembre 1970. Et c'est à partir de 1992 que l'agrément de l'IME a été modifié avec une capacité d'accueil de 90 places relevant de l'annexe XXIV du décret du 27 octobre 1989.

Et à partir de 2007, par arrêté du 28 décembre 2007, l'IME a été autorisé à recevoir **96 enfants relevant de l'annexe XXIV** du décret du 27 octobre 1989.

Ce dernier agrément a été renouvelé par l'ARS à compter du 3 janvier 2017 pour une durée de 15 ans.

L'IME souscrit pleinement aux valeurs et à l'éthique de l'AFDAEIM, détaillées précédemment.

L'IME propose une scolarité et une éducation adaptées en semi-internat intégrant les activités physiques adaptées et les aspects psychologiques et psychopathologiques, ainsi que des prestations médicales, psychologiques et paramédicales : orthophonie, psychomotricité.

Il favorise dès que possible l'inclusion scolaire partielle ou totale en milieu ordinaire et le développement de l'autonomie personnelle.

L'IME assure également l'apprentissage et l'acquisition de savoirs-faire préprofessionnels et professionnels dans différents domaines et prépare des passerelles vers des structures adaptées, ESAT, E.A, CAVT ou milieu ordinaire, foyer de vie, SAJ, CAJ, SAS.

L'établissement comprend ainsi deux services :

- **L'Institut Médico Pédagogique (IMP), Section d'Education et d'Enseignement Spécialisés (SEES)** pour les enfants âgés de 6 à 14 ans (cf. Projet de Service IMP ci-après).
- **L'Institut Médico Professionnel (IMPro) Section d'Initiation et de première Formation Professionnelle (SIFPRO)** pour les adolescents et jeunes majeurs âgés de 14 à 20 ans (cf. Projet de Service IMPro ci-après).

Ces deux services sont actuellement encadrés par une équipe pluriprofessionnelle de 58 personnes⁸ (50,4 ETP), dont 28,80 ETP qui interviennent directement dans la prise en charge des usagers. Ceux-ci sont répartis à raison de 8 ETP éducatifs pour l'IMP (SEES) et 10 ETP éducatifs pour l'IMPro (SIFPRO), s'ajoutent 1 ETP de sport adapté, 1 ETP d'éducatrice en communication adaptée, 6,62 ETP de personnel médical, psychologique, thérapeutique, social, le personnel de direction et de logistique étant commun aux 2 services. L'IME est également doté d'une équipe de 6 enseignants de l'Education Nationale, dont une coordinatrice pédagogique à temps plein.

⁸ Organigramme p. 85

2.1.1 Les conditions d'accueil et de fonctionnement

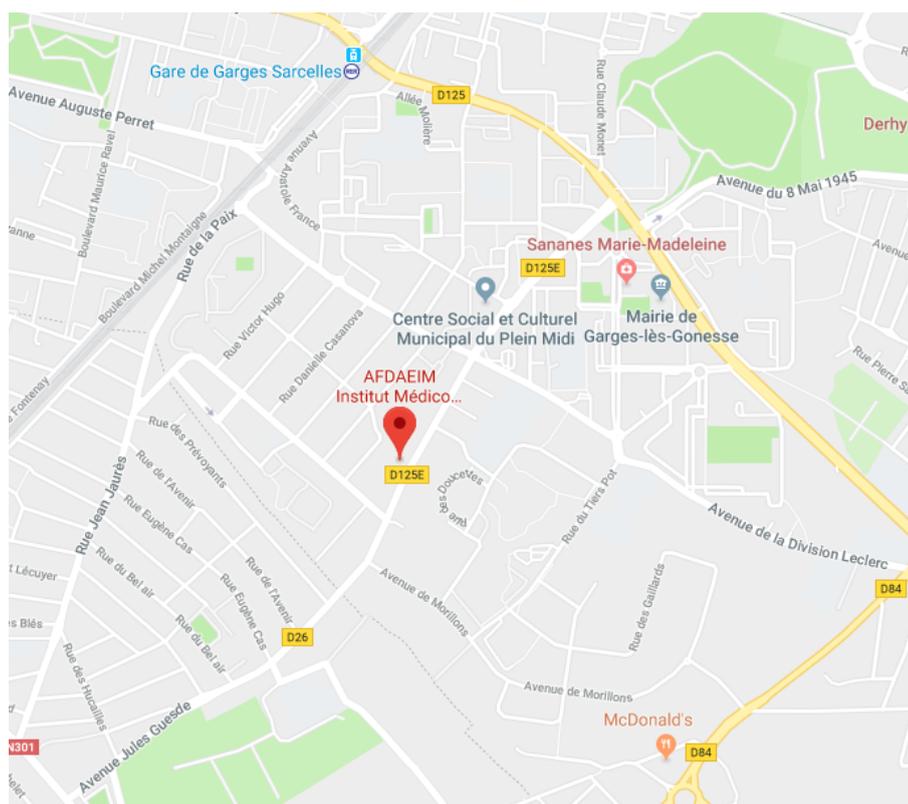
2.1.1.1 Le site et les locaux

L'établissement est situé au 52-56, avenue Paul Vaillant Couturier, à Garges-lès-Gonesse dans le département du Val d'Oise.

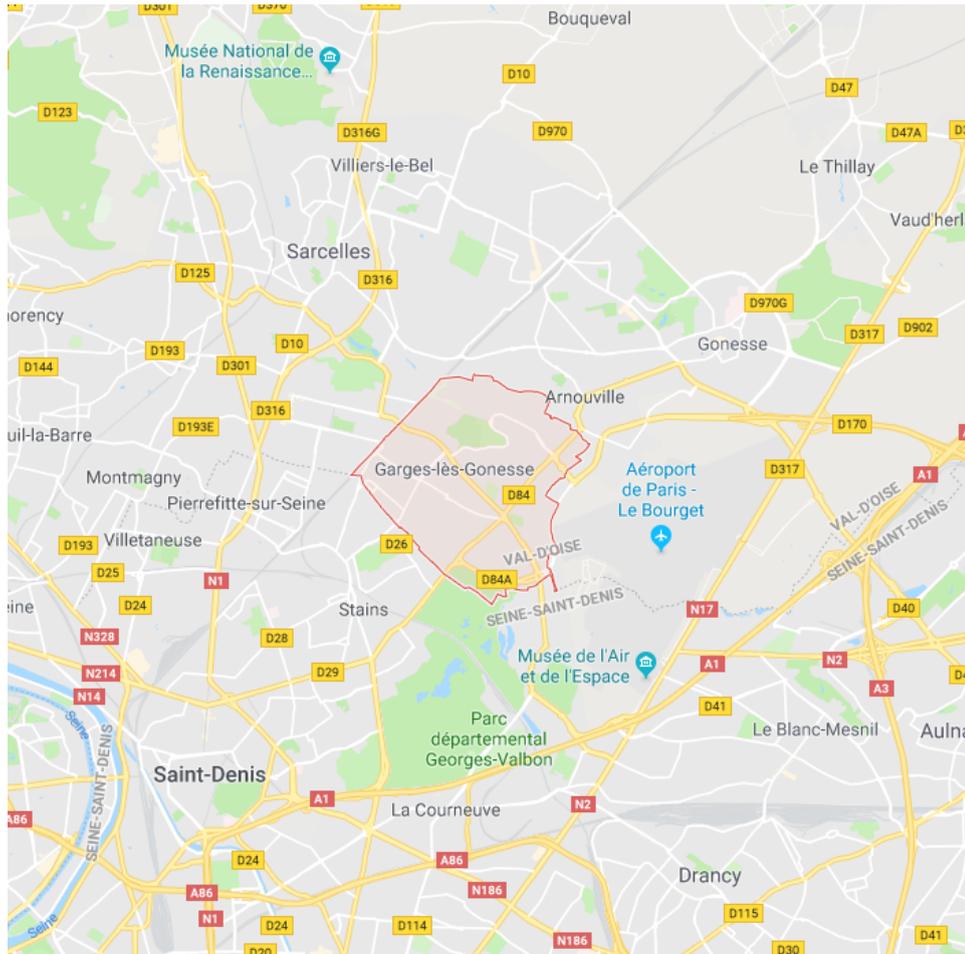
Ancien village rural, Garges-lès-Gonesse se transforme en une commune de banlieue au début du XXe siècle. C'est durant les années 1950 que la ville connaît de profondes mutations en vivant l'édification des premiers grands ensembles français.

Ville située en zone d'éducation prioritaire au sud-est du département du Val-d'Oise à la limite du Département de la Seine Saint Denis, lieu d'installation du Siège Social de l'Association. La ville se trouve à 15 km de Paris et compte environ 43 000 habitants (nommés des Gentilés) fin 2017⁹. La ville est fortement urbanisée et située à proximité de l'aéroport de Paris-Le Bourget.

Elle fait partie de la communauté d'agglomération Val de France, dont l'IME bénéficie de ses nombreuses infrastructures (piscine, médiathèque, Centre culturel Lino Ventura, Centres de Loisirs, etc).



⁹ Site de la Mairie de Garges lès Gonesse consulté le 17-12-2017



L'IME occupe des locaux dont l'association gestionnaire est le propriétaire.

Le site¹⁰ est organisé en 4 grandes aires :

- Une aire administrative et soins médicaux, infirmiers, psychologiques et orthophoniques.
- Une aire qui reçoit les enfants de l'IMP (SEES).
- Une aire qui reçoit les jeunes de l'IMPro (SIFPRO).
- Une aire pour les activités psychomotrices, physiques et sportives (gymnase), et un préau.

L'IME possède une cour de récréation à usage polyvalent et un parking pour ses propres véhicules.

L'ensemble du site s'étale sur 3 niveaux : sous-sol, rez-de-chaussée, 1^{er} étage ;

Un projet¹¹ de transformation des anciens logements de fonction en salles d'activité est en cours de réalisation. Cette extension permettra d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions et de développer notamment un travail sur l'autonomie à la vie quotidienne pour les jeunes de l'IMPro (SIFPRO).

¹⁰ Plan des locaux (Annexe 5)

¹¹ Plan de l'extension (Annexe 6)

2.1.1.2 Accès :

- ✓ En voiture : Périphérique nord- Porte de la Chapelle en direction de l'A1- Sortie 4a « Sarcelles – Garges lès Gonesse »
- ✓ RER D (15 minutes à pied)
- ✓ Pour les usagers :
 - Autonomes : Bus ligne 252 / Arrêt : Pierre Semard
 - Transportés : Un ramassage est assuré par un prestataire extérieur « Voyager Autrement ».

2.1.1.3 Le contexte sociodémographique¹²

L'IME est implanté dans le sud-est du département du Val-d'Oise qui compte plus d'un million d'habitants et représente ainsi 10% de la population d'Ile-de-France où on note :

- une population concentrée dans le sud du département, principalement sur les territoires de la Vallée de Montmorency, Plaine de France et Rives de Seine. Le Département compte trois communes de plus de 50 000 habitants : Argenteuil, Cergy et Sarcelles.
- une population plus jeune qu'en moyenne nationale, mais qui vieillit : les populations jeunes et adultes de moins de 60 ans sont plus représentées dans le Val d'Oise qu'en moyenne nationale. A l'inverse, les classes d'âge au-delà de 60 ans présentent une proportion moindre.
- des grandes villes défavorisées, et une concentration de communes à revenus faibles sur le territoire de Plaine de France, au sud-est du Département : les communes les plus peuplées du département figurent également parmi les plus défavorisées.
- une démographie médicale préoccupante : à l'exception des infirmiers, la densité en professions médicales et paramédicales libérales du Val d'Oise est inférieure aux moyennes observées pour la Région Ile-de-France, si le taux d'équipement en psychiatrie adulte est légèrement supérieur au taux régional, le taux d'équipement en psychiatrie infanto-juvénile place le Département à l'avant-dernière place du classement régional.
- une augmentation conséquente du nombre de bénéficiaires entre 2008 et 2015 : le nombre total de bénéficiaires d'un ou de plusieurs droits ouverts au 31/12 de l'année a augmenté de 55% sur la période 2008-2015, passant de 52 470 à 81 322 bénéficiaires avec une concentration sur les zones les plus densément peuplées, au sud-est du Département. (Argenteuil, Sarcelles, Cergy et Garges-lès-Gonesse sont les villes qui comptent le nombre le plus important de bénéficiaires en 2015 (plus de 3000 dans chacune d'elles).

2.1.1.4 L'accueil:

L'établissement est ouvert aux usagers 192 jours par an de 8h45 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 8h45 à 13h les mercredis.

Il est ouvert 3 samedis à l'occasion des événements de l'année scolaire¹³, ou pour d'autres activités et événements ponctuels (Handivoile, Handi Run, pêche en étang, Passeurs d'Art, Téléthon...).

¹² Schéma départemental 2018-2022

¹³ Cf. p 27

2.1.1.5 Le transport des usagers

Le transport des jeunes accueillis à l'IME est financé par l'IME et organisé en partenariat avec un prestataire extérieur en tenant compte au maximum des contraintes familiales.

Dès l'accueil à l'IMPro (SIFPRO), un travail d'autonomisation dans les déplacements est envisagé en accord avec la famille, pour certains jeunes, dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle.

2.1.1.6 La restauration

- Les repas servis à l'IME sont préparés sur place par un cuisinier salarié de l'établissement.
- Les menus sont établis lors d'une « commission menu » à laquelle participent un représentant des usagers au CVS, l'infirmière, la directrice, une diététicienne et le cuisinier.
- L'IME respecte les régimes des usagers (diététiques, religieux autant que possible ...).
- Des repas à thème (proposés par les usagers) ont lieu trimestriellement.
- La semaine du goût est l'occasion de découvertes culinaires pour les plus jeunes avec la venue de prestataires extérieurs y compris de parents.
- Des repas institutionnels ont lieu deux fois par an : à Noël et en fin d'année scolaire. A cette occasion, l'ensemble des professionnels de l'IME déjeune ensemble (usagers et salariés)
- La démarche HACCP, PMS et tous les contrôles sanitaires sont suivis et le personnel est formé
- Ces mêmes principes sont appliqués dans le cadre des ateliers thérapeutiques liés à la restauration.

2.1.1.7 L'admission

1. Toute candidature d'enfant ou adolescent donne lieu à la constitution d'un dossier par le secrétariat et est transmis à la direction pour étude. Les dossiers sont ensuite transmis aux médecins.
2. Après l'avis médical apposé sur le dossier de candidature, un rendez-vous pourra être proposé à la famille (celle-ci peut être accompagnée de professionnels ou des personnes qu'elle souhaite) la présence de l'enfant est indispensable avant de proposer un stage. La coordinatrice pédagogique de l'Unité d'Enseignement (UE) saisit l'enseignant référent concerné pour information et suivi. Dans tous les cas de figure, la demande d'avis en vue d'une admission (document remis par la MDPH) est renseignée et envoyée à la MDPH et à la famille.
3. Lors du rendez-vous la famille est reçue par le médecin et par la direction. Suite aux entretiens une visite de l'établissement est effectuée par la direction.
4. Suite aux différents entretiens, un stage d'observation peut être proposé au candidat par la direction. Les parents ou les responsables légaux signent alors les autorisations propres à l'IME, une fiche indiquant les allergies éventuelles et les habitudes alimentaires est renseignée, les médecins de l'IME en sont informés et demandent les bilans et renseignements nécessaires à la constitution du dossier médical.
5. Le dossier de l'enfant est étudié par l'équipe éducative qui désigne un référent éducatif pour l'accueil du stagiaire. Ensuite le dossier est classé et reste consultable par le personnel concerné.

6. Suite au stage, une Réunion d'Evaluation du Stage d'Observation (RESO) est programmée, laquelle permettra de savoir les conditions dans lesquelles on peut admettre l'enfant ou l'adolescent. Qu'il y ait ou non d'admission, la famille en est informée par la direction. Si l'admission est possible, un Projet Personnalisé d'Accueil est rédigé et envoyé à la MDPH et à la famille. En cas de refus d'admission, un écrit argumentant le refus est envoyé à la MDPH et à la famille.

Dans le cas où l'IME n'aurait pas de place pour admettre un enfant, son dossier sera conservé en liste d'attente propre à l'établissement.

2.2 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

2.2.1 Les textes de référence

A. L'annexe XXIV au décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV au décret du 9 mars 1956.

L'annexe aborde tout particulièrement les points suivants :

- L'association de la famille à l'élaboration du projet pédagogique, éducatif et thérapeutique, de l'enfant ou de l'adolescent, à sa mise en œuvre, à son suivi régulier et à son évaluation.
- Le travail auprès de l'utilisateur est nécessairement pluriprofessionnel, tout en veillant à assurer la cohérence de l'accompagnement.
- La capacité de l'équipe médico-éducative à moduler les projets en fonction de l'utilisateur, ce qui requiert une pédagogie adaptée à sa personnalité, à ses goûts, à ses rythmes.
- La définition des normes minimales d'encadrement pour les personnels.

B. La loi du 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale :

Cette nouvelle loi est venue réformer la loi du 30 juin 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales. Les axes les plus importants sont les suivants :

- Consécration et définition des droits des usagers des établissements médico-sociaux avec notamment:
 - ➔ droit à la participation directe, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui les concernent » mais également « à la vie et au fonctionnement de l'établissement. » d'où la création d'un Conseil de la Vie Sociale et la proposition d'un projet personnalisé à chaque enfant.
 - ➔ droit à l'information et accès au dossier de la personne accueillie.
 - ➔ droit à un accompagnement adapté : «un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie, et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. »
- Création d'outils venant favoriser le respect de ces droits (charte des droits et des libertés, règlement de fonctionnement, contrat de séjour ou document individuel de prise en charge, projet d'établissement, livret d'accueil, le CVS et les personnes qualifiées).
- Mise en place d'un dispositif d'évaluation interne et externe des établissements. L'objectif est d'évaluer la qualité des prestations et de l'organisation mise en œuvre d'où la mise en place d'un Plan d'Amélioration Continue de la Qualité

- Mise en place de l'ANESM¹⁴, agence publiant des « recommandations de bonnes pratiques professionnelles » dont l'IME doit favoriser la diffusion et la prise en compte par ses personnels et en faire des sources de développement des compétences.

C. La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette loi modifie la conception sociale du handicap. Le handicap n'est plus uniquement considéré comme une donnée individuelle (lien entre un handicap, un désavantage conduisant à une incapacité) mais comme la résultante d'une combinaison entre l'environnement et le handicap. Cette loi a conduit à l'introduction de nouveaux concepts et pratiques : accessibilité, droit à la compensation, droit à la scolarisation dans l'école de quartier.

L'article. L.114-2 de cette loi est particulièrement intéressant pour l'IME : « (...) l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées ».

La loi affirme le principe de la scolarisation en milieu ordinaire des enfants et adolescents en situation de handicap. Elle reconnaît par rapport à ces enfants un droit à la scolarisation, quelles que soient les modalités à mettre en œuvre, selon les capacités et les parcours individuels.

D. Arrêté du 2 avril 2009 : Création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé

«Les Unités d'Enseignement » mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement visant à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés ou souffrant d'un trouble de la santé invalidant.»

Cette convention précise la mise en place d'un projet pédagogique de l'unité d'enseignement qui constitue un volet du projet d'établissement et qui est élaboré par les enseignants en fonction :

- Des besoins des élèves dans le domaine scolaire,
- Des enseignements scolaires en référence aux programmes en vigueur,
- Du dispositif adapté défini par le PPS,

Le projet pédagogique doit décrire les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques permettant à chaque élève de réaliser les objectifs d'apprentissage fixés dans son projet personnalisé de scolarisation à la suite des évaluations menées par l'enseignant, avec les soutiens :

- d'un coordinateur pédagogique (un enseignant désigné par l'inspecteur, un enseignant spécialisé ou le directeur si corps enseignant) qui anime et organise les actions de l'unité d'enseignement en collaboration avec les autres cadres du service.

- d'une équipe de suivi de scolarisation (ESS) qui assure la mise en œuvre et le suivi du PPS, réuni par l'enseignant référent qui permet un lien entre l'équipe de suivi et l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

L'ESS comprend l'ensemble des personnes qui concourent à la mise en œuvre du PPS, ainsi que l'élève et/ou ses parents: l'enseignant référent, les enseignants de l'élève handicapé (y compris les enseignants spécialisés de l'établissement médico-social), les professionnels de santé (y compris ceux issus du secteur libéral) et les professionnels des services sociaux au besoin.

Les parents peuvent se faire assister par une personne de leur choix ou se faire représenter.

¹⁴ Depuis le 1^{er} avril 2018, l'ANESM a rejoint la Haute Autorité de santé HAS

- **Le Décret n°2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements**

Tout élève fréquentant un établissement ou service spécialisé reste inscrit dans son établissement scolaire de référence.

«Un Projet Individualisé d'Accompagnement est conçu et mis en œuvre sous la responsabilité du directeur du service ou de l'établissement, en cohérence avec le Plan Personnalisé de Compensation (PPC) de chacun des enfants, adolescents ou jeunes adultes, accueillis dans l'institution. La mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) constitue l'un des volets du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA).»

«La décision d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées s'impose aux établissements et aux services médico-sociaux. Cela entraîne l'affectation de l'enfant dans l'un des établissements ou services proposés à la famille.»

L'accompagnement de l'enfant peut se dérouler à temps plein ou à temps partiel, avec l'Education Nationale, et peut comporter diverses modalités de scolarisation (collective ou individuelle après avis médical). L'enfant bénéficie ainsi d'un accompagnement pluriprofessionnel.

Les objectifs de l'accompagnement mis en place dans l'établissement :

- Favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives ou corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des jeunes.
- Assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.

La famille est associée à l'élaboration du projet personnalisé, à sa mise en œuvre, à son suivi régulier et à son évaluation. L'équipe médico-psychopédagogique de l'établissement fait parvenir à la famille au moins une fois par semestre, des observations détaillées sur l'évolution du jeune et une fois par an un bilan complet de sa situation.

L'IME est doté **d'une unité d'enseignement** qui :

- dispense un enseignement général permettant d'assurer les apprentissages scolaires et le développement de l'autonomie et de la socialisation.
- dispense un enseignement professionnel intégrant l'initiation et la première formation professionnelle pour les adolescents déficients intellectuels.
- recourt à des méthodes pédagogiques et se réfère aux programmes scolaires en vigueur.

Le directeur a la responsabilité générale du fonctionnement de l'établissement.

2.2.2 Les modalités d'application du projet en fonction des droits et obligations relatifs aux usagers dans les ESMS

2.2.2.1 Le projet personnalisé

A- Les principes d'élaboration du projet personnalisé

Enjeux pour le projet d'établissement

Les principes d'élaboration du projet personnalisé s'inspirent directement de la recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » (décembre 2008). Ils sont au nombre de quatre :

- Créer une dynamique de Co-élaboration, Co-participation et Co-évaluation du projet personnalisé par un dialogue régulier avec l'enfant et/ou son représentant légal.
- Rechercher par tous les moyens la participation de l'enfant et/ou son représentant légal par une information permanente et adaptée autour du projet.
- Garder la souplesse et l'ouverture tout au long de la mise en place du projet, sa mise en place pouvant elle-même faire évoluer des situations, afin de proposer un accompagnement au plus près des besoins. Ces évolutions nécessitant des pratiques diverses : écoute, stimulation, recadrage, attente ou sur simple présence bienveillante, essais, mise en pause du projet.
- Outre l'attribution à chaque enfant d'un référent projet, l'ensemble des équipes est partie prenante de la mise en place de ce dernier en cohérence avec les objectifs visés.

B- La procédure de projet personnalisé

Chaque enfant bénéficie d'un projet personnalisé. Le premier projet personnalisé dit « d'accueil » est réalisé dans un délai maximum de 6 mois après l'admission.

Chaque projet est révisé au plus tous les 2 ans mais peut l'être à chaque fois que de besoin, en fonction de l'évolution du jeune.

Les réunions de projet sont planifiées par trimestre, en essayant de respecter la date « anniversaire ». Il se peut néanmoins que ces dates changent en cas de modifications imprévues du planning : un projet à réactualiser en urgence, absence du référent...

C- Rôle et missions du référent projet

Le référent est l'interlocuteur privilégié de la famille (mais pas exclusif) et permet de faire le lien entre la famille, le jeune et l'institution. C'est au référent qu'il incombe de suivre la situation du jeune, de relever les remarques, les demandes des familles et de les porter, autant que possible, dans l'institution. A l'IMP (SEES), le référent est l'éducateur de groupe à l'instar de l'école primaire. Un nouveau référent reprend donc le dossier (constitué au fur et à mesure) à chaque changement de groupe éducatif, contrairement à l'IMPro (SIFPRO) où le référent restera le même, qu'il suive ou non le jeune à l'instar du collège, mais, pour tout le séjour à l'IMPro (SIFPRO). Cette pratique permet notamment un parcours de formation plus harmonieux et une meilleure connaissance du jeune et de sa famille. Cette relation de confiance, établie sur 6 années, pourra être particulièrement importante au moment de l'orientation sur le secteur adulte.

D- Les modalités mises en place pour favoriser la participation et l'information des parents au projet personnalisé

Au cours de l'année, des rencontres avec les familles sont organisées :

- Lors de l'admission
- Lors de rencontres institutionnelles (signature de contrats de séjour, projet personnalisé, remise de bilans, rendez-vous à la demande des familles, de l'usager ou de l'institution, réunions d'information, kermesse).

L'objet de ces rencontres est multiple :

- recueillir les attentes et besoins de l'usager, de sa famille ou du représentant légal en termes d'autonomie, de socialisation, de capacités d'apprentissage et de choix de vie.
- évaluer la cohérence entre ces attentes et les possibilités d'évolution du jeune.
- orienter en fonction des besoins vers les pôles éducatif, thérapeutique, pédagogique et social. Cette orientation se fait dans un premier temps en interne puis peut se faire en externe.

La participation des familles et de l'usager est primordiale dans l'accompagnement global de l'usager au cours de son évolution : enfant, adolescent, jeune adulte. Les familles sont associées au projet de leur enfant dans un souci de cohérence entre ce qui est travaillé au sein de l'IME et le quotidien du jeune au sein de sa famille.

Dans ce cadre, le référent rencontre la famille et le jeune environ une semaine avant la réunion. Le référent note les remarques, les questions, et pourra les relayer en réunion afin d'y trouver des réponses en équipe.

E- Etape de co-élaboration du projet

Les professionnels qui interviennent dans l'accompagnement du jeune font parvenir, via le réseau intranet, leurs observations sur le jeune mais aussi leurs objectifs et les moyens utilisés pour y parvenir au référent du jeune afin qu'il puisse commencer à travailler sur la présentation réactualisée du jeune qu'il suit.

F- Réunion pluriprofessionnelle

Le référent présente succinctement le jeune grâce aux éléments qu'il a reçus en amont. Il aborde également des points importants tels que l'autonomie au quotidien, le projet de vie, le projet professionnel. Il présente les remarques et/ou questions du jeune et de sa famille afin de trouver une proposition satisfaisante pour tous. Ces échanges ont lieu en dehors de la présence du jeune et de sa famille. Lors de la réunion de projet personnalisé l'enfant est présenté dans son historique avec le rappel de son parcours et la lecture de ce qui était dit sur lui lors du projet précédent. A l'issue de cette réunion, les objectifs généraux et les moyens sont établis avec tous les professionnels.

G- Rédaction et remise du projet

Le référent rédige le projet personnalisé qui sera validé par la direction avant d'être remis aux familles. Le projet, une fois validé et signé par la famille, sera ajouté au dossier physique, enregistré sur le réseau intranet pour en permettre la lecture par tous les salariés.

H- La mise en place et le suivi du projet personnalisé

Le référent est le garant de la mise en place et du suivi du projet personnalisé. Il veille à ce que les moyens d'atteindre les objectifs soient adaptés.

I- L'évaluation du projet personnalisé

L'atteinte des objectifs envisagés dans le projet de l'enfant est évaluée autant de fois que nécessaire et au plus tous les deux ans. Pour les enfants les plus autonomes une co-évaluation est réalisée par le référent avec le jeune.

2.2.2.2 Le travail avec les familles

A- Les rencontres avec les parents ou les représentants légaux

Enjeux pour le projet d'établissement

Les familles, malgré les efforts déployés par les équipes, sont peu participantes à l'action menée par l'IME. Varier les modalités proposées de participation, chercher à les rendre plus attractives favoriseraient l'implication des familles dans le projet personnalisé de leur enfant. Il s'agit là d'un travail de longue haleine autour duquel il s'agit de ne pas renoncer.

Il existe 3 dates régulières et systématiques d'échange avec les familles et/ou les représentants légaux :

- Un samedi en début d'année scolaire où les équipes présentent :
 - Les projets des groupes éducatifs
 - Les emplois du temps des usagers
 - La prise de contact des nouveaux référents
 - Des informations de tous les professionnels
- Un samedi au mois de mai ou juin où se déroule la Kermesse / portes ouvertes :
 - Un moment festif et convivial qui n'exclut pas d'aborder le travail de chacun dans l'accompagnement des usagers
 - Présentation des travaux et activités réalisés sur les groupes pendant l'année
- Un samedi en fin d'année scolaire où tous les professionnels se rendent disponibles :
 - Pour répondre aux questions des familles et/ou des représentants légaux
 - Remettre les évaluations de fin d'année
 - Evoquer les innovations et changements prévus à la rentrée

B- Le soutien auprès des familles

L'IME a également un rôle de soutien auprès des familles. Ce soutien diffère en fonction des différents professionnels qui interagissent avec la famille : soutien éducatif, social, psychologique, médical, thérapeutique et scolaire. En cas de besoin pour des familles non francophones, l'IME fait appel à une association d'interprètes afin de faciliter aux uns et aux autres la compréhension réciproque.

Le psychologue de l'IME assure un soutien psychologique aux familles via des entretiens cliniques. Les familles en difficulté et /ou en souffrance face au handicap de leur enfant peuvent ainsi, grâce à un espace de parole particulier, spécifique, aborder et mettre en mots le développement, la place, les besoins, difficultés et compétences du jeune au sein de la dynamique familiale. Le psychologue travaille ainsi sur le fonctionnement psychique, la vie affective et relationnelle (défenses, angoisses, désirs...) du jeune et de sa famille pour une vision holistique de l'utilisateur.

Le psychologue, dans ce cadre de soutien à la famille effectuée, d'autre part, un travail de lien, d'orientation en accord avec le médecin référent du pôle thérapeutique, en interne puis en externe pour répondre au mieux aux besoins du jeune et de sa famille.

Les psychomotriciens et l'orthophoniste sont amenés à rencontrer les familles au cours d'événements institutionnels (réunion de rentrée, kermesse, remise des évaluations...) ou bien lors de rendez-vous fixés à la demande des familles ou à la leur lorsque le besoin s'en fait sentir.

Il émane de la part de certaines familles des demandes de suivis spécifiques visant à améliorer certaines compétences motrices (en général : plus d'habileté, de précision ou de force dans leur gestualité) ou langagières de leur enfant (améliorer les habiletés à la communication pour un meilleur épanouissement et plaisir dans l'échange).

Les moments de rencontre avec les familles permettent les échanges autour de la situation du jeune concernant les différents domaines psychomoteurs ou orthophoniques dans le but d'harmoniser les attentes et les propositions des uns et des autres.

L'implication des parents est nécessaire pour soutenir au mieux le développement de l'enfant.

Dans certains cas, l'équipe est amenée à ré-interpeller le psychologue qui travaille plus spécifiquement sur la dynamique familiale.

Les médecins, un neuro-pédiatre et un psychiatre assurent une guidance, une aide à la compréhension de troubles mentaux et/psychiques, informent du pronostic, de l'évolution et du risque éventuel de récurrence dans la famille.

C- La formation des familles aux différentes méthodes de communication

L'établissement dans sa mission de développement de l'autonomie et de la socialisation de l'enfant utilise plusieurs modes de communication alternatifs tels que la communication par pictogrammes et la langue des signes. Afin d'inscrire cet apprentissage dans la durée et le parcours de l'enfant, l'établissement souhaite organiser des séances de formation aux familles. Ces techniques pourront aider la famille à trouver un certain nombre de solutions dans la communication avec son enfant. Les fratries seront les bienvenues à ces séances de formation.

2.2.2.3 Le respect des droits fondamentaux de l'utilisateur

Enjeux du projet d'établissement

- Communiquer leurs droits aux usagers
- Rendre effectifs les droits contenus dans la loi 2002-2 par une meilleure identification des moyens de rendre ces droits opérationnels

2.2.2.4 L'information de ses droits auprès des usagers

A l'admission, la directrice remet aux représentants légaux les documents suivants :

- Contrat de séjour
- Projet personnalisé d'accueil

- Règlement de fonctionnement¹⁵ : Ce document (mis à jour en 2017), définit les obligations des usagers et des familles et les mesures prévues en cas de manquement de leur part.
- Livret d'accueil de l'utilisateur¹⁶ : Il détaille les services proposés, les conditions d'admission et de sortie, les conditions de fonctionnement, et les droits des usagers. Ce document est réactualisé régulièrement. De nouveaux pictogrammes ont été ajoutés afin d'en faciliter la lecture et la compréhension par les usagers et les familles.
- Charte des droits des usagers en langage adapté
- Information sur le rôle du CVS et coordonnées des représentants des familles
- Bulletin d'adhésion à l'AFDAEIM
- La personne qualifiée (Décret du 14/11/2003): Toute personne accompagnée par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental.
Ainsi, la personne qualifiée ne s'entend pas comme étant un médiateur, mais comme un défenseur. La personne qualifiée intervient à titre gratuit.

2.2.2.5 Les limites de l'information de l'utilisateur

Compte tenu du handicap des enfants accueillis, l'établissement veille à :

- ✓ Adapter la communication sur leurs droits et devoirs aux enfants par l'utilisation de la communication adaptée. Dans ce cadre, une version du règlement de fonctionnement en langage adapté a été élaborée et sera diffusée dès sa validation par le CVS.
- ✓ Faire de l'accompagnement au quotidien, des activités, des sorties, transferts, d'apprentissage des droits et devoirs
- ✓ Réaliser les rappels, recadrages systématiquement lorsque cela s'avère nécessaire dans la vie quotidienne de l'établissement afin que les droits et devoirs de chacun soient respectés au sein de l'institution

2.2.2.6 Les modalités mises en place par l'établissement pour rendre effectifs les droits contenus dans la charte des droits et des libertés de la personne accueillie

J.O N° 234 DU 9 OCTOBRE 2003

Article 1^{er} : Principe de non-discrimination

- ✓ Dans le cadre de la procédure d'admission, l'IME étudie toutes les candidatures adressées par la MDPH.

Article 2 : Droit à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses capacités et besoins, dans la continuité des interventions.

- ✓ Chaque enfant possède un emploi du temps et des accompagnements individualisés dans un collectif.

¹⁵ Le règlement de fonctionnement (Annexe 7)

¹⁶ Livret d'accueil de l'utilisateur (Annexe 8)

- ✓ Mise en place d'un projet personnalisé pour chaque jeune accueilli.
- ✓ Evaluation régulière tracée tout au long du parcours au sein de l'institution.
- ✓ Chaque jeune bénéficie d'un référent.
- ✓ Le repas peut être adapté notamment pour des raisons de santé ou confessionnelles.

Article 3 : Droit à l'information

- ✓ Les outils de la loi 2002 existent et sont remis et expliqués aux parents lors de l'admission.
- ✓ La charte des droits et des libertés et le règlement de fonctionnement sont affichés sur les murs de l'IME facilement accessibles, (face au secrétariat).
- ✓ La confidentialité des informations fait l'objet d'une veille particulière de tous les professionnels tant au niveau oral qu'écrit.
- ✓ Le droit de l'utilisateur à l'accès à son dossier conduit l'IME à élaborer sa procédure accessibilité (en cours de formalisation octobre 2018). Ensuite, cette procédure sera communiquée systématiquement à toutes les familles
- ✓ Les difficultés de communication de certains jeunes sont un frein à l'effectivité du droit à l'information raison pour laquelle on s'adresse aux parents ou au représentant légal.

Article 4 : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

- ✓ Les outils de la loi 2002 sont une base pour obtenir le consentement éclairé qui se matérialise par la signature du contrat de séjour et du projet personnalisé.
- ✓ Le représentant légal est décideur vis-à-vis de son enfant mais l'avis de ce dernier est pris en considération.
- ✓ Il n'est pas toujours simple de faire participer l'utilisateur à son projet compte tenu des difficultés de compréhension liées au handicap.
- ✓ Les familles sont systématiquement consultées.
- ✓ Traduire les projets personnalisés en pictogrammes pour leur donner une réalité visuelle dans le quotidien du jeune serait une grande avancée.

Article 5 Droit à la renonciation

- ✓ Ce droit est expliqué dans la charte des droits et des libertés.
- ✓ L'IME étudie les demandes des familles et y répond systématiquement, surtout lorsqu'il y a désaccord.

Article 6 : Droit au respect des liens familiaux

- ✓ L'établissement ne possédant pas d'internat, les professionnels veillent à adopter la juste proximité avec les familles en respectant leurs choix et décisions et leur position de représentants légaux.
- ✓ Toute participation des familles est encouragée.

Article 7 : Droit à la protection

- ✓ Chaque jeune dispose d'un dossier sécurisé.
- ✓ Chaque salarié connaît les règles du secret médical, de la confidentialité, du secret partagé et de la discrétion.
- ✓ La sécurité des enfants est assurée par la présence d'un personnel en permanence.
- ✓ L'infirmière délivre en priorité les médicaments.
- ✓ Les usagers ayant des prises en charge à l'extérieur ont leur emploi du temps fait en conséquence.
- ✓ Les situations préoccupantes sont signalées à la CRIP.
- ✓ Une procédure de prévention de la maltraitance a été mise en place. Elle est affichée et remise systématiquement aux salariés et stagiaires.
- ✓ Le droit à la santé et aux soins est respecté

- ✓ Un réseau de partenaires médicaux accompagne l'IME pour les démarches de soins.
- ✓ Le jeune a le choix de son praticien.
- ✓ L'établissement est néanmoins sécurisé dans son accès pour éviter que certains jeunes sortent seuls de l'IME et se mettent en danger et aussi pour éviter les intrusions.

Article 8 : Droit à l'autonomie

- ✓ L'établissement essaie de favoriser et de saisir toutes les opportunités d'activités à l'extérieur de la structure.
- ✓ Une activité sur l'apprentissage de l'autonomie dans les transports en commun et sur la voie publique est en place.
- ✓ L'accès à l'autonomie sociale et quotidienne guide en permanence l'action des professionnels.
- ✓ La réalisation d'activités en situation autonome est possible avec l'accord explicite et formalisé des parents.

Article 9 : Principe de prévention et de soutien

- ✓ L'IME est très vigilant sur ce point aussi bien auprès des enfants que des parents.
- ✓ Les professionnels veillent tout particulièrement aux enfants lors des premiers temps de l'accompagnement.
- ✓ Les parents peuvent être reçus sur simple demande lorsqu'ils le désirent, sur rendez-vous.

Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

- ✓ Un travail sur la citoyenneté est réalisé en partenariat avec la ville.
- ✓ Le vote à bulletin secret entourant les élections du CVS sont des occasions d'accompagner à la citoyenneté.

Article 11 : Droit à la pratique religieuse

- ✓ La manifestation par les usagers de leurs convictions religieuses au sein de l'IME est un droit en toute conformité avec la laïcité. Les actes et/ou attitudes et/ou port d'un signe religieux qui troubleraient l'ordre au sein de l'IME et/ou qui feraient preuve de prosélytisme, sont interdits.

Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité

- ✓ Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.
- ✓ Respect de l'intimité des jeunes et respect des règles sociales.
- ✓ Un travail sur la vie affective est réalisé avec les plus âgés.

2.2.2.7 La gestion des paradoxes (entre les obligations imposées à l'établissement et les droits des personnes accueillies)

A- L'équilibre entre liberté et sécurité

La liberté est un droit de l'utilisateur en matière de choix, d'actions et de paroles. Dans la mesure où, sa sécurité n'est pas mise en danger, l'utilisateur garde cette liberté. Dans le cas contraire, l'action éducative impose la sécurité. Le professionnel profite donc de cette situation pour poser un acte éducatif quant à la sécurité de l'utilisateur car la protection précède les droits de l'utilisateur.

B- L'équilibre entre l'apport de soin et le refus de soin

Le refus de soin est un droit respecté dans l'établissement. Cependant, le statut d'enfant de l'utilisateur accueilli sous-entend que le responsable légal est le seul décideur en termes de refus de soin. Dès

l'admission (ou stage), le représentant légal est invité à signer une autorisation de soins. Tout refus de soin est discuté avec le représentant légal et en cas de danger le SAMU ou les Pompiers sera appelé et les autorités compétentes en seront informées.

C- L'équilibre entre liberté de choix et contraintes de l'établissement

L'accueil dans l'établissement nécessite le respect de certaines obligations contraignantes en termes de liberté de choix. Ces contraintes sont détaillées dans le règlement de fonctionnement. Pour l'établissement, respecter des règles de vie sociales établies est un moyen éducatif pour accéder à l'autonomie autant qu'à la socialisation.

D- L'équilibre entre l'individualisation de l'accompagnement et les contraintes de l'organisation collective

Chaque usager a droit à un projet personnalisé, discuté avec lui et/ou sa famille. L'établissement veille à inscrire le projet éducatif, scolaire, et de soins dans les besoins et attentes individuels de chaque jeune et non inscrire un jeune dans un groupe par défaut.

La clef d'entrée dans un groupe est la tranche d'âge mais également les compétences de l'utilisateur.

E- Le droit à la liberté de choix des usagers, les capacités des jeunes et les volontés de leurs parents

Les choix des usagers sont entendus et pris en compte dans l'élaboration des projets personnalisés dans la mesure où les parents les valident. Dans le cas contraire, le positionnement éducatif consiste à poser un acte pédagogique d'explications auprès de la famille. S'il s'avérait que la volonté des parents soit incompatible avec les possibilités de l'établissement ou celles de l'enfant, l'établissement ne serait pas en mesure de les satisfaire.

F- Le droit à la vie affective, sexuelle, le droit à la protection et les parents

Dans le cadre de son obligation à la protection et à l'accompagnement à la vie d'adulte, l'établissement a mis en place des actions d'éducation adaptées à la vie affective et sexuelle. Les parents sont informés préalablement. Dans le cadre du projet personnalisé, les parents peuvent refuser cet accompagnement. Le règlement de fonctionnement définit les limites institutionnelles quant aux comportements acceptés dans le cadre de la vie affective et sexuelle.

G- Le droit à la confidentialité et le partage des informations

Le droit à la confidentialité des informations est un droit contenu dans la loi 2002 et rappelé dans la charte des droits et des libertés de la personne accueillie. Ce droit est absolu au sein de l'établissement. Tout échange, entre professionnels, des informations nécessaires et utiles à la qualité de l'accompagnement se fait dans le respect de la législation en vigueur (décret n° 2016-1349 du 10-10-2016).

2.2.2.8 Le dossier de l'usager : le droit à l'information est l'affaire de tous

A- Définition et contenus

Le dossier de la personne accueillie au sein de l'établissement se définit comme le lieu de recueil et de conservation des informations utiles (administratives, socio-éducatives, médicales, paramédicales,...) formalisées, organisées et actualisées.

La fonction du dossier est :

- D'assurer la mémoire des actions entreprises ;
- De permettre le suivi et de faciliter la compréhension du parcours médico-social ou social de la personne.

Le dossier traite de données personnelles, d'informations nominatives précieuses devant être protégées, avant d'être éventuellement consignées, conservées et communiquées au nom de leur utilité pour une action professionnelle légitime dans l'intérêt des personnes accueillies ou accompagnées. L'établissement est responsable de sa création, sa gestion, son archivage et sa protection conformément à la réglementation en vigueur.

B- Procédure d'accès au dossier

Lors de l'admission, les parents sont informés de leur droit d'accès au dossier de leur enfant. La procédure d'accès est en cours de formalisation (octobre 2018).

2.2.2.9 La participation des usagers – Le Conseil de la Vie Sociale CVS

Le Conseil de la Vie Sociale a été mis en place à l'IME depuis le 6 avril 2002 et a succédé au Conseil d'établissement.

Le CVS est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueilli l'usager. Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des usagers. Il convient aussi de souligner que le conseil est une instance collégiale qui doit donc impérativement fonctionner de manière démocratique.

Est élu le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix et, en cas d'égalité, un tirage au sort est effectué. A l'IME, le président est élu parmi les représentants des familles. La durée des mandats des membres du conseil de la vie sociale est de un an au minimum et de trois ans au maximum.

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service et notamment sur :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- les activités,
- l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques,
- les projets de travaux et d'équipements,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux,
- les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ses participants,
- les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge,

- l'information anonyme du nombre de fiches d'évènements d'indésirables.

Les réunions du CVS ont lieu au moins 3 fois par an.

Moyens mis en œuvre à l'IME :

➤ L'accompagnement des représentants des usagers :

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2015, un accompagnement pédagogique a été mis en place afin d'aider les représentants des usagers à mieux comprendre leur rôle. Cette prise en charge est hebdomadaire. Elle permet de préparer les questions des usagers en amont et de proposer une transmission adaptée des informations données lors du conseil.

Lorsque le groupe ne prépare pas un conseil ou l'affichage adapté, d'autres sujets sont traités :

- Rôle du représentant des usagers ;
- Notion de droits et devoirs ;
- Fonctionnement de l'IME ;
- Les thèmes à aborder lors du CVS.

De plus, des actions collectives sont mises en place tout au long de l'année afin de renforcer la cohésion du groupe et de sensibiliser les usagers sur divers sujets.

- Campagne de collecte annuelle pour les Restos du Cœur.
- Affichage pour les fêtes de fin d'année.
- Participation au spectacle de la kermesse.

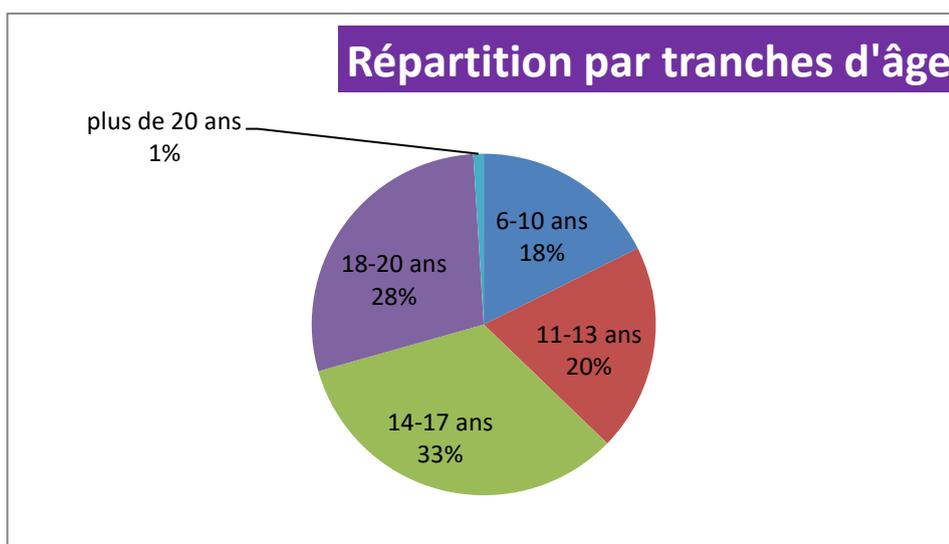
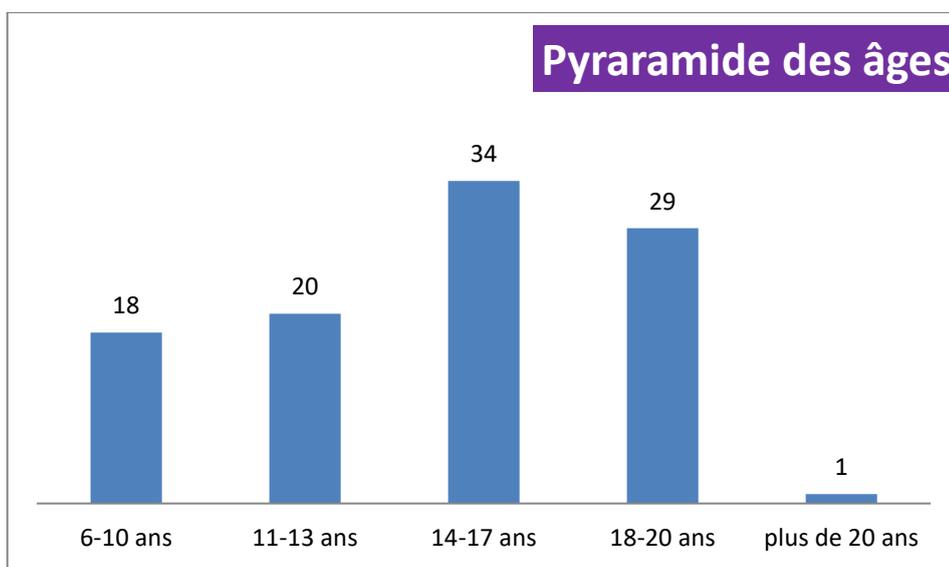
- Le vocabulaire utilisé lors des réunions du CVS est simple. Les mots compliqués sont expliqués aux représentants des usagers. Ces derniers ne posent pas toujours de questions en cas d'incompréhension.
- Les familles sont informées des dates du CVS et de l'ordre du jour.
- Les coordonnées des représentants des familles sont communiquées dès l'admission et à chaque fois qu'une information concernant le CVS est passée aux familles.
- Les avis et les propositions adoptés par les membres du Conseil de la Vie Sociale font l'objet d'un compte-rendu qui est adopté avant la prochaine réunion du conseil. Lors de chaque réunion du CVS, la directrice fait un point d'avancement sur les décisions prises antérieurement au sein du conseil.
- Les comptes-rendus des réunions du CVS sont distribués à chaque famille, mis en ligne sur le réseau interne de l'IME, dans l'espace documentaire consacré à cette instance et transmis à l'organisme gestionnaire. Une version pictographiée est également réalisée par les représentants des usagers et affichée dans le hall d'accueil.

2.3 LE PUBLIC ACCUEILLI

L'étude de la population accueillie à l'IME l'Espoir a été faite sur 106 usagers présents durant le 4^{ème} trimestre de l'année 2017.

2.3.1 Pyramide des âges :

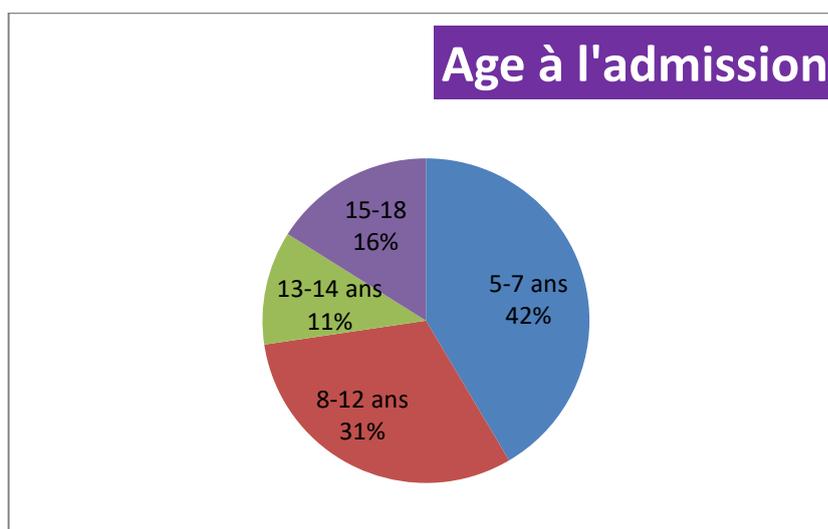
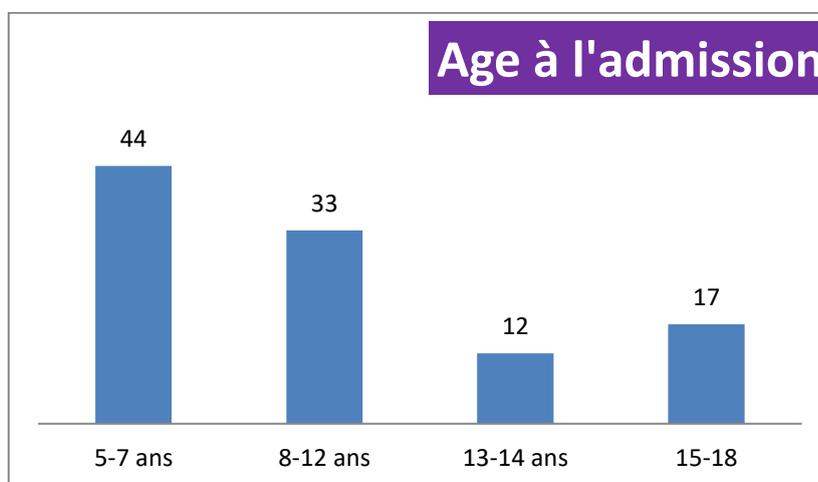
La population actuellement accueillie¹⁷ est assez «âgée» : 61% des usagers ont entre 14 et 20 ans. Etant données les difficultés de sortie de l'IME vers des établissements pour adultes notamment des jeunes ayant un projet d'orientation en CAJ¹⁸, le pourcentage de la tranche des 18-20 ans et plus de 20 ans (29%) est amené à augmenter du fait des jeunes qui continueraient à être accueillis à l'IME dans le cadre de l'amendement CRETON, ce qui aurait comme conséquence de limiter les possibilités pour de nouvelles admissions.



¹⁷ Mise à jour - Septembre 2018

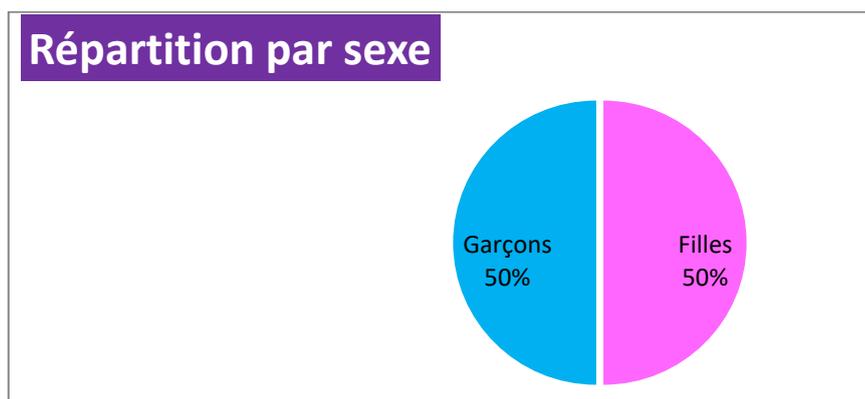
¹⁸ Cf. page 82

2.3.2 Age à l'admission



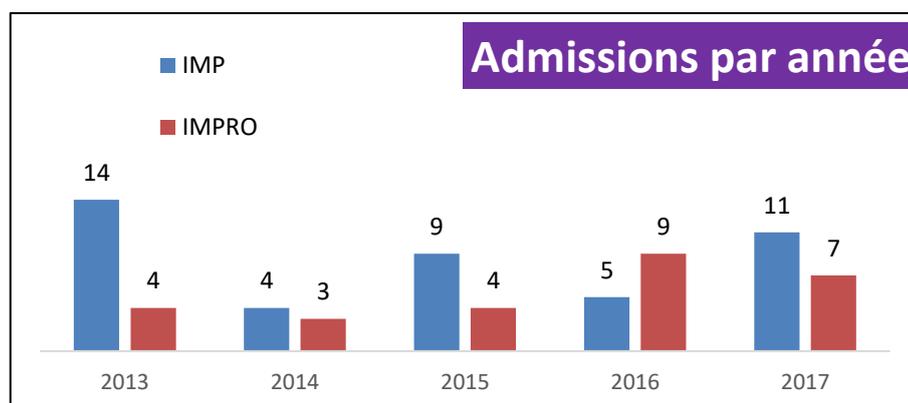
L'étude ci-dessus de l'âge auquel se fait l'admission des usagers montre que la plupart des admissions se fait vers l'âge de 7 ans. La majorité des admissions se fait effectivement à l'âge d'entrée en primaire, au moment où la scolarisation devient obligatoire. La tranche d'âge des 5-12 ans est largement majoritaire en termes d'admission (73%). Les admissions des jeunes âgés de plus de 15 ans sont généralement des suites d'inclusion d'élèves provenant d'ULIS, de jeunes à domicile sans solution, des suites d'un déménagement ou d'une orientation en IMPro (SIFPRO) à la suite d'un parcours dans un IME n'ayant pas ce service dédié aux plus âgés.

2.3.3 Répartition par sexe :



L'étude de la population accueillie dans l'établissement montre que l'IME l'Espoir est un établissement complètement mixte.

2.3.4 Admissions par année



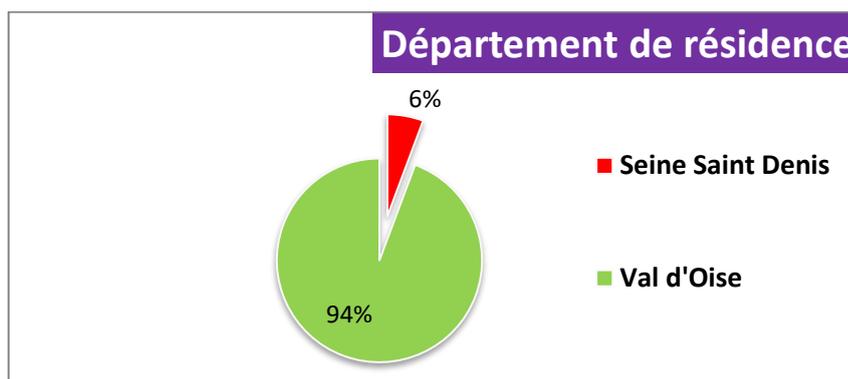
Le nombre d'admissions annuelles est de 18 admissions en 2017.

Parmi les 116 dossiers de candidature reçus au cours de l'année 2017, adressés majoritairement par la MDPH du Val d'Oise, 76 concernaient l'IMP (SEES) et 40 concernaient l'IMPro (SIFPRO).

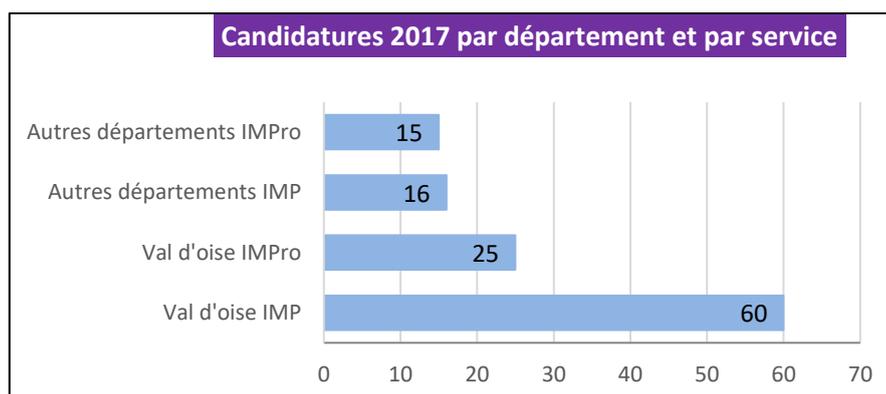
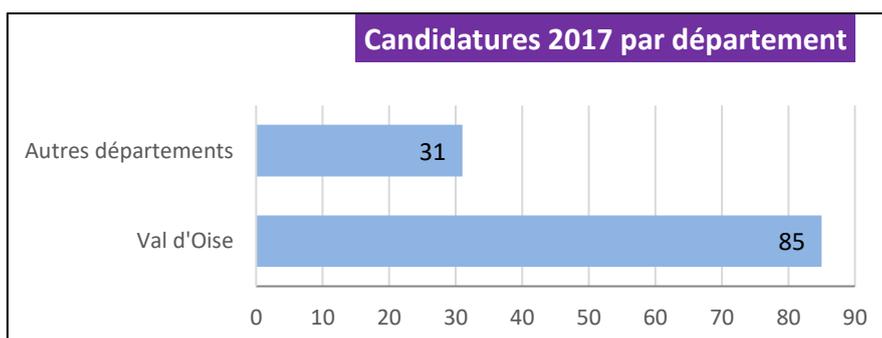
2.3.5 Temps de présence

Majoritairement, les usagers sont présents à temps plein. Les usagers accueillis à temps partiel ne sont qu'au nombre de 2 à l'IMP (SEES) avec inclusion en ULIS école.

2.3.6 Département de résidence



L'IME accueille une population venant principalement du Val d'Oise. Les 6 usagers venant de Seine Saint Denis demeurent dans des communes limitrophes à Garges lès Gonesse. L'établissement ne possédant pas d'internat, les usagers rentrent à leur domicile chaque jour. La commune de résidence des usagers est également un critère déterminant dans l'admission puisque l'IME n'effectue le ramassage scolaire que dans un secteur défini. Sur les 116 candidatures pour admission reçues durant l'année 2017, 13 étaient hors secteur de ramassage dont 5 candidatures du Val d'Oise.



2.3.7 Transport - Autonomie de déplacement

La majorité des usagers est transportée par notre prestataire de service (Voyager Autrement). L'autonomie de déplacement est travaillée et évaluée à l'entrée de l'IMPro (SIFPRO). Sur 61 usagers

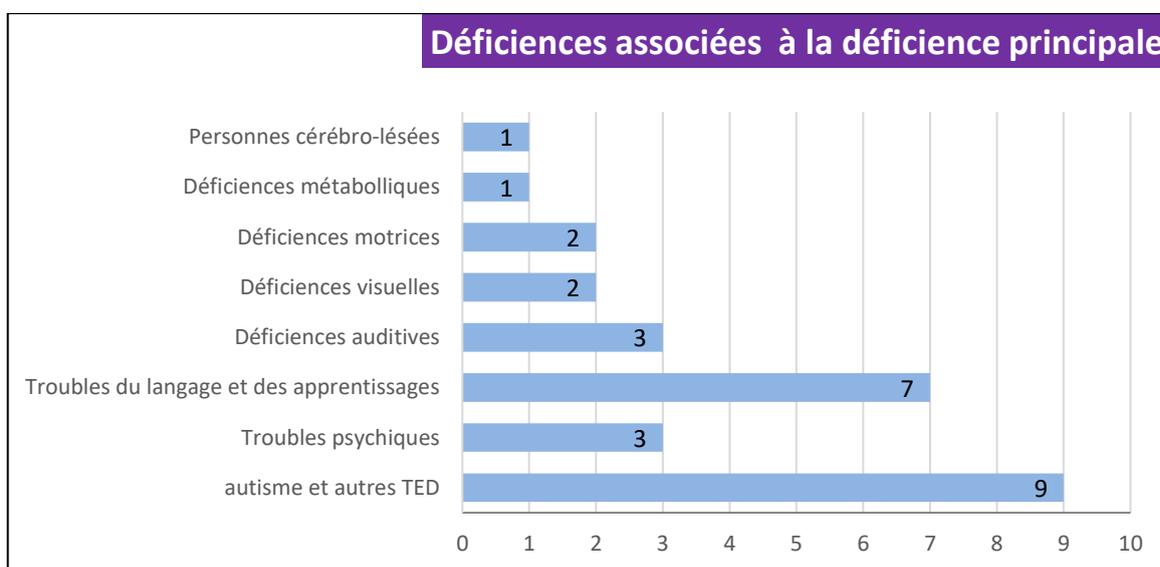
du service, 6,1% ont une autonomie de déplacement sur la voie publique et sont autonomes sur des trajets repérés. Très peu de parents assurent l'accompagnement de leurs enfants à l'IME.

2.3.8 Type de handicap

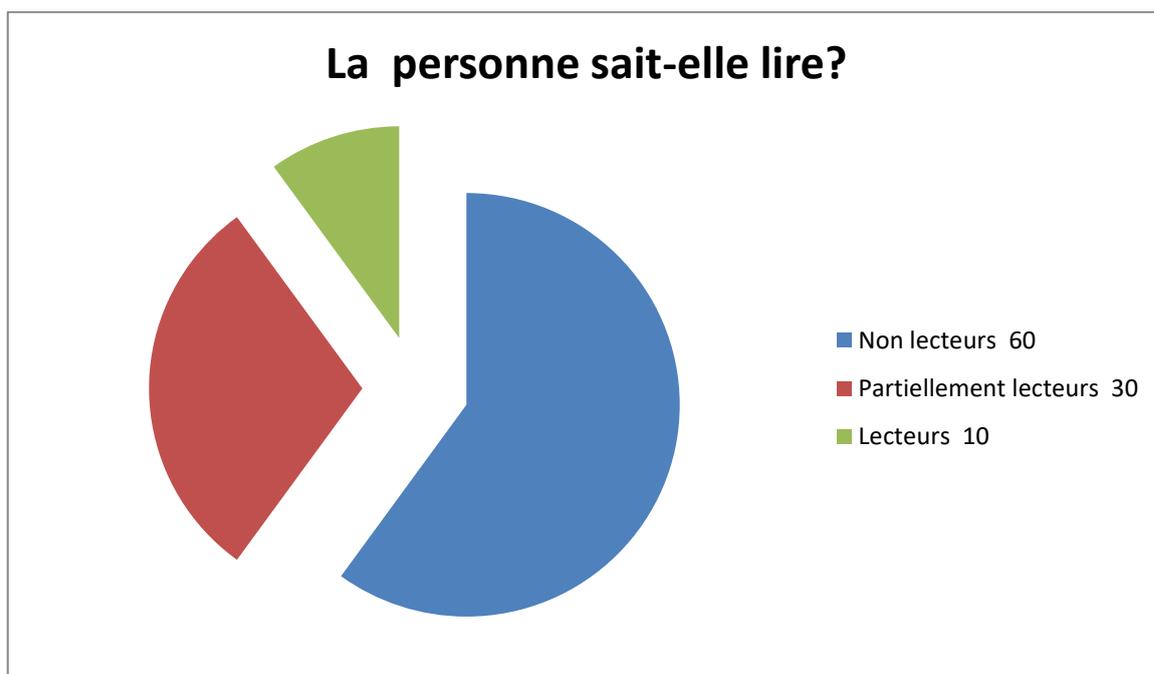
La population accueillie souffre principalement de déficience intellectuelle (légère, moyenne et plus rarement profonde) sans troubles moteurs majeurs associés. Cependant, certains usagers peuvent présenter d'autres types de déficiences : cécité partielle, surdité partielle et appareillée, troubles moteurs...

L'IME n'étant pas toujours à même de répondre aux besoins de cette population spécifique, il est parfois fait appel à d'autres structures dans le cadre d'un partenariat (SIAM 95, ergothérapeutes, IEM Fockenbergh....).

Globalement, la population accueillie éprouve des difficultés à communiquer. Parmi les 24 usagers n'ayant pas de difficultés à communiquer, 7 sont à l'IMP (SEES). Sur ces 7 usagers, 2 savent lire et 3 savent partiellement lire. Aucun n'est autonome dans les déplacements (*rappel : autonomie évaluée à partir de l'IMPro (SIFPRO)*). Sur les 17 usagers de l'IMPro (SIFPRO) n'ayant pas de difficultés à communiquer, 6 savent lire, 11 en sont partiellement capables. 7 d'entre eux ne sont pas autonomes dans leur déplacement, même sur un trajet repéré.



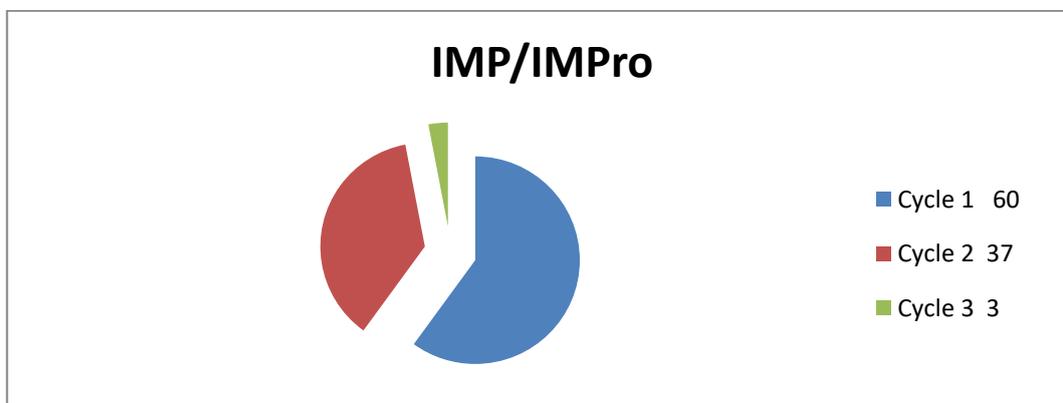
2.3.9 Niveau des compétences scolaires



La majorité des usagers est non lectrice. Les 10 lecteurs recensés (2 à l'IMP (SEES) et 8 à l'IMPro (SIFPRO)) ont tous été orientés en IME après leurs 12 ans. Ils étaient tous déjà lecteurs ou partiellement lecteurs. Les 2 usagers de l'IMP (SEES) viennent d'ULIS école, 1 jeune de l'IMPro (SIFPRO) arrive d'un autre IME, 1 d'ITEP, 1 de SEGPA et les 6 derniers sont passés par l'ULIS collège.

L'étude des résultats obtenus lors de diverses évaluations a permis de faire ressortir les statistiques suivantes : Sur 100 jeunes (47 IMP (SEES) et 53 IMPro (SIFPRO))

- 60 jeunes présentent des compétences de Cycle 1
- 37 jeunes présentent des compétences de Cycle 2
- 3 jeunes présentent des compétences de Cycle 3



Ces résultats sont ainsi répartis :

POURCENTAGE / TOTAL ETABLISSEMENT

Cycle 1	PS = 20	MS = 20	GS = 20
	20%	20%	20%
Cycle 2	CP = 19	CE1 = 12	CE 2 = 7
	19%	12%	7%
Cycle 3	CM 1 = 1	CM 2 = 2	
	1%	2%	

Plus précisément, par service, on retrouve :

POURCENTAGE / TOTAL SERVICE

Cycle 1	PS = 20		MS = 20		GS = 20	
	IMP = 17	IMPRO = 3	IMP = 11	IMPRO = 9	IMP = 5	IMPRO = 15
	36,17%	5,66%	23,40%	16,98%	10,64%	28,30%
Cycle 2	CP = 18		CE1 = 12		CE 2 = 7	
	IMP = 7	IMPRO = 11	IMP = 5	IMPRO = 7	IMP = 2	IMPRO = 5
	14,89%	20,75%	10,64%	13,21%	4,26%	9,43%
Cycle 3	CM 1 = 1		CM 2 = 2			
		IMPRO = 1		IMPRO = 2		
		2%		4%		

Constat : Notons que ces niveaux sont établis selon l'accès ou non à la lecture, les compétences générales étant bien trop hétérogènes. De plus, la création de plusieurs ULIS collège, voire lycée modifie le profil des jeunes entrants : les jeunes ayant un niveau suffisant restent dans le milieu ordinaire.

- Très peu de jeunes ont accès à une lecture fluide
- De nombreux jeunes ont compris le principe alphabétique et/ou la combinatoire simple (C+V) mais ne parviennent pas à acquérir les sons complexes ou à entrer dans une compréhension suffisamment fine.
- Une grande majorité de nos usagers ne développe pas de compétences supérieures à celles du cycle 1 :
 - Principe alphabétique non acquis
 - Numération <10
 - Graphisme difficile
 - Pas d'accès à l'abstraction

2.4 MISSIONS DE L'IME AU REGARD DES BESOINS IDENTIFIES

L'IME propose un accompagnement des enfants, par la mise en place d'un projet personnalisé, d'un emploi du temps individualisé veillant à préserver dans la diversification des actions proposées l'unité de la personne.

Il s'agit d'abord de contribuer avec la famille à une éducation de la personne pour l'emmener à une vie sociale en collectivité. C'est aussi lui permettre en fonction de ses capacités d'acquérir un maximum de connaissances scolaires, puis, par le biais de soins spécifiques, de préserver sa santé et favoriser par des actes thérapeutiques les conditions personnelles qui permettent à la personne d'être dans les meilleures conditions psychologiques d'apprentissage.

2.4.1 Les orientations principales de l'établissement :

A- La socialisation

Dans ce domaine, il s'agit d'apporter à chaque enfant ou adolescent les apprentissages nécessaires à l'acquisition des limites, des règles et des usages sociaux. Ceci donnera à chacun la capacité de connaître et respecter les règles et usages de la vie en société.

B- La communication

Communiquer est un acte fondamental pour tout être humain. Il s'agit pour nous, d'apporter les apprentissages indispensables à chaque enfant ou adolescent, afin qu'il puisse transmettre, recevoir et échanger sur le plan du langage oral et/ou pictographique et/ou signé (LSF) et/ou supports numériques (tablettes). Ce qui permettra à chacun d'avoir la capacité d'émettre et de recevoir et de comprendre des messages verbaux et non verbaux.

C- La vie quotidienne

Dans la vie de tous les jours, il est important pour les enfants que nous accueillons, de savoir se débrouiller tout seul. Ceci doit s'apprendre, apprendre à être autonome de sa propre hygiène, de sa propreté, de son alimentation et de ses déplacements. Tous ces apprentissages permettent à l'enfant ou adolescent d'avoir la capacité d'effectuer les actes de la vie quotidienne de la façon la plus indépendante possible.

D- La motricité

Pouvoir découvrir le monde environnant permet aux enfants et adolescents accueillis, de prendre conscience d'eux-mêmes, de l'espace proche et lointain, de l'autre et des autres. Ceci nécessite la mise en place d'activités et de situations motrices et psychomotrices permettant aux enfants de développer leur tonus musculaire, leur équilibre, la coordination des mouvements et des gestes. Tout ceci facilite la locomotion afin de permettre à chacun d'avoir la capacité de se mouvoir et de coordonner ses gestes, aussi bien sur la motricité fine (dextérité et précision), que globale (équilibre et déplacements).

E- L'autonomie sociale et citoyenne

Lors de l'admission d'un enfant ou d'un adolescent à l'IME, notre objectif principal est de lui apporter les enseignements et apprentissages indispensables à sa future vie d'adulte et bien entendu l'autonomie sur la voie publique et dans les transports en commun, afin qu'il puisse adopter un comportement et une manière d'être conformes à la conception qu'il a de lui-même et à la vie en société. Il s'agit donc de proposer à chacun des enfants accueillis des activités et des situations qui lui permettent d'être lui-même, de vivre avec les autres et de les respecter. Toutes ces actions visent à développer la capacité de chaque jeune à avoir une harmonie de ses manières d'être, d'établir et d'entretenir des liens affectifs avec ceux qui l'entourent et qu'il rencontre.

F- Formation, connaissances et savoirs

En complément de la scolarité adaptée, il s'agira aussi et tout particulièrement pour les adolescents de les former à des techniques de travail. Ceci permettra à chacun d'avoir la capacité de se tenir à un poste de travail, de choisir des domaines techniques appropriés et d'envisager ainsi une sortie de l'établissement en milieu de travail protégé ou ordinaire en fonction des possibilités personnelles.

G- La santé

Bien apprendre, implique d'être en bon état physique et mental; d'être bien soigné, d'être bien nourri et d'être bien « dans sa peau ». En collaboration avec les familles respectives, les professionnels de l'IME veilleront à préserver les meilleures conditions pour chaque enfant sur le plan corporel et psychologique. Il s'agit ici par nos actions de permettre à chacun d'avoir la capacité de prendre soin de soi.

H- La vie affective et sexuelle

A côté des apprentissages, il y a la vie affective et relationnelle; comment se comporter face à l'autre ? Comment se faire respecter et respecter l'autre ? Comment faire avec les premiers émois amoureux ? Pour devenir un être épanoui, il est essentiel de trouver un juste équilibre entre besoin d'affection, de contact et respect des normes sociales et culturelles en lien avec son âge et ses préoccupations. Il s'agit par notre écoute et nos interventions éducatives, scolaires et thérapeutiques de permettre à chacun de développer sa capacité à devenir un être unique en cohérence avec ses choix de vie (amicaux et amoureux autant que professionnels).

2.4.2 L'accompagnement des usagers

A- L'accompagnement individuel et collectif

Nature de l'accompagnement	Objectifs	Moyens mis en œuvre	Indicateurs
L'accompagnement individuel	Développer l'autonomie	Accompagner au départ les apprentissages pour petit à petit réussir à faire seul	Poser dans chaque projet un objectif d'autonomie et en suivre l'atteinte
	Favoriser la communication et l'expression	Mise en place de séances d'apprentissage de pictogrammes, de vocabulaire, de travail en binôme d'enfants, de petits groupes de parole, de moments informels + LSF	Traçabilité de ces séances dans les emplois du temps Rester conscient de son inconscient (Voir principe de la valorisation du rôle social)
	Soutenir les apprentissages scolaires	Utiliser une approche ludique pour soutenir le travail pédagogique	Echanges avec les professionnels de l'éducation nationale lors des réunions de synthèse et de coordination
L'accompagnement collectif	Développer la socialisation	Mise en place d'activités, d'échanges, de moyens de communication en groupe	Traçabilité de ces séances dans les emplois du temps
	Développer l'autonomie individuelle grâce au collectif	Proposer des supports, moyens pédagogiques, stratégies adaptés et personnalisés afin que chacun puisse trouver son autonomie au sein du groupe Faire intégrer un groupe à un jeune à partir de ses capacités et des objectifs visés par le groupe	Bilan des progrès réalisés dans l'autonomie individuelle

Nature de l'accompagnement	Objectifs	Moyens mis en œuvre	Indicateurs
	Développer la responsabilisation	Confier des tâches valorisantes et responsabilisantes à chacun Favoriser et valoriser la prise d'initiative Adopter une approche positive de la personne	Bilan de la réalisation des tâches demandées

B- L'accompagnement éducatif

En début d'année scolaire, chaque éducateur écrit un projet de groupe. Il est donné aux parents lors de la première réunion avec eux durant la remise des emplois du temps. Les éducateurs fixent leurs objectifs, les moyens qu'ils déploient et leurs indicateurs d'atteinte de ses objectifs.

Nature de l'accompagnement	Objectifs	Moyens mis en œuvre	Indicateurs
Des activités support d'apprentissage	Se servir des activités comme occasions d'apprentissage	Adapter l'approche éducative, la pédagogie en fonction des besoins d'apprentissage des enfants Personnaliser dans l'activité	Lien entre les besoins et le projet d'activité proposé à la lecture des projets Le niveau de réussite des objectifs tracés dans les projets personnalisés
Des activités de plaisir	Proposer un choix varié d'activités Prendre plaisir à réaliser des activités	Proposer un programme d'activité varié, attractif et répondant aux goûts des usagers	Nombre d'activités proposées Taux de changement d'activités d'une année sur l'autre Inventaire des activités demandées par les usagers n'ayant pas pu être organisées

Nature de l'accompagnement	Objectifs	Moyens mis en œuvre	Indicateurs
Des ateliers d'apprentissage	Se servir des ateliers comme occasions d'apprentissage des gestes et attitudes professionnels	Adapter l'approche éducative, la pédagogie en fonction des besoins d'apprentissage des jeunes Personnaliser dans l'atelier	
Des sorties	Apprendre à découvrir les autres Apprendre à avoir un comportement adapté Créer des expériences de vie	Des sorties éducatives (apprendre à faire les courses), des sorties culturelles (théâtre, ...), des sorties ludiques (parc d'attraction), sorties sportives (piscine)	Nombre de sorties par an et par type de sorties Budget annuel pour chaque type de sortie
Accompagnement aux repas	Rendre autonome dans la prise et ses comportements sociaux lors des repas Découvrir de nouvelles saveurs, éveiller le sens et savoir gérer son hygiène alimentaire	Accompagnement aux apprentissages liés aux repas par une présence éducative au départ Un self-service, l'obligation de débarrasser son plateau	Nombre d'enfants déjeunant en autonomie (sans présence d'un éducateur à leur table)
Accompagnement aux gestes de la vie quotidienne	Rendre autonome dans tous les actes de base de la vie quotidienne	Apprendre l'habillement, à se laver, se moucher, aller aux toilettes ...	Bilan des progrès réalisés dans l'autonomie aux gestes de la vie quotidienne
Accompagner aux rituels	Réassurer, poser des cadres répétitifs pour favoriser les apprentissages Donner des repères temporo-spatiaux	Poser et apprendre le cadre des rituels tout au long du déroulé de la journée	Bilan des comportements sociaux

Nature de l'accompagnement	Objectifs	Moyens mis en œuvre	Indicateurs
Accompagner la continuité de parcours du jeune au fur et à mesure de son avancée en âge	Définir des projets personnalisés en fonction des attentes, besoins et compétences du jeune en veillant à la continuité de parcours entre les différents services ou groupes	Un projet personnalisé continu et discuté en équipe pluridisciplinaire et interdisciplinaire entre les services et/ou groupes	Le transfert de situation entre professionnels lors des moments de transition de passage d'un groupe à un autre, d'un service à un autre, de l'IMPro à un établissement de réorientation

C- L'accompagnement scolaire

L'établissement comporte une unité d'enseignement :

- Elle dispense un enseignement adapté permettant d'assurer les apprentissages scolaires et le développement de l'autonomie et de la socialisation.
- Elle dispense un enseignement professionnel adapté intégrant l'initiation et la première formation professionnelle.
- Elle recourt à des méthodes pédagogiques adaptées et se réfère aux programmes scolaires en vigueur (socle commun).

Un projet d'unité d'enseignement piloté par la coordinatrice de l'Education Nationale est réalisé par l'équipe de l'éducation nationale spécialisée.

Il présente :

- ✓ Les axes du projet.
- ✓ Son inscription dans le contexte géographique, partenarial avec les autres interlocuteurs scolaires du milieu ordinaire, son lien avec le schéma départemental.
- ✓ La nature de l'accompagnement auprès des parents.
- ✓ Les éléments qualitatifs et quantitatifs des caractéristiques des élèves au regard des compétences scolaires.
- ✓ Les modalités de scolarisation.
- ✓ Le détail du projet pédagogique par groupes scolaires.
- ✓ La coordinatrice de l'Education Nationale effectue un bilan annuel de l'activité scolaire en lien avec le projet d'unité d'enseignement.

Chaque enfant possède un projet pédagogique qui décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques permettant à chaque élève de réaliser les objectifs d'apprentissage fixés dans son projet personnalisé de scolarisation à la suite des évaluations menées par l'enseignant.

Une coordination pédagogique avec les soutiens d'un coordinateur pédagogique anime et organise les actions de l'unité d'enseignement en collaboration avec les autres cadres du service.

Tous les lundis, a lieu une réunion de coordination pédagogique qui dure une heure.

La coordonnatrice est l'interface avec l'enseignant référent affecté à l'IME, pour la mise en place des Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) et les demandes de réorientation partielle ou totale en milieu scolaire ordinaire.

D- L'accompagnement du service de suite

La mission de ce service est de travailler auprès du jeune et de la famille sur l'orientation adulte et en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle.

- Réunions de groupe avec les jeunes sur les orientations.
- Visite d'établissements.
- Mise en place de stages.
- Apprentissage de l'autonomie de déplacement.
- Accompagnement du jeune et de la famille jusqu'à l'admission en établissement adulte.
-

Nature de l'accompagnement	Objectifs	Moyens mis en œuvre	Indicateurs
Intégration professionnelle	Habituer le jeune aux conditions de travail réel en milieu protégé	Développer les occasions d'expérience en extérieur en emmenant dès 14 ans les jeunes en ESAT	Nombre de jeunes ayant fait une visite annuelle dans l'ESAT /Nombre de 14-20 ans
		Mise en stage	Nombre de semaines de stage réalisé /nombre de jeunes
	Faire naître des vocations professionnelles	Faire des séances de présentation des métiers de l'ESAT par les anciens de l'IME	Nombres de partenaires
Apprentissages des autonomies liés aux actes de la vie quotidienne	Projeter les apprentissages aux actes de la vie quotidienne dans le futur milieu d'orientation du jeune	Travailler l'autonomie dans les transports, les repères spatio- temporels par rapport aux exigences du monde de travail ou l'IME	Orienter les projets personnalisés dans leurs transversalités par l'œil travail
Préparation à l'orientation (groupes)	Comprendre qu'il y a un départ de l'IME à 20 ans, partager les expériences de stage, Travailler sur les représentations du monde adulte et la réalité, aborder les étapes à venir et les démarches nécessaires à l'entrée dans le monde adulte (stages (entretien, visite, bilan), les mesures de protection juridique, la MDPH).	Réunions hebdomadaires de préparation à l'orientation selon le projet (CAJ, SAS, ESAT, Foyer de vie avec internat Visites d'établissements (portes ouvertes, visites organisées)	Nombre de réunions préparatoires/ Nombre de jeunes en situation d'orientation Nombre de jeunes obtenant une orientation/ nombre de jeunes suivis par le service de suite

Nature de l'accompagnement	Objectifs	Moyens mis en œuvre	Indicateurs
Préparation à l'orientation (individuel)	Accompagner et soutenir le jeune dans son futur projet d'orientation	Entretiens individuels avec le jeune. Entretiens avec le jeune et sa famille. Préparation aux entretiens dans les établissements adulte.	Nombre de jeunes ayant un projet d'orientation défini/ nombre de jeunes suivis par le service de suite
Les stages externes (individuel)	Faire évaluer par des professionnels extérieurs les compétences à s'adapter à l'établissement adulte (sociales, participatives aux activités ou atelier de travail). Mesurer les écarts et envisager les efforts possibles. Valider le projet d'orientation.	Mise en place de stages externes (CAJ, SAS, ESAT, foyer de vie avec internat (France, Belgique). Suivi du stage par téléphone. Participation au bilan de stage avec le jeune et la structure adulte (Ile de France). Travail avec le jeune sur le bilan en vue du prochain stage.	Bilans de stage de la structure adulte. Nombre de jeunes ayant suivi un stage/ nombre de jeunes suivis par le service de suite.
Préparation à la vie professionnelle (Groupe)	Connaître le règlement de fonctionnement d'un ESAT pour pouvoir le respecter. Comprendre la notion de salaire et de congés payés en ESAT. Comprendre Le projet personnalisé en ESAT, les ouvertures possibles. Le salaire, l'allocation adulte handicapée. Savoir gérer d'éventuels retards, absences et absences pour maladie. Connaître l'existence des hébergements.	Travail en groupes sur le statut de travailleur en ESAT.	Nombre de séances organisées.

Nature de l'accompagnement	Objectifs	Moyens mis en œuvre	Indicateurs
<p>Apprentissage des trajets</p> <p>(individuel)</p>	<p>Etre en capacité de venir seul du domicile jusqu'à l'IME et inversement, en transports en commun.</p> <p>Etre en capacité d'aller et venir seul en transports en commun sur ses lieux de stage.</p>	<p>MISES EN SITUATIONS PRATIQUES :</p> <p>Apprentissage du trajet, respect de la sécurité routière, comportement approprié à l'extérieur.</p> <p>Travail sur les indications à respecter pour ne pas se mettre en danger (autant que possible, le risque 0 n'existe pas).</p> <p>Apprendre à téléphoner au lieu de stage en cas de besoin, être en capacité de donner un message clair et compréhensible à destination de l'IME.</p>	<p>Bilan d'évaluation.</p> <p>Nombre de jeunes ayant réussi à devenir autonomes dans les trajets / nombre de jeunes accompagnés.</p>

E- L'accompagnement préprofessionnel

Nature de l'accompagnement	Objectifs	Moyens mis en œuvre	Indicateurs
<p>Apprentissage de techniques préprofessionnelles dans différents ateliers : cuisine, conditionnement/façonnage , espaces-verts (projet de création d'ateliers numérisation et entretien des locaux en lien avec des ESAT partenaires)</p> <p>Apprentissage des connaissances théoriques</p> <p>Accompagnement éducatif sur les compétences des attitudes sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Acquérir des gestes techniques spécifiques à ces ateliers. ● Organiser son poste de travail ● Etre le plus autonome possible ● Acquérir un rythme de travail adapté à la demande ● Etre ponctuel et assidu ● Avoir un comportement adapté à toutes situations professionnelles (compétences sociales ● Respecter la juste distance relationnelle ● Savoir travailler en équipe ● Connaître et respecter les règles de sécurité ● Plus globalement, intégrer : <ul style="list-style-type: none"> - des notions de droit - d'autonomie sociale - de citoyenneté 	<p>Encadrement du suivi par des éducateurs techniques spécialisés diplômés</p> <p>Ateliers adaptés en locaux et en matériel</p> <p>Participation à des ateliers "découverte" dans un 1er temps</p> <p>Affinement du projet professionnel</p> <p>Inscription dans un programme plus resserré</p> <p>Visite d'établissement et d'entreprises</p> <p>Stage de mise en situation professionnelle</p> <p>Formation en alternance ESAT/IMPRO pour certains</p> <p>Travail du service de suite</p>	<p>Evaluations régulières</p> <p>Evaluation/bilan de fin d'année remise aux jeunes et à la famille et/ou aux représentants légaux</p> <p>Actualisation du projet personnalisé</p> <p>Réunions hebdomadaires avec les jeunes</p> <p>Réunions pluridisciplinaires hebdomadaires</p>

F- L'accompagnement thérapeutique

Nature de l'accompagnement	Objectifs	Moyens mis en œuvre	Indicateurs
Psychomotricité	<p>Personnaliser en fonction de l'évaluation dans le cadre d'un bilan psychomoteur individuel.</p> <p>Viser bien être et autonomie.</p> <p>Développer la relation et la communication.</p> <p>Développer les compétences motrices.</p> <p>Permettre un meilleur ajustement tonique.</p> <p>Affiner la conscience du corps et la connaissance du schéma corporel.</p> <p>Favoriser le repérage spatio-temporel.</p> <p>Améliorer la Motricité fine.</p>	<p>Jeux spontanés ou dirigés</p> <p>Médiation aquatique</p> <p>Détente et relaxation</p>	<p>Les bilans psychomoteurs</p> <p>Observation spontanée</p> <p>Les réunions en équipe</p> <p>Rencontre avec les parents</p>
Soins infirmiers	<p>Maintenir la bonne santé des usagers</p> <p>Assurer la sécurité de la distribution des médicaments</p>	<p>Accueil à l'infirmierie et soins infirmiers pour les « bobos » et les urgences</p> <p>Suivi et distribution des traitements médicamenteux.</p>	<p>Cahier de traçabilité des Soins</p> <p>Fiches de suivi des traitements donnés à l'IME</p>
Connaissance des usagers et de leur état de santé	Assurer la sécurité et le suivi de la bonne santé des usagers	<p>Travail en lien avec le ou les médecins de l'IME.</p> <p>Fiches sanitaires à destination de tous les professionnels pour informations et connaissance des recommandations</p> <p>Suivi poids-taille</p> <p>Suivi vaccination</p>	<p>Rencontres consultations avec les familles.</p> <p>Visites médicales des usagers.</p> <p>Classeur fiches sanitaires et réseau</p> <p>Mise à jour du dossier médical</p>

Nature de l'accompagnement	Objectifs	Moyens mis en œuvre	Indicateurs
Prévention et éducation	Accompagnement en matière : - d'hygiène alimentaire, - d'hygiène bucco-dentaire, - d'adolescence	Projets et groupes en lien avec éducateurs et autres professionnels Travail avec différents réseaux : Rapsodif, Repop, ergothérapeute Entretiens avec famille et/ou usagers Commission des menus	Projets mis en place et réalisés
Soutien psychologique ponctuel ou hebdomadaire	Epanouissement personnel Favoriser les capacités d'expression et de socialisation	Groupes de parole et/ou entretiens individuels Groupes de parole et de médiation (ateliers, contes, ...)	Nombre d'entretiens, de séances de groupe et de jeunes rencontrés
Evaluation psychopathologique	Compréhension du fonctionnement psychique du jeune et recherche du sens du symptôme	Entretiens individuels : avec le jeune, avec la famille et avec le référent éducatif et/ou l'équipe pluridisciplinaire	Nombre de rencontres
Evaluation cognitive	Orientation en interne (PPI, autonomie de transport) et en externe (CMP, Hôpital de jour, ULIS, ESAT, CAJ ...)	Entretiens individuels avec le jeune, avec la famille et avec le référent éducatif et/ou l'équipe pluridisciplinaire	Nombre de rencontres
Guidance parentale et soutien familial	Entendre les attentes et difficultés du jeune et de sa famille Soutenir la place du jeune (rôle, fonction, place)	Entretiens avec le jeune, sa famille	Nombre de rencontres
Soutien auprès de l'équipe pluridisciplinaire	Prise de distance par rapport à une situation problématique Ecoute et aide face aux difficultés rencontrées dans l'accompagnement des usagers	Réunions et entretiens individuels si nécessaire	Nombre de réunions et de rencontres
Orthophonie Prise en charge individuelle, en binôme ou en groupe	Développer le langage, la communication, la relation aux autres Améliorer les gnosies, les aptitudes perceptives, les	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes / Praxies <ul style="list-style-type: none"> - Jeux de souffles - Imitation - Rythmes • Jeux de langage <ul style="list-style-type: none"> - Travail sur les 	Bilan – Evaluation Observation dans le dossier des usagers

	<p>aptitudes bucco-phonatoires, la déglutition, la mastication</p> <p>Affiner le rôle réceptif</p> <p>Développer le langage de base</p> <p>Travailler les règles de la communication, l'attention conjointe, l'écoute</p> <p>Développer les capacités attentionnelles, mémorielles, l'organisation visuo-constructive, spatio-temporelle</p> <p>La capacité à planifier</p>	<p>concepts de base</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension des consignes - Vocabulaire - Construction d'énoncés <ul style="list-style-type: none"> • Méthode Verbo-Tonale • Méthode Romain 	<p>Réunions en équipe</p> <p>Nombre de rencontres avec les parents</p> <p>Nombre de séances annuelles /Nombre de jeunes pris en charge</p>
--	---	---	--

G- Les Activités Physiques Adaptées (APA)

Les Activités Physiques Adaptées (APA) ont une place importante au sein de l'IME l'Espoir. Elles ont pour objectif de faciliter le développement physique, psychique et social des enfants et adolescents accueillis. Cette discipline a une implication dans le projet éducatif et thérapeutique de chaque enfant de l'établissement. C'est un moyen pour les participants de développer et de maîtriser des composantes affectives, relationnelles et sociales, de prendre conscience de leur corps dans la relation aux autres et à l'environnement. C'est aussi un médiateur facilitant les liens avec le monde extérieur en ayant l'accès aux éléments culturels que sont les activités physiques et sportives et/ou artistiques.

Cette profession a pour objectif de maintenir et d'améliorer l'autonomie des personnes accueillies, grâce au développement et à l'entretien de leurs capacités physiques (endurance, cardio-respiratoire, force musculaire, souplesse et équilibre). Elle permet également l'évolution des principales coordinations motrices de chacun.

Enfin, les APA permettent de lutter contre la sédentarité et l'inactivité qui peuvent être constatées chez certains jeunes tout en donnant goût à la pratique physique et sportive par le plaisir du jeu.

Assister aux activités demande un accord préalable du médecin via un certificat médical autorisant le participant à pouvoir pratiquer du sport (certificat médical fourni par la famille à chaque année

scolaire) seul un médecin de l'IME peut faire un certificat contraire à celui du médecin traitant et/ou s'y substituer. Sans cela, il ne peut y avoir de participation à la vie sportive de l'établissement.

Les prises en charge en APA vont de 45 minutes à 1 heure par semaine dans un groupe allant de 3 à 6 personnes maximum. Ces groupes se forment en début d'année par le professeur en Activités Physiques Adaptées et selon les objectifs visés dans la progression de chacun.

Enfin, grâce à l'adhésion à l'association ARESSIF (association visant à regrouper tous les établissements spécialisés en Ile de France), l'IME peut faire du lien entre ce qui est vu aux fils des semaines en APA au sein de l'IME et des situations inhabituelles de rencontre avec d'autres jeunes d'établissements semblables. Puisque l'ARESSIF permet d'organiser et de participer à toutes sortes de rencontres sportives. C'est une occasion pour les enfants de découvrir d'autres milieux et d'autres personnes pouvant avoir similairement les mêmes problématiques et les mêmes centres d'intérêts qu'eux tout en se rencontrant sur des disciplines universelles.

H- L'accompagnement social

Nature de l'accompagnement	Objectifs	Moyens mis en œuvre	Indicateurs
Démarches MDPH 93/95/autres	Prolongations prises en charge, renouvellement d'allocation AEEH, cartes d'invalidité..., réorientations (déménagement, internat...)	Entretiens avec la famille et le jeune Recherche de structures et contacts suivis de visites le cas échéant (Ile de France,)	Nombre de démarches entreprises / Nombre de familles accompagnées
Aide à la mise en place de séjours adaptés	Travailler la séparation avec la famille, l'autonomie	Entretiens famille et jeune Mise en place de week-end et colonies adaptés (dossier, demande de financement)	Nombre de familles accompagnées dont le départ abouti / Nombre de familles accompagnées
Protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention • Protection 	Travail en équipe avec la famille et le jeune Travail avec les différents partenaires (ASE, CRIP, Procureur...)	

Nature de l'accompagnement	Objectifs	Moyens mis en œuvre	Indicateurs
Orientations adultes MDPH	Préparer et finaliser le projet de sortie à 20 ans en externat ou en internat	Entretiens famille et jeune avec l'éducatrice de suite Constitution, envoi et suivi des dossiers	Nombre de démarches entreprises / Nombre de familles accompagnées
Mesures de protection juridique et signalements à la CRIP	Protéger	Entretiens famille et jeune d'abord pour informer, puis aider à la constitution du dossier si la famille est d'accord	Nombre de démarches abouties / Nombre de démarches entreprises

I- La Valorisation du Rôle Social (VRS)

La valorisation du rôle social (VRS) est un concept né dans les années 1980 développé et normalisé par Wolf Wolfenberger. Peu connu en France, cette approche d'accompagnement canadienne fait ses preuves au quotidien outre-Atlantique.

Le principe d'application de la Valorisation du Rôle Social (VRS) part de 2 postulats :

- ✓ Une personne en situation de handicap, en risque de dévalorisation sociale, est davantage apte à apprendre, acquérir et jouer des rôles sociaux valorisés si son entourage la perçoit positivement, comme étant apte à pouvoir jouer des rôles sociaux valorisés et comme étant socialement compétente.
- ✓ Développer les compétences normalisantes d'une personne en situation de handicap lui permettra d'améliorer son image, celle du handicap dans la société qui, malgré les dispositions législatives, est source d'exclusion en termes d'éducation, d'intégration professionnelle et d'acceptation sociale.

Définition de la Valorisation du Rôle Social

« Dans la mesure du possible, l'utilisation de moyens culturellement valorisés afin de permettre, d'établir et/ou de maintenir des rôles sociaux valorisés pour les personnes ».

Elle implique de porter un regard positif sur l'enfant pour rechercher les compétences sur lesquelles s'appuyer pour les apprentissages. Chaque apprentissage fait l'objet d'un objectif clairement défini pour favoriser la participation et l'implication du jeune en tenant compte de ses capacités et de son rythme.

J- La méthode Simonne Romain

La méthode Romain¹⁹ propose de vivre des expériences complexes, en analogie avec le quotidien, en petit groupe (de 8 personnes), au travers d'exercices multiples qui suivent une progression établie, à l'aide de matériel concret, de mouvements, de consignes verbales.

Ceux-ci mobilisent les émotions (peurs, colères, frustrations,...) et les processus de pensée (attention, rigueur, vigilance, planification) de l'animateur de séance comme du groupe d'enfants. Ils permettent à chacun de se confronter à soi-même et aux autres, et favorisent la verbalisation, la confiance en soi et l'autonomie.

La méthode est aujourd'hui pratiquée par l'orthophoniste formée à cette méthode. Les jeunes suivent un cycle de 2 ans à l'IME à raison d'un groupe de 8 jeunes sur 2 séances hebdomadaires de 2 heures.

K- La communication simplifiée et adaptée

✓ La diversification des modes de communication :

L'IME a choisi de diversifier ses approches de la communication simplifiée et adaptée. Outre la communication par pictogrammes développée par un professionnel éducatif dédié, plusieurs professionnels la pratiquent et d'autres sont initiés à la langue de signes française.

✓ La communication par pictogrammes :

Les pictogrammes sont des représentations graphiques (images, photos, dessins) figurés ou symboliques, exprimant des mots ou des idées. Les codes pictographiques se construisent sur des supports simples (classeur, etc...) et dans le temps, respectant le rythme d'apprentissage de l'enfant. Les codes pictographiques reposent donc sur les canaux visuels, auditifs et kinesthésiques d'apprentissage. Ils requièrent d'être attentif au niveau du symbolisme et des connaissances sémantiques (surtout pour les codes fonctionnant par combinaison de pictogrammes). Enfin, la manipulation (désignation directe ou indirecte), est incontournable. Le choix d'un code dépend de l'âge de l'enfant, de ses capacités cognitives, motrices et de ses besoins communicatifs. Ce code doit être nécessairement maîtrisé par l'entourage communicant avec l'enfant pour être un outil utile et efficace. Selon les codes, le support peut être un tableau de communication « papier », un ordinateur ou encore, pour certains des logiciels, des synthèses vocales.

✓ La langue de signes française (LSF) :

La langue de signes est une langue visuelle. Elle est une langue à part entière au même titre que le français. Pratiquée par les personnes sourdes et/ou malentendantes, elle est très utile dans le contexte où la communication verbale n'est pas possible. La LSF est un excellent support pour l'oral. Elle permet de développer d'autres canaux d'expression / réception / compréhension. Elle n'utilise pas les mêmes aires cérébrales telles que la parole, donc elle est très intéressante pour les enfants qui ont des troubles ; elle peut permettre de contourner le problème.

Elle est constituée de 5 paramètres : la position des doigts et de la main, les mouvements, les emplacements et l'expression du visage. Elle comporte également une syntaxe (le lieu, les personnages, l'action) et une grammaire.

¹⁹ Cf orthophonie page 53

✓ **La méthode PECS (Picture Exchange Communication System)**

Le PECS peut représenter un système de communication efficace pour n'importe quelle personne ayant des difficultés à s'exprimer oralement ou ne sachant pas échanger et communiquer. Il peut être utilisé avec des enfants de tout âge ainsi qu'avec des adultes présentant des difficultés de communication et d'interaction sociale qui empêchent le développement d'un langage fonctionnel ou acceptable dans notre société.

✓ **Les tablettes**

Depuis la montée en puissance des appareils tactiles, de nombreux témoignages de professionnels et de parents ont confirmé la relation « positive » des enfants en situation de handicap avec les ordinateurs et que leur interface intuitive favorisait leur utilisation.

Ces tablettes fournissent un support d'activité sur lequel les enfants peuvent concentrer leur attention tout en évitant l'enfermement et la dépendance.

✓ **Les moyens mis en place par l'IME :**

- Un éducateur spécialisé en communication par pictogrammes à temps complet.
- Une banque de pictogrammes commune à tous les professionnels est mise en réseau.
- La mise en place d'un atelier pictogrammes avec les enfants.
- La mise en place d'informations à destination des parents.
- Affichage et emplois du temps en pictogrammes.

2.4.3 Projet de service IMP (SEES)

L'Institut Médico Pédagogique accueille 46 enfants entre 6 et 14 ans des deux sexes, présentant une déficience intellectuelle, pouvant s'accompagner de troubles de la personnalité, comitiaux, organiques, moteurs ou sensoriels compatibles avec une vie en collectivité.

Il s'est organisé en trois groupes de jeunes enfants entre 6 et 9 ans, trois autres groupes de moyens entre 9 et 12 ans et deux groupes de grands entre 12 et 14 ans. A titre exceptionnel des enfants de 14ans et ½ peuvent rester dans le groupe jusqu'à la fin de l'année scolaire.

L'IMP (SEES) comprend deux étages sur l'aile gauche de l'IME, dans chaque étage se trouvent quatre groupes.

A l'étage du bas se trouvent les trois groupes des plus jeunes enfants avec 5 enfants par groupe (voire six si nécessaire), chaque groupe accompagné par une éducatrice spécialisée ou une monitrice éducatrice ; puis un groupe de moyens de 5 à 6 enfants accompagné par une éducatrice spécialisée.

A l'étage du haut se trouvent deux groupes de moyens avec 6 enfants accompagnés par une éducatrice spécialisée et deux groupes de grands de 7 enfants accompagnés par une éducatrice spécialisée et une monitrice éducatrice (la qualification des personnels éducatifs peut varier entre des éducateurs spécialisés ou des moniteurs éducateurs).

La constitution des groupes s'organise en équipe éducative en tenant compte des avis médicaux et psychologique, cette constitution tient compte de l'âge de l'enfant et de la gestion réaliste du groupe par un éducateur. Ces groupes sont constitués de telle sorte à privilégier l'hétérogénéité des niveaux et

l'homogénéité par l'âge. La constitution des groupes veille à créer et développer une dynamique d'enfants ainsi qu'une ambiance rassurante et agréable au sein de chaque groupe.

L'IMP (SEES) est aussi organisé à l'instar du primaire et de l'élémentaire où l'éducateur du groupe est aussi le « référent » des enfants le constituant. Le référent est chargé de veiller au bon déroulement du projet personnalisé de chaque enfant de son groupe et si nécessaire de provoquer une réunion de projet personnalisé. Il est aussi le professionnel de référence pour les familles et autres partenaires extérieurs, dans une démarche d'équipe pluriprofessionnelle ne détenant pas l'exclusivité de cette dernière référence.

Tous les éducateurs accompagnent un groupe d'enfants dont ils sont le référent, et se doivent ainsi de mettre en place des activités éducatives, artistiques, culturelles, physiques et citoyennes. Il est parfois nécessaire que chaque éducateur puisse aussi proposer des activités à d'autres enfants du service même s'ils ne font pas partie de son groupe éducatif de base. **Ainsi, dès l'entretien d'embauche le futur salarié est informé de ses devoirs urgents de protéger avant tout et proposer ses savoir-faire aux enfants, non seulement de son groupe, mais aussi du service et au-delà même de l'ensemble des personnes accueillies à l'IME.** Une fiche de poste vient préciser ces consignes pour les éducateurs spécialisés et une fiche de poste sera prochainement (au cours du deuxième semestre de l'année 2018) réalisée pour les moniteurs éducateurs.

L'IME a comme politique en matière de recrutement d'embaucher du personnel formé et diplômé. Il privilégie l'embauche des éducateurs spécialisés mais peut aussi avoir recours à des moniteurs éducateurs.

L'ensemble des professionnels vise l'épanouissement personnel des enfants, le développement de leurs potentialités, ainsi que leur plus grande autonomie personnelle et sociale possibles. La place sociale de chacun est un objectif primordial.

Tous les enfants accueillis, recevront en fonction de leurs capacités, une éducation sociale en collaboration avec leurs familles et conforme aux principes de la République, des actions qui tendent à développer la personnalité, la communication et la socialisation. Ils recevront aussi, des enseignements scolaires adaptés.

La famille est notre interlocutrice privilégiée. Elle est associée à tous les projets envisagés concernant son enfant et est sollicitée pour toute décision qui relève de son autorité parentale.

L'accompagnement de l'enfant est global (éducatif, pédagogique et thérapeutique). Les personnels sont qualifiés pour les fonctions qu'ils occupent. Des formations individuelles et/ou collectives sont mises en place pour les professionnels dans la mesure des financements disponibles à l'IME, afin de leur permettre de développer et maintenir à jour leurs connaissances.

L'éducateur procède en équipe à une évaluation du potentiel de développement de chaque enfant, ses goûts, ses préférences, ses envies. Cette première évaluation permet de dégager les actions prioritaires pour chaque enfant selon ses besoins qui feront partie du projet personnalisé. Son élaboration, sous la responsabilité de l'IME, est l'objet de concertations régulières avec la famille et autres partenaires de l'accompagnement global de l'enfant.

L'ensemble de l'équipe engage ses savoir-faire et ses compétences afin d'éveiller chez l'enfant le désir d'apprendre et de construire son autonomie.

Pour chaque éducateur, il s'agit de :

- développer les compétences de chaque enfant, selon ses capacités, ses possibilités et besoins en ce qui concerne son autonomie personnelle, sa différenciation vis à vis d'autrui, son individuation en tant qu'être singulier.
- veiller à une meilleure autonomie alimentaire et corporelle.
- développer les repères dans l'espace de savoir s'orienter aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement. Il s'agit aussi de permettre à l'enfant d'acquérir des notions de temps comme passé, présent, futur ou hier, aujourd'hui et demain.
- permettre l'épanouissement général de sa personne à travers ses capacités sensorielles, cognitives, culturelles, motrices, langagières, expressives et relationnelles.

Viser ces objectifs implique de la part de l'équipe de mettre en place les médiations nécessaires les mieux adaptées, mises à sa disposition. L'organisation de séjours de courte durée à caractère éducatif, pédagogique et thérapeutique fait partie intégrante du projet d'établissement. Les enfants et leurs familles sont associés à ces différents projets, lesquels projets font l'objet d'une évaluation et d'une concertation équipe-famille.

D'une manière générale l'enfant venant d'être admis est accueilli par son référent éducatif au sein d'un groupe d'enfants de son âge. Les éléments du dossier et du stage d'observation et les premières semaines dans le groupe vont permettre à l'éducateur d'avoir un meilleur aperçu du profil de l'enfant, de ses capacités, de ses compétences et d'en déduire ses besoins. L'enfant entre dans un groupe d'enfants dont certains étaient déjà présents l'an passé et fonctionnait déjà sur un rythme préétabli. Les nouveaux enfants vont donc apporter une modification dont l'éducateur devra en tenir compte. **Il s'agira d'un accompagnement individualisé dans un collectif.**

Une nouvelle vie de groupe va peu à peu se mettre en place avec des activités nouvelles proposées à l'essai. Durant le premier mois il n'y a pas trop d'exigences de performances cognitives ou manuelles. Les interventions et observations de l'éducateur se font essentiellement sur le terrain de la socialisation, de la vie en collectivité, de partage, de respect des consignes et règles, du mode de prise en compte des autres enfants.

Au cours du mois de septembre, un premier emploi du temps est élaboré par l'éducateur, qui tiendra compte du passé de l'enfant. L'enfant est accueilli dans un groupe où l'éducateur met en place un emploi du temps dans lequel l'enfant puisera les moyens mis en place pour mener à bien ses propres objectifs. Les enfants admis en cours d'année scolaire, bénéficient aussi des mêmes conditions d'accueil.

Exemple d'un emploi du temps :

- De 8h45 à 9h15 : Accueil : **L'éducateur est présent au moment de l'arrivée de l'enfant.** Tout en tenant compte de l'âge et des possibilités de chaque enfant, nombreuses sont les actions réalisées dans les groupes. Lors de l'accueil sur le groupe, l'éducateur appréhende l'état de fatigue ou d'énerverment de l'enfant et adopte les gestes appropriés. Il est important de

développer les rituels dès l'arrivée de l'enfant, ainsi il peut anticiper la première action à réaliser et les autres qui se succéderont par la suite.

Les rituels permettent à l'enfant de se préparer au déroulement de la journée avec le moins d'inquiétude possible. Raison pour laquelle les enfants réalisent leur propre emploi du temps de la journée sous une forme inspirée de PECS, avec des pictogrammes pour ceux qui n'ont pas accès à la lecture et avec des mots étiquetés pour ceux qui sont lecteurs. Ainsi, cet emploi du temps permettra à tous et tout particulièrement à l'éducateur de faire suivre le déroulement des activités dans une démarche temporelle.

Parmi les rituels, il y a celui de poser ses affaires aux emplacements prévus, de sortir le cahier de liaison avec les familles et le remettre à l'éducateur, ensuite faire son emploi du temps avant d'aller dire bonjour aux autres enfants et éducateurs des groupes de l'étage, puis en fonction de chaque enfant aller dire bonjour aux autres enfants et éducateurs de l'autre étage de l'IMP (SEES). Tout ceci sous la surveillance des éducateurs. C'est une façon d'apprendre aux enfants à se déplacer dans une partie de l'établissement avec une action à réaliser, développer les repères spatiaux, développer l'entrée en relation, la camaraderie et la socialisation. Pour les enfants de 11 à 14 ans se préparant au passage au service de l'IMPro (SIFPRO) (adolescents de 14 à 20 ans) de l'IME, il est demandé d'aller ensuite dire bonjour aux jeunes et éducateurs de ce service. Ceci permettra aux grands enfants de l'IMP (SEES) de prendre des repères, de se familiariser avec un nouvel environnement et ainsi pouvoir faire tomber les appréhensions dues à la nouveauté et à l'inconnu.

Les enfants âgés de 12 à 14 ans pourront intégrer ponctuellement et progressivement des activités (y compris le repas ou la récréation), des ateliers et même des groupes de l'IMPro (SIFPRO), les préparant ainsi à leur futur passage dans le service de l'IMPro (SIFPRO).

Les actions et activités à l'IMP (SEES) sont organisées de telle sorte à ce que celles qui nécessitent une attention particulière, puissent avoir lieu en matinée.

- 11h30 -12h30 : Repas : après les activités du matin, les plus jeunes enfants se lavent les mains et passent en groupe au SELF de l'établissement vers 11h30. Ensuite arrivent les groupes des moyens puis, les groupes des grands. La première partie du SELF leur est réservée l'autre étant réservée pour les adolescents de l'IMPro (SIFPRO). Les deux espaces sont séparés par des cloisons mobiles.

Certains enfants ont des places attitrées pour des raisons de sécurité et de réassurance, d'autres ont le choix de la place, s'asseyant à côté de quelqu'un avec qui ils souhaitent déjeuner. Le choix peut bien se porter sur des enfants comme sur des éducateurs. Pour ce qui est de certains enfants nécessitant des repères visuels, leurs photos sont collées à leur emplacement réservé.

- De 12h45 à 13h30 : Récréation / Sieste : Une fois la restauration terminée, les enfants repartent dans leurs groupes par groupe de plus jeunes, moyens puis grands. C'est le moment de se laver les mains, aller aux toilettes et se préparer à aller à la récréation ou à la sieste. Pour certains enfants la récréation est bénéfique mais, leur fatigabilité fait qu'au retour ils font une petite sieste dans leur groupe. C'est bien évidemment le cas des plus jeunes enfants.
- De 13h30 à 13h45 : Dans tous les groupes est proposé un temps (15 minutes) de retour au calme avant les activités de l'après-midi.

- De 13h45 à 15h45 : Les actions et activités de l'après-midi sont davantage artistiques, culturelles, rythmiques, musicales, d'expression corporelle ...
- De 15h45 à 16h30 : Départ : les enfants se préparent à rentrer chez-eux par le transport du prestataire de service. Une organisation est instaurée afin de faciliter, en sécurité, le départ progressif de tous. Raison pour laquelle l'établissement dispose de moyens de communication matérialisés par des talkies-walkies. Ainsi, un éducateur se place sur la chaussée, et transmet à son collègue à l'intérieur de l'établissement d'appeler les enfants en fonction de l'arrivée des chauffeurs. Ceci permet qu'il y ait toujours des éducateurs sur les deux étages.

2.4.3.1 Le parcours d'intégration à l'IMP (SEES)

La période d'intégration constitue une toute première étape du parcours institutionnel de l'enfant pour les plus petits et est un préalable incontournable pour créer les conditions favorables au développement des apprentissages de l'autonomie et de la socialisation.

La réussite de ce parcours d'intégration nécessite des précautions particulières :

- prendre en compte les repères concernant le développement physique, moteur, affectif et social de l'enfant et les besoins liés à son âge.
- créer et maintenir **des relations de confiance avec les parents**, condition indispensable à une intégration réussie.
- traiter les questions d'organisation à prévoir, (disposition des locaux et équipement, conditions d'encadrement, constitution des groupes, déroulement de la journée).

2.4.3.2 L'intégration des jeunes dans un groupe à l'IMP (SEES)

Une réunion en équipe permet la présentation de l'enfant par la direction. Puis le dossier est transmis pour lecture. Un stage d'une semaine est mis en place puis l'admission est décidée.

A son arrivée sur son groupe d'accueil, l'intégration se fait en fonction de l'âge, des affinités ou incompatibilités de certains jeunes, du niveau de maturité, des fragilités de chacun. Généralement, le groupe intègre le nouvel arrivant, mais la temporalité n'est pas la même du côté du jeune individu qui a besoin qu'on lui laisse du temps pour se faire à l'idée d'appartenir à ce nouveau groupe, de s'imprégner du rythme de la collectivité.

L'intégration est spécifique à chaque enfant, elle dépend de la problématique du jeune et de son environnement.

2.4.3.3 Comment se fait le passage d'un groupe à un autre au sein de l'IMP (SEES)

La préparation au passage se fait d'abord verbalement avec l'enfant, puis des rencontres ponctuelles se font entre le jeune et le futur groupe durant lesquelles ce dernier participe à des activités dans son futur

groupe. La familiarisation du jeune avec le nouveau groupe peut passer pour les plus jeunes d'entre eux par le repérage des jeunes sur des photos de groupe, par des rituels, comme par exemple le passage du lutin. La famille en est informée.

2.4.3.4 Passage de l'IMP (SEES) à l'IMPro (SIFPRO)

Le processus commence par une présentation des enfants à l'équipe de l'IMPro (SIFPRO) par les éducateurs de l'IMP (SEES) lors d'une réunion. Tous les enfants accueillis au service de l'IMP (SEES) ont vocation à passer systématiquement au service de l'IMPro (SIFPRO) quel que soit leur degré de capacités et de déficience.

Les éducateurs des grands de l'IMP (SEES) vont préparer le passage de l'enfant sur les deux dernières années : sont mis en place des temps informels de rencontre, la participation à des activités communes, des temps d'accueil ponctuels, la mise en place d'un stage à l'IMPro (SIFPRO). Une fête de départ vient marquer le passage.

Les familles sont reçues par les référents de l'IMP (SEES) et le Chef de Service de l'IME. Ce dernier fait une présentation rapide du service de l'IMPro (SIFPRO) et propose une visite aux parents et l'enfant.

Un nouveau contrat de séjour et alors signé.

2.4.4 Projet de service IMPro (SIFPRO)

A- Au-delà des définitions et des chiffres, des êtres singuliers

Convaincus que le public est bien au cœur du dispositif et que c'est de lui, de ses attentes et de ses besoins, que découle la mission du service, nous avons volontairement choisi de le présenter avant toute autre chose.

Le risque, lorsqu'on accompagne un collectif d'approximativement 61 usagers, est de verser dans la généralisation, la globalisation, le stéréotype.

Au sein du service, l'accent est mis sur l'importance de ne jamais réduire une personne à ses symptômes, à sa pathologie, de ne jamais coller d'étiquettes, mais de toujours regarder la personne accueillie comme un être unique et singulier, individu, sujet et non objet du projet de l'institution.

Dans le service, on constate des problématiques parfois similaires, mais toujours très variées d'une personne à l'autre : difficultés à raisonner, à apprendre, à mémoriser, à se repérer dans le temps et l'espace, à prendre des décisions et des initiatives, à accepter, à percevoir son image, à avoir confiance en soi, à entrer en relation avec autrui, à avoir des comportements adaptés en société, à gérer ses émotions, etc.

B- Notre regard

L'IMPro (SIFPRO) accueille des personnes porteuses d'une différence qui les mettent parfois en difficulté pour gérer de façon autonome leur vie quotidienne dans la société qui est la nôtre. Avant de voir les incapacités et la vulnérabilité, cherchons à voir des personnes douées de capacités et de ressources.

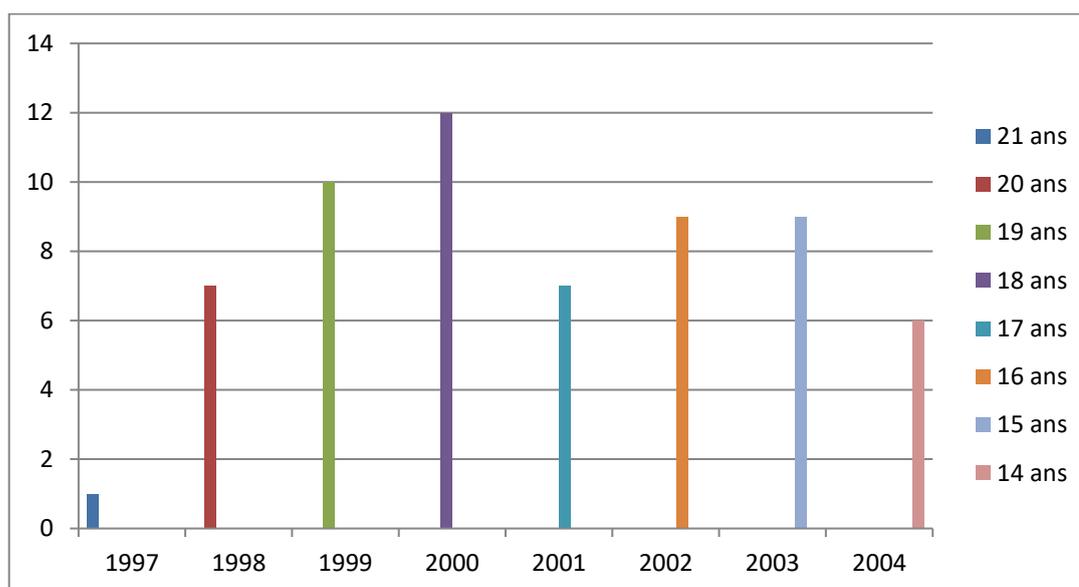
- Capacités existantes (à maintenir, renforcer) et potentielles (à développer), celles de progresser, celles de créer ; celles de donner, d'apprendre aux autres, de transmettre; celles d'être heureux.
 - Ressources internes, familiales, sociales, à découvrir, intensifier, diversifier, exploiter.
- Enfin, nous voyons en ces personnes de futurs citoyens, appartenant pleinement à la cité, avec des droits et des devoirs qu'ils ont à construire, à connaître et à exercer comme tout un chacun.

C- Le public de l'IMPro (SIFPRO) : Quelques caractéristiques et quelques chiffres²⁰

En septembre 2018, le service accueille 61 usagers. 31 filles et 30 garçons, âgés de 13 à 21 ans dont :

- 42 jeunes ayant déjà été à l'IMP (SEES) (passage IMP-IMPro)
- 8 jeunes en provenance du dispositif ULIS
- 2 jeunes provenant d'autres EMP de la Région Ile de France
- 5 jeunes en provenance de la métropole ou de l'étranger
- 2 jeunes en provenance d'ITEP
- 2 jeunes en provenance du domicile

Notons que le service accueille 15 usagers âgés de plus de 19 ans dont 12 bénéficient de l'amendement CRETON ou sont en attente de la notification MDPH. Ce chiffre correspond à 19.67 % de notre public dans le service sur un total de 61 usagers.



D- L'environnement.

Les usagers sont majoritairement Val d'Oisiens, ainsi que le préconise notre agrément, ou sinon franciliens, par leur domicile de secours. Ils vivent dans 10 communes différentes du département du Val d'Oise et dans 3 communes de la Seine Saint Denis. La plupart ne sont pas autonomes dans leurs déplacements quotidiens et se rendent à l'IME avec un transporteur prestataire de service de l'IME. Seuls 10 usagers sont autonomes dans les transports publics sur le trajet IME-domicile et inversement.

²⁰ Au mois de septembre 2018.

Ils proviennent de différents horizons socio-culturels et géographiques. Les parcours institutionnels et personnels sont multiples et amènent une diversité enrichissante dans le service.

Les pathologies sont également variées, tant dans le handicap mental, que dans le handicap psychique. C'est dire combien les deux handicaps sont parfois intimement mêlés. La cohabitation dans un même service entre handicap psychique et handicap mental peut être complexe. Les capacités et les fragilités des personnes accueillies sont elles aussi très diverses. Actuellement, peu d'usagers sont capables de développer une autonomie suffisante pour sortir à moyen terme du dispositif pour aller vers un dispositif ULIS ou un Centre d'Accompagnement à la Vie et au Travail²¹. Les autres ont besoin d'un accompagnement plus rapproché, plus attentif, pour pouvoir répondre aux apprentissages et aux exigences de la vie quotidienne et/ ou de la vie socio-professionnelle.

La plupart des majeurs dans le service bénéficient d'une mesure de protection juridique. Ces mesures sont gérées par les familles ou des organismes tutélaires.

E- L'offre de service- Les activités proposées

Les finalités et les objectifs des activités et ateliers :

Afin de mieux répondre aux besoins des jeunes accueillis actuellement à l'IMPro (SIFPRO), le service est composé (depuis le mois de janvier 2017) de deux sections, l'une concernant l'autonomie personnelle, quotidienne et sociale et l'autre concernant l'autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Le service propose deux modèles d'accompagnement :

- ***Le Pôle Vie Personnelle Sociale et Professionnelle*** : Accompagner les usagers qui nous sont confiés de l'adolescence à l'âge adulte, leur apporter épanouissement et satisfaction à travers les différentes prises en charge pédagogique, formation professionnelle, attestation de compétences professionnelles et éducatives.
- ***Le Pôle Vie Quotidienne, Personnelle et Sociale*** : Les objectifs de ce groupe sont essentiellement basés sur le développement de l'autonomie quotidienne, le vivre ensemble et l'épanouissement personnel, ceci à travers différentes activités définies dans un emploi du temps personnalisé propre à chacun.

Il ne s'agit pas de cliver les usagers mais plutôt d'avoir le maximum d'ambition pour les usagers, « obtenir » leur adhésion en élaborant et en collaborant avec les familles. Il est envisagé tout au long de l'évolution du jeune, **des passerelles** ponctuelles ou définitives d'un pôle à l'autre.

F- Composition des groupes :

a. Le groupe d'accueil :

Groupe 1 : il se compose d'environ 9 usagers âgés de 14 à 16 ans, encadrés par une éducatrice spécialisée.

²¹ CAVT : L'originalité du projet consiste à définir un projet professionnel cohérent, et une intégration réussie en milieu ordinaire de travail.

Groupe 2 : il se compose d'environ 13 usagers âgés de 14 à 16 ans, encadrés par un éducateur spécialisé et une éducatrice spécialisée.

La dimension éducative priorise l'épanouissement personnel du jeune, l'accompagnement à l'autonomie, les attitudes adaptées à la vie quotidienne, le développement des capacités relationnelles, l'expression du langage, l'accès aux fonctions motrices ainsi que scolaires et d'expression.

L'objectif :

- Faire acquérir une plus grande autonomisation en se mettant à la portée du jeune. Développer de nouvelles compétences au travers d'activités techniques (groupe niveau moyen et débutant).
- Favoriser l'apprentissage par une ouverture aux diverses techniques.

Comment ?

- Ce travail se fait en collaboration entre les éducateurs du groupe et les éducateurs techniques. Les jeunes travaillent les prérequis en activités éducatives. Ces activités répondent aux attentes des ateliers techniques.
- Un travail sur les prérequis nécessaires à la vie quotidienne (hygiène, attitudes, initiations au travail).

Pourquoi ?

- Le jeune intègre des bases de travail, des connaissances, des normes, des attitudes pré socioprofessionnelles.

L'accueil du jeune dans un groupe d'accueil permet de mieux repérer ses capacités et de l'orienter vers des ateliers qui répondent à ses envies et ses besoins tout en tenant compte de ses capacités.

b. Le groupe intermédiaire

Il se compose d'environ 13 usagers âgés de 16 à 18 ans, encadrés par une éducatrice spécialisée et un éducateur technique spécialisé. L'accompagnement dans le choix de la formation professionnelle constitue une démarche éducative conduisant l'usager à se forger une identité professionnelle en lien avec l'activité de son choix. L'accompagnement professionnel est fait de manière évolutive en fonction des capacités du jeune, pendant les quatre dernières années à l'IMPro (SIFPRO) (16-20 ans).

L'objectif :

- Découvrir les ateliers, le jeune y prend contact avec l'outillage, les matières premières, les gestes et les situations professionnelles.
- Favoriser le développement global du jeune afin de permettre une bonne insertion sociale.
- Aider le jeune à devenir un être à part entière. Cela passe par une autonomisation la plus large possible, des thèmes avant des objectifs à atteindre sont réfléchis en équipe.
- Faire émerger des capacités au travail.

Comment ?

- En intégrant les ateliers techniques à la semaine.
- En renforçant la co-intervention scolaire / atelier technique.
- En organisant des rencontres en ESAT et en entreprise.

Pourquoi ?

- Le jeune intègre des bases de travail, des connaissances, des normes, des attitudes pré socioprofessionnelles.

c. Le groupe « CAJ » avec une orientation non professionnelle :

Il se compose d'environ 15 usagers âgés de 19 à 21²² ans, encadrés par deux éducatrices spécialisées. Les activités dans ce groupe sont essentiellement basées sur le développement de l'autonomie, le vivre ensemble et l'épanouissement personnel, ceci à travers différentes activités définies dans un emploi du temps personnalisé propre à chacun.

L'objectif :

- La vie collective, le comportement en sortie, les jeux, les activités artistiques et manuelles, la musique et des temps en ateliers techniques.

Les axes travaillés s'inscrivent dans la continuité de ce qui est proposé par les professionnels du groupe éducatif. L'objectif de travail est, avant tout, le développement de l'autonomie de chacun au sein d'un collectif avec des règles de vie à respecter. Des activités en lien avec le quotidien sont proposées (autonomie personnelle, exercices de manipulation, de motricité fine...), mais l'accent sera plus particulièrement mis, sur l'apprentissage du vivre ensemble.

Comment ?

Pour ce groupe il sera travaillé la préparation à la sortie, à savoir : les exigences des établissements d'accueil de jour et autres.

Pourquoi ?

Les jeunes de ce groupe ayant des possibilités très limitées ou bien potentialités inexploitées. Cet accueil va « permettre l'épanouissement » soutenir le jeune dans tous ses efforts pour accéder à un développement harmonieux au travers de différents soutiens et actions éducatives.

Les objectifs définis restent variables pour les jeunes selon la potentialités de chacun.

d. Le groupe préprofessionnel

Il se compose d'environ 11 usagers âgés de 18 à 20 ans, encadrés par deux éducateurs techniques spécialisés (ayant travaillé par le passé en ESAT).

La formation préprofessionnelle favorise le développement des compétences et des capacités d'adaptation du jeune aux multiples tâches, aux différents ateliers. Un accompagnement afin qu'il soit autonome dans les déplacements sera travaillé durant l'année afin qu'il puisse se rendre sur le futur lieu de stage. Cet accompagnement a pour objectif de réussir l'insertion du jeune adulte dans la cité en sachant utiliser tous les dispositifs de droit commun qui lui sont offerts : utilisation des lieux administratifs, accès aux lieux culturels, aux transports.

²² Dont actuellement 12 usagers au titre de l'amendement CRETON

L'objectif :

- Assurer un lien avec le service de suite afin de faciliter les stages d'observation et d'intégration au CAVT ou en ESAT.

Les besoins :

- Ces jeunes seront dans une dynamique de préformation professionnelle. Ils devront répondre à une demande de travail et a des exigences.
Il y sera travaillé majoritairement : « le savoir-faire, le savoir être et l'autonomie».

Pourquoi ?

- En anticipant les besoins de chaque jeune et en renforçant son temps d'atelier technique sur la semaine, nous aurons une meilleure perception de ses compétences. Cela facilitera la réussite de ses stages extérieurs.

G- Les principes d'intervention du service IMPro (SIFPRO)

L'IMPro (SIFPRO) propose des interventions (activités et ateliers) qui permettent d'atteindre des objectifs fixés et évalués.

Ces activités visent quatre types d'autonomie. Le jeune se doit de développer au maximum son autonomie quotidienne, son autonomie personnelle, son autonomie sociale et son autonomie professionnelle.

Activités

➤ **Les activités d'autonomie quotidienne :**

Les objectifs visés par les activités d'autonomie quotidienne sont de :

- faciliter le quotidien de l'usager. A savoir apprendre et développer les actes de la vie quotidienne.
- savoir s'occuper de soi dans les domaines de l'hygiène corporelle sans oublier aucune partie de son propre corps.
- apprendre à s'occuper de soi sur le plan de l'hygiène alimentaire.
- savoir choisir ses aliments, se servir soi-même sur un plateau ou à table, débarrasser la table et voire même savoir faire la vaisselle à la main.
- être autonome par rapport aux toilettes, mais aussi l'autonomie vestimentaire, et tout ce qui touche au quotidien propre de la personne.
- apprendre à s'occuper de soi sur le plan physique.
- savoir solliciter de l'aide lorsqu'on se sent limité face à une action intime et dans l'intimité de la personne.
- se préparer à s'occuper de soi-même sur le plan de ce qui lui est très proche.

ACTIVITES	OBJECTIFS
Temps d'accueil Les jeunes sont accueillis dès leur arrivée au maximum jusqu'à 9h30.	<ul style="list-style-type: none">- Evaluer l'état psycho-affectif dans lequel se trouve le jeune à son arrivée.- S'installer dans son groupe d'appartenance et de se dire bonjour.- Accrocher les gros vêtements et les sacs personnels.- Prendre une petite collation en cas de besoin par

	<p>manque de temps au domicile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'occuper de l'emploi du temps journalier y compris en pictogrammes si, nécessaire.
Actes de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre des gestes habituels à la vie quotidienne en collectivité. - Des gestes liés à l'habillage et le déshabillage. - Des gestes liés à l'hygiène corporelle. - Des gestes liés à l'alimentation. - Des gestes liés aux déplacements au sein de l'IME. - Des gestes liés à l'expression, l'échange et la communication. - Des gestes liés à la participation aux jeux et aux activités. - Des gestes liés au bon comportement. - Autonomiser ces gestes quotidiens indispensables.
Soins du corps	<p>Des activités autour de l'estime et du bien-être.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à prendre soin de soi. - Apprendre à se laver les mains. - Apprendre à se laver intégralement le corps et savoir utiliser les produits adéquats. - Apprendre à entretenir son corps dans un état d'hygiène absolue. - Apprendre à avoir de l'estime pour soi. - Apprendre à se plaire et plaire aux autres.
Piscine	<p>Une fois par semaine des jeunes vont à la piscine.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement physique, psychique et social des jeunes. - Développer et maîtriser des composantes affectives, relationnelles et sociales. - Prendre conscience de son propre corps dans la relation à l'autre et à l'environnement. - Développer et entretenir les capacités physiques. - Développer les gestes de coordination motrice. - Apprendre les gestes liés à l'habillage et au déshabillage. - Apprendre à se faire confiance et à faire confiance. - Apprendre à mesurer les risques. - Apprendre à prendre soin de son hygiène corporelle.

➤ Les activités d'autonomie personnelle et sociale

▪ L'autonomie sociale

Le développement de l'autonomie sociale est travaillé en permanence dans ou en dehors de l'institution à travers :

- l'apprentissage du vivre ensemble : accepter l'autre tel qu'il est, s'adapter à l'environnement, l'expérience de rencontres différentes.
- l'acquisition des codes sociaux, l'acceptation des règles et des lois. Afin de confronter au maximum les jeunes aux réalités sociales extérieures, le service organise des sorties variées et des mises en situation diverses.
- le développement des compétences sociales : apprendre la vie de groupe, respecter les règles de la vie de groupe, savoir communiquer, développer le langage (verbal et non verbal), faire émerger le désir. Devenir citoyen.

▪ L'autonomie personnelle

Le développement de la personne vise à développer la curiosité, favoriser le développement moteur, favoriser l'intérêt pour les activités culturelles, développer la confiance en soi, aider à la gestion des émotions, affermir la personnalité de la personne.

Le but étant de susciter le goût et les apprentissages nécessaires à sa future adaptation à sa vie d'adulte, dans ses contraintes humaines et sociales.

Les supports constants s'articulent autour de l'organisation et la maîtrise du temps, le maintien et la mise en pratique des acquis scolaires, toute forme d'exercices visant à renforcer l'identité sociale et la citoyenneté, la participation à la collectivité éducative, la communication et l'échange dans le cadre du groupe de parole, le travail de l'hygiène corporelle, hygiène alimentaire et la vie affective.

Objectifs : permettre à chacun d'évoluer de façon harmonieuse, afin qu'il puisse s'épanouir, développer des apprentissages et s'ouvrir au monde qui l'entoure. Le travail va s'orienter sur : la réalité, la connaissance de son schéma corporel, l'estime de soi, l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, l'expression progressive de ses propres désirs et le respect des autres, mais, aussi apprendre à se faire respecter.

ACTIVITES	OBJECTIFS
<p>Danse</p> <p>Les activités d'expression corporelle sont souvent proposées aux jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les notions de rythme. - Développer le sens de l'écoute. - Développer la mémorisation. - Encourager l'entraide et le travail d'équipe. - Favoriser l'expression corporelle et l'image de soi. - Apprendre le respect de soi et de l'autre. - Apprendre à coordonner les gestes du corps. - Se dépasser en présentant le travail du groupe ou individuel face à d'autres personnes.
<p>Graphisme</p> <p>Nombreuses sont les occasions de laisser des traces graphiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte de différents matériels pour faire du graphisme. - Apprendre différentes techniques de graphisme. - Apprendre à faire de la gravure sur différents matériaux. - Développer l'aspect créatif et expressif.
<p>Découverte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Découvrir le corps humain et ses différentes parties.

	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre les cycles de l'eau, les lieux où l'on trouve de l'eau. - Apprendre les différents éléments de l'Univers, le climat... - Découvrir le monde animal familier et sauvage. - Découvrir la géographie, les continents et les pays. - Découvrir les instruments de musique. - Découvrir les sports olympiques et autres. - Travailler et faire de la recherche en groupe, et en individuel. - Réaliser des expositions. - Apprendre à argumenter et respecter la place de chacun.
<p>Déplacements</p> <p>Plusieurs opportunités permettent aux éducateurs de proposer des déplacements à l'intérieur de l'IMPro, comme à l'extérieur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à se repérer au sein du service et au sein de l'établissement progressivement. - Repérer et visualiser les différents professionnels et leurs fonctions. - Savoir transmettre des messages et des objets. - Savoir se déplacer en toute sécurité et dans le respect des autres. - Apprendre à se déplacer avec un but précis et non dans l'errance. - Respecter les consignes de sécurité données et apprises. - Savoir s'exprimer en utilisant des mots de politesse.
<p>Langue de signes française</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le temps de concentration. - Maîtriser la précision du geste. - Prendre des repères dans l'espace. - Découvrir et apprendre quelques signes de base.
<p>Chorale LSF</p> <p>C'est dans le cadre d'un partenariat que cette action est développée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les gestes dans l'espace proche. - Rechercher la précision du geste. - Apprendre à traduire des chansons en LSF. - Enseigner à des élèves d'écoles de quartier ces chansons et les signes qui vont avec. - Présenter un spectacle lors de la kermesse de l'établissement. - Apprendre à se dépasser devant un public.
<p>Courses</p> <p>Quasiment tous les groupes d'enfants font des courses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir participer à la préparation d'une liste en fonction du repas prévu. - Savoir concevoir un repas ou une pâtisserie. - Se déplacer dans les espaces commerciaux de façon socialisée. - Savoir se repérer dans les magasins.

	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à faire les achats des ingrédients. - Apprendre à faire un repas ou à y contribuer. - Reconnaître les lieux commerciaux en fonction des ingrédients. - Reconnaître les aliments. - Reconnaître et savoir manipuler les ustensiles de cuisine. - Savoir se déplacer sur la voie publique en toute sécurité. - Respecter les autres usagers sur la voie publique et sur les lieux commerciaux.
<p>Journal de l'IME</p> <p>Le journal est réalisé 2 à 3 fois par an par un groupe de l'IMPro.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire découvrir aux familles des points forts de la vie dans l'établissement. - Apprendre le fonctionnement d'un journal dans sa réalisation. - Oser proposer des rubriques pour le journal. - Réaliser des articles en suivant les étapes nécessaires. - Savoir le faire sur un ordinateur. - Apprendre à faire de la recherche et mener des enquêtes. - Savoir travailler en équipe et coopérer.
<p>Activités manuelles</p> <p>Ce type de travaux est très développé au sein de l'IMPro.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la motricité fine et la précision des gestes. - Apprendre les couleurs et les formes. - Développer l'imagination et l'esprit créatif. - Réaliser des objets en utilisant différents supports. - Prendre des initiatives dans le choix de l'activité ou dans le type de réalisation. - Respecter le matériel et les consignes. - Savoir travailler en équipe.
<p>Repassage</p> <p>Cet atelier apprend et développe des actes quotidiens et domestiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à repasser du linge plat. - Apprendre à tenir un fer à repasser. - Apprendre à choisir la température en fonction du tissu. - Respecter les mesures de sécurité apprises préalablement. - Savoir trier et ranger le linge.
<p>Bricolage</p> <p>Les ateliers développent les techniques de bricolage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Confectionner des objets à partir du bois. - Apprendre à manipuler le bois en sécurité. - Apprendre à utiliser les outils en toute sécurité et avec la tenue requise. - Respecter les consignes données. - Faire preuve d'initiative et d'autonomie dans le travail.

<p>Cartonnage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir manier les différents outils nécessaires. - Développer le sens de la concentration à la tâche. - Comprendre les étapes d'une réalisation. - Mémoriser les étapes en suivant l'ordre établi. - Faire preuve d'imagination et de créativité. - Développer l'estime de soi et la confiance en soi. - Développer la motricité fine.
<p>Jeux de société</p> <p>Ce sont des jeux qui concernent un groupe entier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre et respecter les règles de jeu. - Apprendre à respecter le tour de chacun. - Découvrir les couleurs et les chiffres. - Maîtriser la frustration. - Etre un bon gagnant comme un bon perdant. - Développer l'esprit de compétition. - Développer l'esprit logique et la stratégie.
<p>Lecture</p> <p>Ces activités se réalisent sur des textes en support papier ou à l'ordinateur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à reconnaître des mots et leur sens. - Savoir comprendre le sens d'un texte. - Savoir reconnaître les protagonistes. - Pouvoir faire un résumé du texte.
<p>Bibliothèque et médiathèque</p> <p>Ces actions se réalisent à l'extérieur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir se déplacer en groupe sur la voie publique. - Savoir se tenir et prendre les transports en commun. - Respecter les règles de sécurité. - Etre attentif aux textes lus par l'animatrice ou l'éducatrice
<p>Sorties culturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir choisir les thèmes en fonction des centres d'intérêt de chacun. - Participer à la vie de la cité. - Découvrir les infrastructures de la ville. - Favoriser les moments d'inclusion sociale.
<p>Ateliers créatifs</p> <p>Actions menées sur différents matériaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manipuler et utiliser des matières diverses. - Développer la minutie, et la motricité fine. - Favoriser le sens de la concentration. - Favoriser les échanges entre les jeunes. - Apprendre à utiliser les outils en toute sécurité. - Savoir prendre des initiatives et travailler en autonomie.
<p>Repas éducatifs</p> <p>De repas sont réalisés tout au long de l'année par les jeunes encadrés par un professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la convivialité. - Savoir porter une tenue de travail. - Apprendre des gestes indispensables à la confection d'un repas. - Apprendre à mettre la table et à la débarrasser. - Découvrir de nouveaux goûts et mets. - Passer un moment qui favorise les échanges et la communication. - Apprendre à balayer et nettoyer après le repas.

	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à faire la vaisselle.
<p>Vie quotidienne et de groupe</p> <p>Ces activités sont régulières et pour le moins hebdomadaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la cohésion du groupe. - Exprimer ses sentiments. - Rassurer sur les absences de camarades ou de professionnels. - Rassurer sur les futurs départs des jeunes atteignant la limite d'âge. - Echanger sur toute thématique apportée par un jeune. - Apprentissage de gestes de la vie de tous les jours
<p>Couture</p> <p>Deux bénévoles animent cette action depuis plus de 8 ans à raison d'une matinée par semaine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir les compétences spécifiques de la couture. - Apprendre l'utilisation d'une machine à coudre et travailler en toute sécurité. - Réaliser des objets et des vêtements. - Organiser une vente au sein de l'établissement au bénéfice de leur coopérative. - Développer des habilités manuelles. - Soutenir le rythme de réalisation et la régularité au travail.
<p>Musique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'écoute musicale. - Découvrir différents instruments de musique. - Apprendre différents rythmes musicaux. - Développer l'expression corporelle et artistique.
<p>Théâtre</p> <p>Il se pratique à l'IMPro avec la participation d'un prestataire extérieur (comédienne) depuis une quinzaine d'années et concerne 12 jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'expression corporelle. - Permettre l'IMPro visation. - Développer les capacités d'expression. - Travailler sur les coordinations des mouvements. - Développer le travail d'équipe. - Permettre la confiance en soi et l'estime de soi. - Se dépasser en se présentant devant un public.

- **Les activités d'autonomie professionnelle**

L'objectif étant de permettre à chacun d'évoluer de façon harmonieuse, afin qu'il puisse s'épanouir, développer des apprentissages, s'ouvrir au monde qui l'entoure, pouvoir développer ses capacités et acquérir des compétences qui permettront au jeune de s'inclure dans un milieu de travail, milieu qui pourra être ordinaire ou protégé.

Dans ce cadre, des activités et actions sont menées par les éducateurs techniques afin de préparer les jeunes à leur projet d'insertion socio-professionnelle. Ce travail est fait en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle ainsi que certains partenaires extérieurs : CAVT, ESAT, SIAMAT.

Activités professionnelles	objectifs	moyens
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Espaces verts ✓ Cuisine ✓ Conditionnement ✓ Numérisation ✓ Vie quotidienne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La socialisation : savoir travailler ensemble, se respecter (savoir être). ▪ Connaître son emploi du temps, se repérer dans l'établissement. ▪ Maintenir et développer les acquis. ▪ Gagner en autonomie pour les gestes de la vie de tous les jours. ▪ Acquérir des techniques simples et manipuler des outils à main en respectant les règles de sécurité. ▪ Eveiller la curiosité et le désir d'apprendre. ▪ Découvrir des activités préprofessionnelles et s'y initier (à partir de 14 ans). ▪ Se préparer pour l'obtention de l'Attestation de compétences professionnelles. ▪ Apprentissage de l'autonomie de déplacements, utilisation des transports en commun. ▪ Préparation aux stages. ▪ Sensibilisation aux démarches administratives et financières. ▪ Prise de renseignements sur des projets futurs. ▪ Stages en ESAT ou CAVT. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adaptation d'un planning d'ateliers en fonction du projet individuel. ▪ Intervention du service de suite, suivi professionnel lors de la réalisation du projet. ▪ Projet et référentiel pédagogique adapté. ▪ Fiches d'observations renseignées par semestre (apprentissages techniques, comportement, objectifs pédagogiques opérationnels). ▪ Utilisation de pictogrammes ▪ Mise en place de séquences de travail courtes et variées ▪ Adaptation des outils et des postes de travail (ergonomie) ▪ Sécurisation des ateliers ▪ Travail sur la coordination des gestes par des activités transversales (découpages, pliages....) ▪ Inclusion en ESAT

Les objectifs visés par les activités d'autonomie professionnelle

ACTIVITES / ATELIERS	OBJECTIFS
Atelier de conditionnement	<p>Le jeune doit apprendre à réaliser des travaux minutieux, de tri, de sériation, de classement et de manipulation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les horaires de l'atelier. - Respecter les consignes d'hygiène et de

	<p>sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir travailler seul et en équipe. - Suivre les consignes données par l'éducateur. - Développer le sens organisationnel et méthodologique. - Tenir un poste de travail. - Savoir réaliser une action avec précision et rapidité. - Respecter ses camarades.
Atelier cuisine	<p>Le jeune doit apprendre les particularités du travail en cuisine et apprendre les règles d'hygiène et sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les bases du travail avec des denrées alimentaires. - Respecter les horaires de l'atelier. - Apprendre et respecter les règles d'hygiène et sécurité. - Suivre les consignes données par l'éducateur. - Reconnaître le matériel de l'atelier et savoir s'en servir à bon escient. - Apprendre à savoir nettoyer dans une cuisine. - Savoir stocker les denrées. - Apprendre à préparer un repas. - Apprendre à utiliser une plonge - Savoir réaliser les tâches propres à la légumerie.
Atelier espaces-verts	<p>Le jeune doit apprendre tout en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, à reconnaître et savoir utiliser les outils de nettoyage sur un chantier déterminé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité. - Savoir utiliser les tenues de travail. - Respecter ses camarades d'atelier. - Suivre les consignes de travail données. - Reconnaître le matériel de travail et de sécurité. - Reconnaître et savoir utiliser des outils du chantier
Atelier informatique et numérisation	<p>Le jeune doit apprendre à se servir de l'outil informatique comme moyen d'écriture et de recherche.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir l'outil et ses intérêts opérationnels. - Connaître les manipulations de base. - Savoir traiter des photos et des vidéos. - Respecter les règles d'hygiène et de sécurité. - Respecter les horaires de l'atelier. - Savoir créer un dossier et classer les enregistrements. - Savoir utiliser internet. - Savoir numériser des documents en respectant les consignes. - Respecter les consignes données par l'éducateur. - Développer l'orientation spatiale.

<p>Autonomie des déplacements et des transports en commun</p>	<p>Le jeune doit apprendre à se déplacer seul et en toute sécurité dans les transports en commun.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à s’orienter dans l’espace. - Apprendre le trajet domicile-IME et inversement. - Respecter les règles de sécurité routière. - Adopter un comportement correct dans les transports en commun et sur la voie publique. - Savoir téléphoner en cas de besoin. - Apprendre d’autres trajets nécessaires (lieux de stage, hôpitaux, etc). - Gérer le « stress » d’un changement et apprendre à réagir de façon appropriée.
<p>Stages et inclusions en ESAT</p>	<p>Le jeune doit se familiariser avec le travail en structure pour adultes, par des semaines de stage, ou par des journées régulières dans la semaine ou encore en alternance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - S’adapter aux structures pour adultes. - Respecter les règles d’hygiène et de sécurité. - Mesurer les écarts et prévoir les efforts à faire. - Valider le projet d’orientation. - Prendre de l’assurance, de la confiance en soi et maîtriser ses inquiétudes. - Acquérir au fur et à mesure le posture attendue, le rythme et la technique. - Co-évaluer et s’autoévaluer par rapport au stage.
<p>Atelier d’entretien et de montage</p>	<p>Le jeune doit apprendre à réaliser des montages d’objets mécaniques utilitaires ou jeux de construction et procéder à leur entretien.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les règles d’hygiène et de sécurité, ainsi que les horaires de l’atelier. - Connaître et savoir utiliser les outils de cet atelier. - Respecter ses camarades et les consignes données par l’éducateur. - Evaluer les capacités et ses marges de progression, pour définir un projet professionnel cohérent en lien avec les demandes du marché de l’emploi. - Savoir démonter et remonter des objets mécaniques. - Savoir entretenir des objets mécaniques. - Développer les compétences techniques et sociales nécessaires à une inclusion réussie en milieu de travail protégé ou ordinaire. - Accéder à une autonomie dans la vie professionnelle adulte. - Sensibiliser le jeune aux valeurs professionnelles de travail (ponctualité, respect de son engagement, travail d’équipe, adaptabilité aux différents postes, respect de l’organisation de travail).

Atelier entretien des locaux	<p>Le jeune doit apprendre à effectuer le nettoyage d'un local.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre et respecter les règles d'hygiène et de sécurité. - Respecter les horaires de travail à l'atelier. - Respecter les autres camarades de l'atelier. - Connaître les différents outils de travail de nettoyage et savoir s'en servir. - Savoir adapter les outils au travail demandé. - Reconnaître les différents locaux à nettoyer. - Apprendre à balayer, passer l'aspirateur et la serpillère. - Savoir laver les vitres, nettoyer les toilettes, les sanitaires, les couloirs et escaliers. - Savoir ranger le matériel de nettoyage.
-------------------------------------	---

2.4.4.1 Le parcours d'intégration à l'IMPro (SIFPRO)

C'est lors d'une réunion pluriprofessionnelle animée par le Chef de Service qu'est faite la présentation de l'utilisateur à l'équipe. Durant ses deux semaines (minimum) de stage l'utilisateur est accueilli dans un groupe de référence et dispose d'un emploi du temps adapté permettant aux professionnels d'évaluer ses capacités, ses compétences et en déduire ses besoins.

A la suite de son stage une RESO²³ est programmée lors de laquelle l'équipe présente les observations croisées afin d'évaluer les possibilités d'admissibilité.

2.4.4.2 L'entrée directe en IMPro (SIFPRO)

Elle est possible pour les jeunes adolescents à partir d'environ 14 ans et bénéficiant d'une notification de la MDPH.

Réunion d'emploi du temps

Cette réunion permet à l'équipe de travailler sur la répartition hebdomadaire des activités du jeune en fonction des besoins ressentis lors de la réunion de projet : suivi scolaire, psychomotricité, sport, atelier technique conditionnement, atelier technique espaces verts, atelier technique cuisine et esthétique.

Le passage d'un groupe à un autre

- Critères de passage :

Le passage d'un groupe à l'autre se fait tous les deux ans en moyenne sans stage préalable mais en fonction de l'âge, de la maturité, des possibilités d'accueil et de la demande du jeune.

- Préparation à la sortie IMPro (SIFPRO) :

Lorsque l'utilisateur atteint l'âge de 18 ans, son projet de vie est élaboré en concertation avec sa famille et l'équipe.

²³ Réunion d'Evaluation du Stage d'Observation

A l'issue d'une réunion de projet, l'équipe propose des axes de travail permettant la concrétisation du projet de vie.

2.4.5 Le Service de suite

En plus de sa mission²⁴ pendant l'accueil du jeune à l'IME, et le travail fait auprès du jeune et de la famille sur l'orientation adulte, le service de suite continue à suivre le jeune s'il sort sans solution (par manque de place dans un établissement pour adultes ou en raison de la décision des parents responsables légaux de ne pas recourir à l'amendement Creton ou encore suite à leur refus d'une orientation en internat).

Le jeune adulte retourne alors dans sa famille mais le service de suite continue d'intervenir en poursuivant les recherches de structures adaptées ainsi que l'aide aux démarches auprès du jeune et de sa famille (visite d'établissements pour adultes, rendez-vous, déplacements, stages...).

L'IME a l'obligation de suivre un jeune au minimum durant 3 ans après sa sortie et même au-delà si le jeune et la famille le souhaitent.

2.4.5.1 Les orientations et sorties de l'IMPro (SIFPRO) :

A- Orienter l'utilisateur en tenant compte de son potentiel.

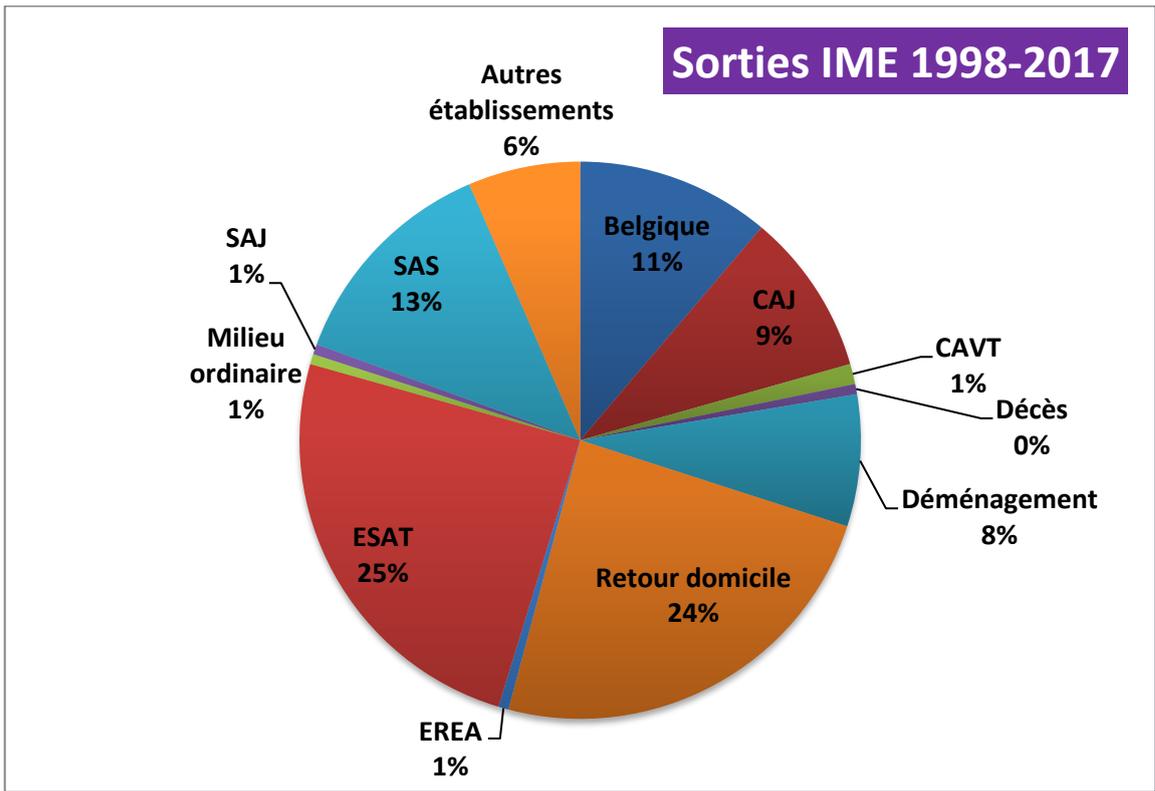
Quelles sont les possibilités ?

- insertion professionnelle en milieu ordinaire CAVT.
- atelier protégé.
- établissement et service d'aide par le travail.
- section d'adaptation spécialisée.
- centre d'accueil de jour
- foyer d'accueil médicalisé ou maison d'accueil spécialisée.

B- Le départ de l'IMPro (SIFPRO)

Le départ de l'IMPro (SIFPRO) se concrétise par une demande d'orientation, soit vers le milieu ordinaire, soit vers un autre établissement ou service du secteur spécialisé. L'âge de départ est au maximum à 20 ans sauf maintien au-delà de cet âge, en application de l'amendement Creton conformément au (CASF) Code de l'Action Sociale et des Familles. En cas de retour au domicile, le jeune est suivi par le service de suite pendant au moins trois ans après sa sortie de l'IME.

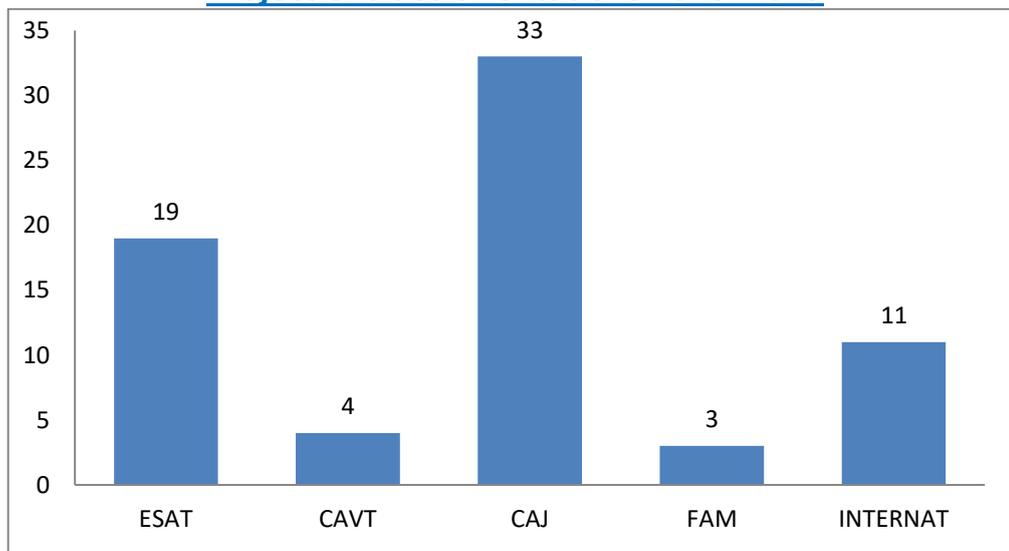
²⁴ Cf. page 48



Projections des orientations pour les cinq années à venir 2018- 2023

ESAT	CAVT	CAJ	FAM	INTERNAT
19	4	33	3	11

Projections des orientations 2018- 2023



C- Les constats du service IMPro (SIFPRO)

L'IME connaît une croissance accrue du vieillissement de sa population. En juin 2018 la structure accueille 21 majeurs âgés de 18 à 21 ans ce qui représente 34,42% de l'effectif de l'IMPro (SIFPRO). Les jeunes majeurs représenteront en septembre 2019 : 45,90 % de la population de l'IMPro (SIFPRO), soit 1 jeune sur 2.

La projection de 2019 des usagers bénéficiaires de l'amendement CRETON s'élèvera à 14 usagers, soit 22,95% du public accueilli dans le service.

Ce constat concernant la population vieillissante du service ne doit pas cristalliser le débat. La sortie des usagers de plus de 20 ans est notre priorité toutefois les orientations sont mises à mal. La réalité du terrain comme les admissions à l'IMP (SEES) sont des aspects à prendre en compte dans notre réflexion sur le parcours de vie du jeune au sein de l'IME. Les enfants qui arrivent à l'IMP (SEES) ne peuvent pas s'inscrire dans un parcours scolaire ordinaire avec AVS même à temps partiel. Leur handicap est trop important pour travailler l'inclusion en classe ordinaire. La MDPH notifie l'orientation de l'enfant en IME²⁵. L'émergence de ce public depuis la loi sur la scolarisation a nécessité une réorganisation complète de notre service. Cette mutation nous confronte à la réalité de nombreux usagers et à de nouveaux besoins. Les admissions à l'IMP (SEES) depuis 2005 se font avec des enfants en grande difficulté, l'école ne peut pas les accueillir même avec un soutien humain. L'IMP (SEES) offre un accompagnement adapté compte tenu des problématiques. La plupart de ces enfants n'ont pas le profil pour envisager à court, moyen ou long termes une orientation au travail, ils correspondent davantage à une orientation de type accueil de jour. Cette projection s'impose au service IMPro (SIFPRO)²⁶.

✓ L'évolution des pathologies en interne

Le public accueilli dans notre IME s'est diversifié ces 10 dernières années. Les usagers actuellement pris en charge ont des pathologies et des caractéristiques différentes de celles de leurs aînés. L'augmentation des profils de jeunes avec problématiques de comportement, du fait d'une meilleure intégration globale en milieu ordinaire, amène à une concentration des situations les plus lourdes et/ou complexes. Cela étant, des difficultés sont repérées autour des situations d'enfants « frontière » présentant des troubles du comportement associés (ITEP) ou combinant plusieurs types de handicaps, ne relevant pas d'un agrément unique. Par conséquent, ces enfants ont des besoins de prise en charge plus complexes à gérer au sein de l'IME.

L'évolution du public se traduit généralement par une psychose, des troubles du comportement et de la violence verbale pouvant parfois même aller jusqu'à la violence physique envers les usagers et les professionnels. Le public vieillit et l'orientation est loin d'être aisée. L'obligation faite au personnel de l'IMPro (SIFPRO) de prévoir un projet spécifique à cette population vieillissante pose un grand nombre d'interrogations dans l'IME. Le manque de place dans les centres d'accueil de jour pour adultes est indéniablement la raison première de la présence d'adultes dans le service. Depuis plusieurs années peu d'usagers intègrent le secteur du travail protégé en ESAT; le plus souvent, les orientations sont notifiées pour des intégrations en centre d'accueil de jour (voir le chapitre Perspectives).

²⁵ Place handicap CNSA. https://place-handicap.fr/IMG/pdf/cnsa_17-10_fiches-facilealire_scolarisation_etablissement_enfants_handic._.pdf

²⁶ Cf. page 120

✓ Evolution des politiques sociales en direction des personnes en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005²⁷ pour l'égalité des droits et des chances et la citoyenneté des personnes handicapées a constitué un changement radical dans l'approche du handicap en France et donc dans les politiques d'accompagnement développées depuis lors. « *La présente a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes en situation de handicap et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque* »²⁸. Le concept d'inclusion a émergé en impliquant une dimension sociale et globale du handicap ce qui a permis des avancées majeures dans la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap. Depuis 2006, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire au niveau national a plus que doublé avec près de 260 000 enfants à la rentrée 2014. Cependant 80 000²⁹ enfants et adolescents ayant des besoins spécifiques ont été accueillis au sein d'établissements sociaux, médico-sociaux ou de santé en 2014.³⁰

✓ Un déficit de place pour adultes dans le Val d'Oise

Le schéma départemental actuel du Val d'Oise ne permet pas de désengorger les structures de l'enfance qui maintiennent « leurs » adultes par manque de places pour eux dans des structures adaptées aux adultes. Notons que le département est celui où le nombre d'enfants dits sans solution est le plus élevé de la Région Ile de France. **En 2018 le schéma départemental³¹ annonce 1204 adultes de plus de 20 ans avec une orientation non mise en œuvre et 116 personnes de plus de 20 ans continuent à être accompagnées en IME au titre de l'amendement Creton. A ce jour 632 enfants sont en attente d'une place en IME** (voir le chapitre Perspectives).

✓ Les usagers au titre de l'amendement CRETON

L'amendement CRETON³² légalise le maintien des personnes en situation de handicap dans les établissements d'éducation adaptée pour enfants, au-delà de la limite d'âge de 20 ans fixée par la loi du 30 juin 1975. Cet amendement s'appuie sur l'insuffisance du nombre de structures destinées aux adultes handicapés. Depuis lors, deux circulaires successives parues en mars et décembre 2009³³ ont concrétisé une révision du mode de facturation du forfait journalier hospitalier, puis du mode de tarification pour enfants et jeunes adultes ainsi que les modalités particulières de participation des « usagers accueillis au titre de l'amendement Creton ». Le Département de Val d'Oise veut développer le dispositif de Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT).

²⁷ Texte de loi en annexe (Annexe 9)

²⁸O.N.U- Développement et droits de l'homme pour tous.

²⁹ Education nationale.

³⁰ L'offre en ULIS augmente dans le département, avec des ouvertures de classes chaque année. On dénombre au total, pour la rentrée 2017, 82 ULIS élémentaires, 85 ULIS collèges et 15 ULIS lycées.

³¹ Shéma départemental 2018-2022

³² L'article 22 de la loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 a modifié l'article 6 de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 et créé l'alinéa dit « Amendement Creton ».

³³ Circulaire DGAS/5B/DSS/1A no 2009-70 du 4 mars 2009 relative au mode de facturation des forfaits journaliers hospitaliers en IME et à la participation des usagers accueillis au titre de l'amendement « Creton » et Circulaire Interministérielle n°DSS/1A/DGAS/5B/3 91 du 30 décembre 2009 relative au mode de tarification des établissements pour enfants et jeunes adultes handicapés mentionnés au 2° de l'article L. 312-1 du CASF et aux modalités de participation des usagers accueillis au titre des amendements « Creton ».

✓ **Les orientations en Belgique**

L'AFDAEIM dans ses principes fondamentaux favorise en priorité le droit de vivre près de sa famille et de bénéficier des services prévus par la loi et qu'il appartient aux territoires d'organiser les moyens pour permettre cet accueil de proximité des familles.

L'AFDAEIM sera par conséquent promotrice de projets sur les deux départements concernés, le Val d'Oise et la Seine Saint Denis, afin de créer des places en Foyer de Vie et/ou services de jour pour adultes. Un projet à l'initiative de l'IME de création d'un Service d'Accueil Jeunes Majeurs venant solutionner le problème récurrent des adultes bénéficiant de l'amendement Creton.

Néanmoins, consciente des difficultés actuelles, et tant que les places manquent, l'AFDAEIM permet que des placements en Belgique soient proposés aux familles et usagers par les responsables des établissements.

La Direction de l'IME devra dans ce cas informer au préalable le Directeur général et/ou le Président de l'Association, et faire la preuve que toutes les démarches ont été entreprises sans succès pour trouver une place à proximité, ou que le jeune ou sa famille ait manifesté délibérément sa volonté d'aller dans un établissement belge, en totale conformité avec la loi de la République Française³⁴.

³⁴ Instruction N° DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/2016/22 du 22 janvier 2016 relative à la mise en œuvre du plan de prévention et d'arrêt des départs non souhaités de personnes handicapées vers la Belgique.

3 LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

3.1 LES RESSOURCES DE PERSONNEL

3.1.1 L'organisation managériale

L'IME est géré par la directrice de pôle départemental du Val d'Oise³⁵. Elle est affectée à 100% au budget de l'IME, dans le personnel de direction.

Elle agit par délégation du directeur général et est chargée de la mise en œuvre des orientations et directives associatives, pour l'IME.

Elle est responsable des projets, de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion générale (budgets, investissements, Hygiène/Sécurité/Environnement, Gestion des Ressources Humaines, etc.) de l'ensemble de l'établissement qui entrent dans ses domaines de compétence. Elle doit animer et superviser le travail de tous ses collaborateurs qui interviennent dans le cadre de sa délégation et de son territoire.

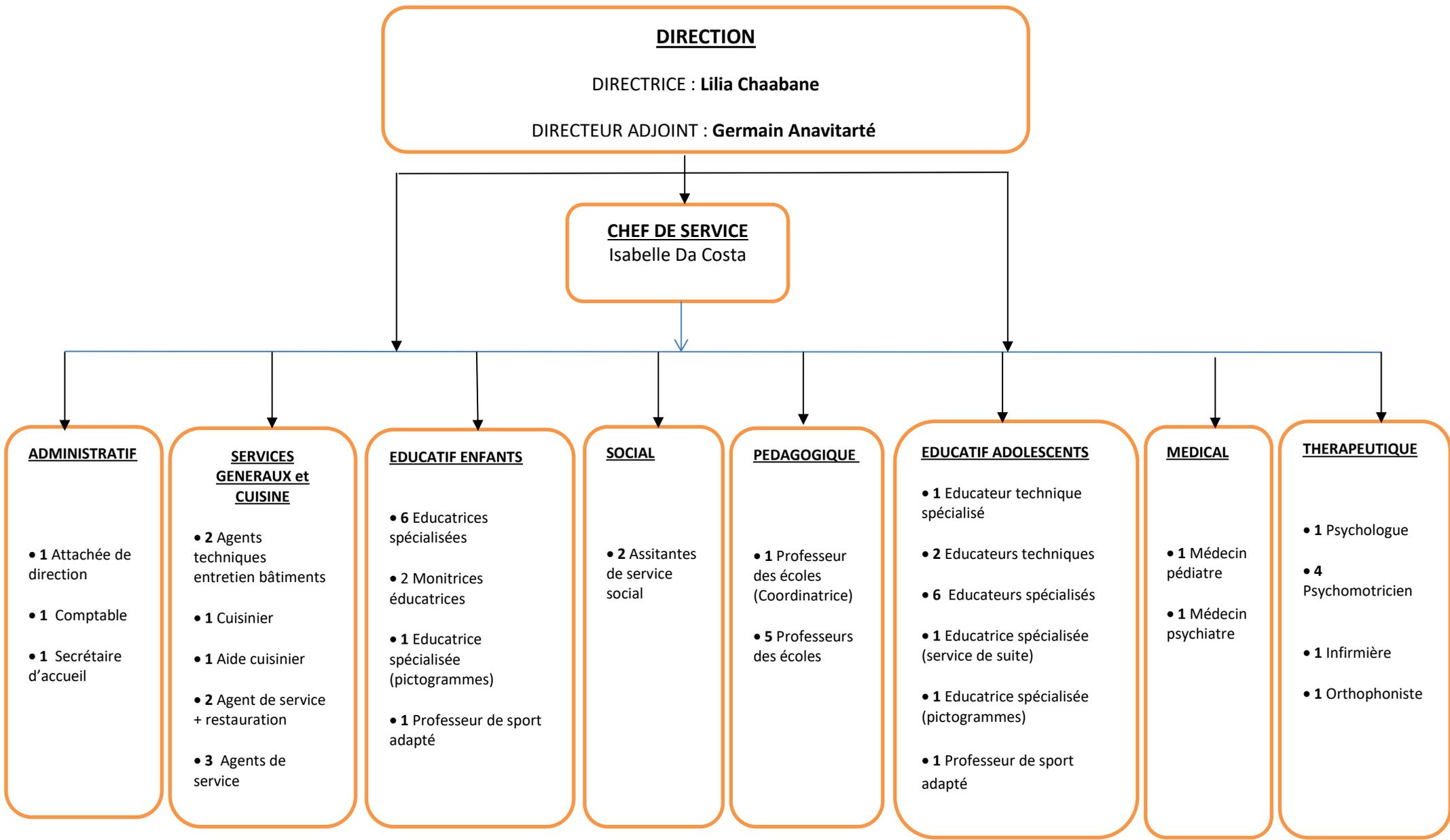
Elle doit rendre compte de sa gestion à la direction générale et participer à l'élaboration des méthodes de travail qui s'appliquent à l'ensemble de l'AFDAEIM, dans le cadre des réunions et commissions organisées par la direction générale.

Les attributions détaillées de ce poste sont déclinées dans le DUD³⁶.

L'organisation et les liens hiérarchiques sont présentés dans l'organigramme ci-dessous :

³⁵ Ce poste est actuellement occupé par Lilia CHAABANE (CAFDES – Master 2 Management des Organisations Sanitaires et Sociales – DEA Comptabilité)

³⁶ Document Unique des Délégations



Projet d'établissement 2019-2024

IME l'Espoir

3.1.2 Les effectifs

L'effectif budgété (2018) est de 50,4 ETP comme le détaille le tableau suivant :

	Effectif	ETP
Direction / Encadrement	3	3
Administration/ Gestion	6	3,9
Educateur technique spécialisé	2	2
Educateur technique	2	2
Moniteur éducateur	3	2,8
Educateur spécialisé	12	12
Assistant de service social	2	1
Médecin	1	0,32
Psychiatre	1	0,50
Infirmière	1	0,80
Professeur des écoles (<i>personnel mis à disposition</i>)	6	6
Professeur en activités physiques adaptées	1	1
Psychologue	1	1
Psychomotricien	4	2,5
Orthophoniste	1	0,5
Services généraux	9	7,33
Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage	4	3,75
TOTAL	59	50,4

3.1.3 Les temps de réunion et de coordination- La communication

3.1.3.1 Les différentes réunions des professionnels

Il existe plusieurs types de réunions hebdomadaires, mensuelles, bimensuelles ou annuelles.

- **La réunion institutionnelle** le jour de la pré-rentrée :
 - La directrice présente les nouveaux collaborateurs.
 - Les rendez-vous importants qui vont jaloner l'année.
 - Toutes les informations nouvelles ou récurrentes.
 - Echange avec l'ensemble du personnel.
 - Les orientations de l'association et de l'établissement pour l'année scolaire.

- **La réunion institutionnelle trimestrielle** :

Une réunion par trimestre est organisée avec tout le personnel de l'IME. Cette réunion est animée par la directrice assistée du directeur adjoint et de la chef de service.

L'ensemble du personnel présent le jour de la réunion a obligation d'y participer. Ces temps de réunion sont organisés les mercredis après-midi après le départ des jeunes.

Un ordre du jour est prévu avant chaque réunion. Un compte-rendu est ensuite réalisé et diffusé à l'ensemble du personnel via le réseau intranet.

- La direction fait un point sur les projets en cours, mouvements du personnel, admissions, orientations ...
- Toute information nouvelles à ce jour ou récurrentes.
- Echanges avec l'ensemble du personnel.

➤ **La réunion de direction mensuelle :**

Une fois par mois, une réunion est organisée par la directrice et les cadres de direction.

Différentes thématiques peuvent être abordées en fonction des préoccupations du moment, dont principalement tout ce qui relève du management, de l'organisation, de la bienveillance et du fonctionnement des services. Rappel ou information sur le « Cap institutionnel à suivre ».

➤ **Les réunions de coordination**

Cette réunion, à laquelle participent les éducateurs de chaque service (IMP (SEES) / IMPro (SIFPRO)) et tous les professionnels participant à la prise en charge des jeunes du service concerné, est l'occasion d'échanger sur des problématiques, difficultés ou questionnements concernant les usagers dans un premier temps et décisions sur le fonctionnement des services.

Cette réunion est animée par un cadre de direction, suivant un ordre du jour établi par l'ensemble des professionnels avant chaque réunion. Un compte-rendu est ensuite diffusé via le réseau intranet.

➤ **Les réunions éducatives (avec les éducateurs de chaque service)**

Il s'agit de permettre à l'ensemble des éducateurs d'un service de trouver leur cohérence et traiter des situations complexes.

➤ **Les réunions de projet personnalisé**

Des réunions sont organisées avec les référents éducatifs, en présence des autres professionnels qui interviennent auprès de l'utilisateur concerné.

Ces réunions ont lieu tous les mardis et jeudis selon un planning établi tout au long de l'année scolaire, mis à jour régulièrement et porté à la connaissance de tous les professionnels à travers le réseau interne.

A la fin de cette réunion, le projet est élaboré par le référent pour une communication à la famille après validation, par un membre de la Direction. Il s'en suit sa mise œuvre.

➤ **Les réunions de coordination institutionnelle**

Participent à cette réunion hebdomadaire, les médecins, la psychologue, les assistantes de service social, l'infirmière l'éducatrice de suite, l'attachée de direction, la coordinatrice pédagogique, la directrice, le directeur adjoint, et la chef de service. La Direction prendra les décisions en fonction des échanges d'information.

- C'est une instance où sont échangées les informations importantes, parfois sensibles, à traiter avec une attention particulière.
- Informations, aussi plus générales nécessitant un premier échange avant une diffusion aux équipes.
- Coordination et cohérence de l'équipe face aux RDV avec les familles.

Des notes sont prises par les assistantes de service social pendant les réunions et sont accessibles aux différents participants.

- **Une réunion thérapeutique bimensuelle** est animée par les médecins avec pour objectifs :
 - mener des réflexions globales pour le pôle pluriprofessionnel de thérapeutes
 - élaborer et mettre en œuvre le projet thérapeutique de chaque enfant tracé dans son dossier médical.

- **Des réunions ponctuelles** traitant de thèmes spécifiques tels que :
 - L'organisation d'un séjour.
 - La mise en place d'une activité aux enjeux plus complexes.
 - L'organisation d'une manifestation ou évènement (kermesse, sorties ...).

- **Les groupes d'analyse de la pratique professionnelle :**

Des réunions de supervision avec un psychologue analyste extérieur ont lieu le mercredi après-midi, six fois par an pour chaque service. Les professionnels éducatifs et paramédicaux sont tenus d'y participer. Pour faciliter la prise de parole des éducateurs et autres personnels concernés, les cadres ne participent pas à ces réunions.

- **Le Comité de pilotage de la démarche qualité (COPIL) :**

Le comité de pilotage³⁷, joue un rôle de coordination de la qualité et de l'ensemble des risques. Le comité de pilotage se réunit une fois par mois et aborde, les problématiques liées aux risques et à la qualité au cas par cas, en fonction des événements. Un compte-rendu des réunions est effectué. Les actions à mettre en œuvre sont intégrées et suivies dans le Plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ)

3.1.3.2 Le réseau espoir - Intranet

Le réseau « espoir » est un réseau informatique utilisé à l'intérieur de l'établissement et accessible à tous les professionnels.

Il contient notamment :

- Des ressources documentaires institutionnelles indispensables telles que recommandations de bonnes pratiques professionnelles, le projet d'établissement, le règlement intérieur, les notes de service, les informations concernant les instances représentatives et l'association.
- Des ressources partagées entre professionnels.
- Les projets personnalisés des jeunes.
- Ordre du jour et comptes rendus des réunions.
- L'historique (non exhaustif) du parcours des jeunes.
- Les candidatures reçues.
- Les coordonnées des familles.
- Les différents protocoles et procédures.

³⁷ Cf. page 106

3.1.3.3 Les outils de communication écrits

Nom de l'outil	Contenus	Objectifs	Obligations
Cahier de liaison	Toute la vie de l'établissement (organisation, mouvements du personnel, annonces de l'arrivée de nouveaux salariés, stagiaires, information concernant les absences des enfants ou de professionnels, copie des courriers adressées aux familles, sorties prévues ...)	Informers tous les personnels des événements de la vie de l'établissement	Lire tous les jours pour tous les personnels Ecrire lorsqu'un personnel désire communiquer une information au reste de l'équipe
Planning	Planning de réunion sur le réseau interne	Informers des temps de réunions prévus ainsi que des modifications éventuelles	A consulter tous les jours
Compte rendu des réunions	Sur le réseau interne Relevés des décisions prises en réunion	Tracer l'information abordée en réunion Informers les absents Historiser les contenus des réunions	A consulter une fois par semaine
Notes de service	Informers les professionnels de leurs obligations	Harmoniser les obligations des professionnels	A consulter et à mémoriser
Tableaux d'affichage	Information des IRP et obligations d'affichage. Compte-rendus des réunions institutionnelles, offres d'emploi internes (AFDAEIM), notes de services ...	Donner un espace de communication aux instances Remplir les obligations d'affichage de l'employeur	A consulter régulièrement
Registres de présence	Emargement par les professionnels (entrées et sorties de l'établissement)	Informers de la présence sur les lieux des différents professionnels. A communiquer à la direction lors des exercices d'évacuation et le cas échéant aux pompiers.	Emargement obligatoire par tous les professionnels tous les jours (à l'arrivée et au départ) et pour toutes sorties pendant les heures de travail (pause, activités à l'extérieur...)
Registre de présence des visiteurs	Trace la présence dans l'établissement de visiteurs (Entreprise externe, RDV...)	Informers de la présence des visiteurs sur les lieux. A communiquer à la direction lors des exercices d'évacuation et le cas échéant aux pompiers.	Registre tenu par la secrétaire (ou toute personne assurant l'accueil des visiteurs en son absence)
Registre de présence des enfants	Présence et absence des enfants	En plus de l'obligation de tenir un registre de présence des usagers, ce registre sert	Registre tenu par la secrétaire (ou toute personne assurant l'accueil des enfants en

		également à identifier les présents lors des exercices d'évacuation et sera communiqué le cas échéant aux pompiers.	son absence)
Agenda institutionnel	Sont renseignés sur cet agenda tous les RDV et réunions des différents professionnels (à l'IME ou à l'extérieur)	Informé des RDV et réunions prévues. Permettre de programmer les futurs RDV et réunions en fonction de la disponibilité des professionnels.	Chaque professionnel est tenu de renseigner au niveau de cet outil les RDV et réunions le concernant. Les RDV sont également renseignés par le secrétariat.

3.1.4 L'évaluation des compétences et la GPEC

3.1.4.1 La compétence professionnelle

La qualité d'accompagnement de l'utilisateur ne peut se réaliser qu'à partir d'un positionnement compétent de tous les professionnels, carrefour des savoirs, savoir-faire et savoir-être de chacun. La compétence est la résultante de la volonté consciente de chacun d'être eux et de se positionner dans sa profession comme un personnel compétent.

3.1.4.2 L'attitude professionnelle

Dans sa fonction, tout professionnel se doit d'adopter une attitude professionnelle bienveillante, adéquate selon les situations auxquelles il est confronté. Une bonne attitude professionnelle participe aux bonnes relations inter professionnelles qui elles-mêmes sont perçues par les usagers. Si l'attitude professionnelle est une démarche individuelle, l'ensemble constitué par la somme des attitudes de chacun des personnels est garant d'une bonne ambiance d'équipe.

La définition du dictionnaire précise que l'attitude professionnelle prend deux sens :

Sens 1 : Manière de tenir son corps, donc sa posture

Sens 2 : Comportement que l'on adopte selon les circonstances, donc son humeur et son attitude

Selon Henri Bourgeault, docteur en didactique de l'Université de Montréal, l'attitude professionnelle se traduit dans les faits par :

LES ATTITUDES PROFESSIONNELLES

<p>1 ACCEPTATION DE LA CRITIQUE</p>  <p>Être capable de recevoir des commentaires et des remarques dans le but d'améliorer son travail.</p>	<p>7 ESPRIT D'ÉQUIPE</p>  <p>Travailler avec les autres de manière solidaire en contribuant au travail de l'équipe par ses idées et ses efforts.</p>
<p>2 ASSIDUITÉ</p>  <p>Présence active régulière et soutenue à l'endroit où l'on a des obligations à remplir.</p>	<p>8 EXPRESSION ORALE</p>  <p>Utiliser la parole en adoptant un style et un ton adaptés à la personne et aux circonstances.</p>
<p>3 AUTONOMIE</p>  <p>Se prendre en charge, selon ses responsabilités, de façon à poser des actions au moment opportun dans un contexte déterminé.</p>	<p>9 HYGIÈNE PERSONNELLE</p>  <p>Prendre soin de son hygiène corporelle.</p>
<p>4 COMMUNICATION</p>  <p>Utiliser un style, un ton et une terminologie adaptés à la personne et aux circonstances.</p>	<p>10 INITIATIVE</p>  <p>Proposer ou entreprendre un travail, soit pour son accomplissement ou son avancement, et en juger la qualité conformément aux règles de la profession.</p>
<p>5 DÉBROUILLARDISE</p>  <p>Réussir à résoudre un problème nouveau et imprévu en utilisant ses propres moyens conformément aux règles de la fonction de travail.</p>	<p>11 INNOVATION</p>  <p>Introduire de la nouveauté dans la résolution de problèmes.</p>
<p>6 EFFICACITÉ</p>  <p>Avoir du discernement entre le service offert et les attentes du client, ses attentes personnelles, les attentes professionnelles et les conséquences économiques.</p>	<p>12 INTÉGRITÉ PROFESSIONNELLE</p>  <p>Réaliser son travail sans vouloir tromper, abuser, léser ou blesser les autres.</p>

LES ATTITUDES PROFESSIONNELLES (SUITE)

<p>13 JUGEMENT</p>  <p>Décider, face à un ensemble de faits, des actions appropriées à poser.</p>	<p>19 RESPECT DE L'HORAIRE DE TRAVAIL</p>  <p>Tenir compte des prescriptions pour assurer une présence fonctionnelle à son milieu de travail de façon régulière et soutenue.</p>
<p>14 MAÎTRISE DE SOI</p>  <p>Être capable de faire face à des situations particulières, de faire preuve de sang-froid sans adopter une attitude trop émotive ou trop défensive.</p>	<p>20 RESPECT DE L'OUTILLAGE</p>  <p>Manipuler et ranger avec soin et selon les normes du fabricant et leur capacité, l'équipement, la machinerie et l'outillage.</p>
<p>15 ORGANISATION DU TRAVAIL</p>  <p>Préparer son travail de façon à satisfaire les exigences de qualité, d'efficacité et de l'échéancier.</p>	<p>21 RESPECT DES LIEUX DE TRAVAIL</p>  <p>Tenir compte des prescriptions d'utilisation et d'ordre des aires de travail.</p>
<p>16 PERSÉVÉRANCE</p>  <p>Fournir l'effort nécessaire afin de terminer et de réussir le travail demandé.</p>	<p>22 RESPECT DES RÈGLES</p>  <p>Tenir compte des prescriptions de la réglementation, des procédures administratives et des règles de fonctionnement.</p>
<p>17 PRÉVENANCE</p>  <p>Avoir le souci constant de la recherche de la qualité, aller au-devant des besoins et démontrer de la curiosité en regard des tâches du métier.</p>	<p>23 TENUE PROFESSIONNELLE</p>  <p>Adopter la tenue générale et le décorum conformes aux règles de la profession.</p>
<p>18 PROTECTION</p>  <p>Adopter un comportement sécuritaire pour soi et pour les autres.</p>	<p>24 VIGILANCE</p>  <p>Observer avec attention et de façon soutenue le déroulement de ses tâches de travail de façon à en contrôler le résultat attendu.</p>

3.1.4.3 Les entretiens professionnels :

Des entretiens professionnels sont réalisés avec chaque salarié tous les 2 ans. Ils visent à

- ✓ accompagner le salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle : qualifications, changement de poste, promotion....
- ✓ et identifier ses besoins de formation qui peuvent y contribuer.

Ils sont menés par l'équipe de direction composée de la directrice, du directeur adjoint et de la chef de service.

La commission « ressources humaines » de l'association AFDAEIM a travaillé sur un outil commun à toutes les structures de l'association³⁸ qui permet aux salariés de préparer leur entretien individuel et au cadre hiérarchique de conduire celui-ci.

Les salariés sont convoqués par le biais d'un courrier. Une copie du relevé de l'entretien est transmise au salarié, l'original est gardé dans son dossier.

3.1.4.4 Le développement des compétences - La formation

Chaque année, un budget de formation est déterminé en fonction de la masse salariale. Les salariés doivent déposer leur demande de formation avant le 1^{er} novembre de l'année précédant le début des formations demandées.

Les demandes de formation permettant d'accéder à des fonctions d'encadrement doivent être adressées au directeur général de l'association.

Les actions de formation de l'ensemble du personnel de l'IME sont soutenues et encouragées en fonction de la pertinence des demandes et dans les limites des budgets alloués par UNIFAF dans le cadre du programme annuel et par le biais de fonds complémentaires (fonds d'intervention, fonds de professionnalisation, formations organisées par l'organisme collecteur dans le cadre des APR³⁹).

L'établissement consacre chaque année un budget aux formations collectives qui sont dispensées dans l'établissement et permettent la formation d'un nombre important de salariés. Ces formations collectives sont en lien avec le projet d'établissement et les situations auxquelles les salariés peuvent être confrontés. Compte tenu de la réforme de la formation professionnelle continue de 2015 et la baisse du budget consacré à la formation qui en découle, l'établissement favorisera l'accès à la formation au plus grand nombre de professionnels par l'organisation de formations en intraétablissement ou en mutualisant avec d'autres établissements.

3.1.5 L'accueil des nouveaux professionnels

Tout professionnel, futur embauché, passe au moins un entretien qui peut être suivi par la visite de l'établissement A défaut, cette visite aura lieu le premier jour de l'embauche. Les entretiens d'embauche sont menés par un ou plusieurs membres de la Direction.

³⁸ cf. questionnaire d'entretien professionnel, (Annexe 10)

³⁹ Action Prioritaire Régionale

Le jour de son arrivée, le nouveau professionnel signe son contrat de travail. Il lui est remis le livret d'accueil auquel est annexé la charte des droits et des libertés de la personne accueillie, la politique de l'AFDAEIM en matière de promotion de la bientraitance, le règlement de fonctionnement, la fiche de poste, la fiche de recueil des événements indésirables et les consignes en cas d'évacuation. Le règlement intérieur est également remis. Le nouveau professionnel est invité à lire le projet d'établissement rapidement dans le mois suivant son embauche. L'établissement trace la remise de ces documents par l'émargement d'une fiche de transmission de documents, archivée dans le dossier du professionnel.

Quelques jours avant l'arrivée du nouveau professionnel, l'équipe est prévenue par la Direction par le biais du cahier de liaison ou en réunion. Pour les contrats aidés, un tuteur, formé ou devant se former aux fonctions de maître d'apprentissage, est nommé. Son rôle est d'assurer le suivi de la formation et de rester à l'écoute des questions du nouveau professionnel.

Au bout d'un mois, le chef de service ou à défaut un membre de la Direction reçoit le nouveau professionnel pour faire le point sur sa connaissance du projet d'établissement, son intégration dans l'équipe et s'assure de son niveau de connaissances dans le domaine de la prévention du risque de maltraitance et le développement de la culture de la bientraitance.

3.1.6 L'accueil des stagiaires

L'IME est reconnu, par plusieurs Centres de Formation de la Région Ile de France, comme Site Qualifiant depuis de nombreuses années. Nombreux salariés, à ce jour, sont formés au tutorat ou maître d'apprentissage. Des conventions cadre ou de partenariat sont régulièrement signées.

L'IME participe à la volonté formative de l'Etat en embauchant chaque année entre quatre et cinq étudiants souhaitant acquérir un DEES ou un DEME, sous forme de contrats aidés.

Les stagiaires accueillis viennent de différentes formations sociales et médico-sociales comme : éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, psychomotriciens, assistants de service social, psychologues, auxiliaires de puériculture, aides cuisiniers, CAFERUIS, Masters en gestion des établissements sociaux et médico sociaux, CAFDES...

L'IME accueille également des élèves de 3^{ème} pour des stages de découverte.

De plus, l'IME est reconnu pour la passation de l'épreuve de certification de la « Mise en Situation Professionnelle » du diplôme de psychomotricien comme centre d'examen.

3.1.7 La gestion des absences

Dans la mesure du possible, les personnels absents sont remplacés lorsque la période est suffisamment longue pour organiser un recrutement ou lorsqu'elles sont prévues.

Certains remplacements restent cependant difficiles à assurer (médecins, infirmière, psychomotriciens...).

Pour les absences de courte durée, une organisation est prévue afin de garantir l'accueil des usagers dans de bonnes conditions (notamment de sécurité).

3.1.8 Le travail institutionnel sur la prévention des risques psychosociaux

L'IME a entamé en 2015 un travail commun sur la prévention des risques psychosociaux.

Dans ce cadre des groupes de travail avec des intervenants psychosociologues du service de la médecine du travail (ACMS) ont eu lieu auprès des professionnels de l'IME.

Ces groupes de travail ont eu pour mission de :

- présenter une lecture des problématiques rencontrées dans l'activité.
- déterminer les ressources existantes.

- proposer des axes d'amélioration.
- analyser les problématiques remontées par le groupe de travail.
- travailler sur la mise en place de préconisations.
- assurer le suivi de celles-ci.

3.1.9 La médecine du travail

Le cabinet médical ACMS au Bourget, assure le suivi médical par la médecine du travail des professionnels selon les obligations légales.

Le médecin du travail est membre du CHSCT de l'association.

3.1.10 La représentation du personnel

3.1.10.1 Les organisations syndicales

Trois organisations syndicales sont actuellement représentées dans l'Association : la CFE-CGC, FO et SUD.

La négociation syndicale se fait au niveau de la direction générale, qui préside seule les réunions (par délégation du Président). Les accords sont signés par le directeur général et le Président.

Plusieurs accords ont été signés ces dernières années portant sur :

- ✓ L'organisation des élections des DUP (septembre 2016) ;
- ✓ La mutuelle complémentaire de santé (novembre 2016) ;
- ✓ La constitution du comité central d'entreprise (janvier 2017) ;
- ✓ Le droit d'expression des salariés (janvier 2017).

3.1.10.2 La DUP – Délégation Unique du Personnel :

La représentation du personnel est organisée en DUP cumulant les fonctions des délégués du personnel et du comité d'entreprise. Deux DUP régionales sont constituées, une en IDF et une en Pays de Loire, avec des représentants dans trois collèges : ouvriers et employés, techniciens et agents de maîtrise, et cadres.

Un comité central d'entreprise regroupe ces deux instances.

La DUP de l'Île de France comprend actuellement six titulaires (un cadre et cinq TAM⁴⁰) et un suppléant (TAM). Elle est présidée par la directrice de pôle du Val d'Oise qui intervient par délégation du directeur général et du Président.

Toutes les questions relatives aux droits des salariés, au fonctionnement des services et aux œuvres sociales des salariés, entrent dans le champ de compétence du directeur de pôle et peuvent être portées à l'ordre du jour.

Les questions qui dépassent les compétences du directeur de pôle ou/et qui concernent l'ensemble

⁴⁰ Techniciens et Agents de Maîtrise

du personnel de l'AFDAEIM sont traitées par le Comité Central d'Entreprise.

Des réunions exceptionnelles peuvent être prévues pour des consultations obligatoires (licenciement d'un élu, d'un salarié pour inaptitude, etc.)

Nombreuses réunions sont organisées dans l'année respectant la législation en vigueur. Les élus titulaires disposent du temps légal pour préparer les réunions, rédiger les procès-verbaux, et gérer les œuvres sociales.

Chaque réunion donne lieu à un ordre du jour et un procès-verbal affiché et enregistré sur le réseau interne de l'IME.

La DUP a été consultée sur ce projet et y a donné un avis favorable le 24 janvier 2019

3.1.10.3 Le CCE - Comité Central d'Entreprise

Un comité central d'entreprise est constitué au niveau de l'Association. Ce CCE comprend à ce jour cinq titulaires et cinq suppléants pour les deux régions, élus parmi les membres des deux DUP. Il est présidé par le directeur général assisté d'un directeur de pôle.

Le CCE a compétence sur toutes les questions économiques (volet portant sur les données économiques et financières), les questions sociales (volet portant sur les données du personnel et le bilan social) et les projets (volet stratégie de l'entreprise). Le CCE a aussi compétence pour toute question qui concerne l'ensemble des ESMS de l'AFDAEIM.

Des réunions exceptionnelles peuvent être prévues pour des consultations obligatoires (projet d'établissement, mutuelle complémentaire, etc.).

Quatre réunions ordinaires sont prévues dans l'année, avec possibilité de deux réunions exceptionnelles. Les réunions se réalisent généralement en visioconférence, avec une réunion en Vendée et une en Seine Saint Denis regroupant l'ensemble des élus. Cette méthode permet un bon fonctionnement de l'instance tout en limitant le temps et les frais de déplacement.

Une base de données informatique a été constituée comme le prévoit la législation. Cette base numérisée regroupe tous les documents d'information dont les élus ont besoin pour l'exercice de leurs mandats et les consultations obligatoires.

Les élus titulaires disposent de trois heures pour préparer chaque réunion et le secrétaire de trois heures en plus pour rédiger le procès-verbal. Chaque réunion donne lieu à un ordre du jour (président avec le secrétaire) et un procès-verbal (secrétaire).

3.1.10.4 Le CHSCT - Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail

Pour l'AFDAEIM, deux CHSCT sont constitués, un en Pays de Loire et un autre en Ile de France. Le CHSCT de l'Ile de France est composé de cinq salariés élus (représentant toutes les structures de l'Ile de France) et de membres experts (dont le Médecin du travail).

Cette instance contribue à la sécurité et au maintien de bonnes conditions de travail pour les salariés. C'est un organe utile à l'établissement et qui permet d'en améliorer le fonctionnement.

La présidence du CHSCT Ile de France est assurée par le directeur du pôle Seine Saint Denis et le secrétariat par un membre élu. Le CHSCT se réunit quatre fois dans l'année. Des séances extraordinaires peuvent se rajouter, à la demande du Secrétaire ou du Président. Les membres élus bénéficient de deux heures de délégation par mois.

Le CHSCT est particulièrement impliqué dans la prévention des risques professionnels. En lien avec la direction, il préconise des améliorations des conditions de travail, des locaux et des équipements. Les membres du comité ont aussi un droit, voire un devoir, d'alerte en cas d'atteinte à la santé physique ou mentale des salariés et sont à leur écoute.

Des visites régulières des établissements sont prévues dans leur mission.

Les membres du CHSCT sont associés à l'élaboration d'outils de travail réglementaires tels que le « Plan bleu » et le document unique d'évaluation des risques professionnels.

3.1.11 La réglementation du travail

3.1.11.1 La convention collective

La convention collective applicable est « la Convention Collective Nationale de Travail des Etablissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées » du 15 mars 1966.

L'AFDAEIM adhère et cotise à NEXEM (syndicat employeur issu de la fusion entre la FEGAPEI et le SYNEAS), en tant qu'organisme employeur, c'est la dernière édition de la convention qui fait référence en la matière.

3.1.11.2 Les accords d'établissement relatifs au temps de travail

Un accord d'établissement relatif à la réduction du temps de travail à 35 heures a été signé par les partenaires sociaux de l'IME le 1^{er} décembre 1999.

Cet accord intègre les précédents accords relatifs aux congés et prévoit un horaire hebdomadaire régulier à 36h25 heures pour les salariés à temps plein, soit 1407 heures par an auxquelles s'ajoutent 7h de travail au titre de la journée solidarité⁴¹.

3.1.11.3 Accord d'entreprise relatif à la mutuelle complémentaire de santé

Un accord d'entreprise a été signé en novembre 2016, venant substituer un nouveau régime de mutuelle complémentaire santé obligatoire à celui qui existait déjà, suite à l'avenant N°328 de la CCNT de 1966.

Cet accord a été agréé par la Commission Nationale d'Agrément (CNA) en date du 23 février 2017.

⁴¹ La journée de solidarité est une journée de travail non rémunérée pour les salariés. Elle consiste en une journée de travail supplémentaire (qui peut éventuellement être fractionnée en heures), destinée au financement d'actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

3.1.11.4 Les plans d'action

Un plan d'action en faveur des salariés seniors et des jeunes en difficulté d'emploi a été mis en œuvre par l'AFDAEIM. Ce plan prévoit notamment le maintien des droits à cotisation à taux plein des salariés de plus de 50 ans qui réduisent leur temps de travail, et ce notamment dans le cadre de la retraite progressive. Il donne également une priorité à la formation pour maintenir les compétences.

Un plan d'action visant à prévenir la pénibilité a été mis en œuvre par l'AFDAEIM en décembre 2011. Ce plan prévoit notamment différentes mesures préventives pour réduire les risques relatifs au portage de charges, à la manipulation des personnes et aux risques psychosociaux.

3.1.11.5 Le règlement intérieur applicable au personnel

Le règlement intérieur qui est destiné uniquement aux salariés (Code du Travail) Le règlement de fonctionnement est destiné aux usagers (Code de l'Action Sociale et des Familles). Le dernier règlement intérieur est en vigueur depuis janvier 2004 (en cours de révision). Il est commun à l'ensemble des établissements de l'AFDAEIM de l'Ile de France.

La commission « ressources humaines » a travaillé entre 2016-2017 à la rédaction d'un nouveau règlement intérieur commun à l'ensemble des établissements et services de l'AFDAEIM. Les DUP et les CHSCT des deux régions ainsi que le CCE y ont déjà donné un avis favorable. Ce règlement a été validé par le Conseil d'administration et transmis aux administrations compétentes.

3.1.11.6 Les jours d'ouverture et les congés

La prise des congés des professionnels se fait sur la base d'un calendrier en fonction des périodes de fermeture de l'établissement. Ce calendrier est soumis à l'avis consultatif des élus de la DUP. Chaque salarié reçoit ses droits à congé avec la fiche de paye de décembre de chaque année.

3.1.11.7 Les horaires de travail

Le respect des horaires est exigé. Tout retard au travail est systématiquement relevé par l'encadrement. Le temps manquant est récupéré, ou encore inscrit en temps d'absence sur le salaire mensuel (donnant alors lieu à une réduction de salaire).

Les absences non justifiées ainsi que les retards répétitifs entraîneraient une procédure disciplinaire.

3.1.11.8 Les entrées et sorties

Les entrées et sorties pendant le temps de travail sont strictement contrôlées.

Toute sortie et retour (aussi bien des professionnels que des usagers) est inscrit sur un registre spécifique tenu au secrétariat, indiquant le motif de l'absence et l'accompagnateur le cas échéant. Ceci, ajouté au cahier de présence, permet de savoir à tout moment qui est présent dans les locaux.

De même, un registre indiquant toutes les presences des visiteurs dans les locaux de l'IME est également tenu par le secrétariat.

C'est une exigence en termes de responsabilité et de sécurité (procédure de contrôle de l'effectif présent en cas d'incendie ou d'exercice d'évacuation).

3.1.12 Le respect des normes environnementales

L'IME s'est engagé dans une démarche de respect de l'environnement.

Différentes actions sont déjà engagées en ce sens, parmi lesquelles nous citons:

- La diminution du gaspillage alimentaire, par un contrôle plus anticipé des présences aux repas et un meilleur ajustement avec les commandes ;
- Le tri sélectif des déchets de toute sorte, y compris alimentaire ;
- La numérisation des documents, la limitation du papier et de l'usage des photocopieurs ;
- Le recyclage des produits médicaux.

3.2 LES MOYENS MATERIELS

3.2.1 Les équipements

L'IME veille à l'entretien régulier de ses locaux et équipements. Ceci est facilité par la présence dans son effectif de deux agents techniques (1,5 ETP) ainsi que par la souscription de différents contrats d'entretien et de maintenance.

De plus, et dans un souci de modernisation et adaptation aux besoins des usagers et du fonctionnement de l'établissement, l'IME tient à renouveler ses équipements et à réaliser des travaux sur l'infrastructure suivant un Plan Pluriannuel d'Investissement validé tous les cinq ans par l'autorité de tarification.

3.2.2 Le parc automobile

L'IME dispose de six véhicules :

- Trois minibus pour organiser les sorties et les différents déplacements avec les groupes.
- Un minibus dédié à l'atelier espaces verts.
- Deux berlines pour le transport des usagers et des familles pour des visites d'établissement et pour les déplacements professionnels du personnel.

Ces véhicules sont entretenus et contrôlés systématiquement et renouvelés régulièrement dans le cadre du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

3.2.3 Le parc informatique

Les salariés ont pratiquement tous accès aux outils informatiques. Actuellement, seul le personnel des services généraux ne dispose pas de matériel informatique. Un ordinateur leur sera prochainement attribué. Ces outils permettent entre autre de travailler sur un espace partagé uniquement accessible en interne (le réseau « espoir »)

Un logiciel de gestion des dossiers des usagers existe également. Il est hébergé sur un serveur externe. Seuls certains utilisateurs y ont accès par l'intermédiaire d'un code d'identification. Le code d'accès ouvre ainsi des droits aux utilisateurs identifiés.

L'IME dispose d'une charte informatique régissant son utilisation. La commission Ressources Humaines doit travailler sur une charte commune à l'ensemble des établissements.

Par ailleurs, le système informatique est équipé d'un pare-feu et l'accès à internet est restreint à certains sites.

3.3 LES MOYENS FINANCIERS :

L'IME est financé principalement par la sécurité sociale dans le cadre d'un financement attribué annuellement par l'autorité de tarification, l'ARS dans le cadre de la réglementation budgétaire des établissements médico-sociaux.

Le budget est préparé par la directrice en collaboration avec la responsable comptable du siège et transmis à l'ARS après validation par le Conseil d'Administration.

La directrice est responsable de la gestion du budget et en rend compte régulièrement à l'association.

A la fin de chaque année civile, les comptes sont arrêtés et contrôlés par le commissaire aux comptes de l'association.

Le compte administratif ainsi que le rapport d'activité, sont présentés par la directrice au Conseil d'administration et transmis après validation à l'ARS dans le respect des délais réglementaires.

3.4 LE PARTENARIAT

La démarche de recherche de partenaires s'inscrit dans la volonté de l'établissement de compléter l'offre de service proposée aux jeunes.

En effet, l'IME, n'étant pas un organisme isolé et restant limité dans ses ressources, doit s'ouvrir à des partenaires extérieurs amenant d'autres possibilités complémentaires de réponse aux attentes et besoins des usagers. Dans ce cadre l'IME a développé depuis plusieurs années tout un réseau de partenaires.

Cette ouverture sur notre environnement nous permet d'atteindre un de nos objectifs à savoir : **intégrer l'utilisateur dans la cité.**

3.4.1 Le dialogue et la communication

Le partenariat ne peut se déployer que dans un contexte où les acteurs impliqués peuvent se rencontrer pour articuler leur action. Différentes instances peuvent permettre un dialogue sur les projets personnalisés :

- les réunions ponctuelles des partenaires
- l'information concernant les objectifs des partenaires dans les projets personnalisés
- les transmissions établissement et partenaires
- les rencontres formelles et informelles avec les professionnels
- l'évaluation des partenariats

3.4.2 La formalisation

En règle générale, une convention de partenariat est établie entre l'établissement et les différents partenaires.

Cette formalisation permet de clarifier les responsabilités de chacun, de sécuriser la place des enfants et professionnels de l'IME dans leur action et de donner un support aux informations transmises sur les usagers.

Sont partenaires de l'IME : les classes ordinaires de l'éducation nationale, les ULIS école, collège ou lycée, d'autres IME de proximité, des structures pour adultes de type ESAT, l'hôpital de Gonesse, les CMP et CMPP de proximité, le CAMSP de Gonesse, les structures pour adultes de l'AFDAEIM, les MDPH, les structures socio-éducatives et artistiques de la ville de Garges-lès-Gonesse (la médiathèque, la patinoire, la piscine, l'espace Lino Ventura, etc...)

Le partenariat avec l'association HEVEA (Habiter Et Vivre Ensemble Autrement) permet à certains jeunes de l'IMPro (SIFPRO) de bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'une recherche d'emploi en milieu ordinaire de préférence.

3.4.3 Les principaux partenaires de l'IME

3.4.3.1 La MDPH- CDAPH

La MDPH est le premier partenaire de l'IME car elle oriente vers notre établissement les personnes pour lesquelles la commission départementale estime que leur profil et leur situation justifient cette orientation.

Des relations fonctionnelles sont entretenues avec la CDAPH dès qu'un changement d'orientation est envisagé et à chaque échéance, et ce pour chaque personne inscrite dans l'établissement.

Depuis 2017, des réunions sont organisées deux fois par an entre la MDPH et l'IME pour faire le point sur les situations complexes et mener un véritable travail partenarial sur les sorties et les admissions.

3.4.3.2 Les partenaires pour compléter l'offre de service

De nombreux partenariats ont été développés dans ce cadre, notamment :

- ***un partenariat avec le centre social municipal dans le cadre de deux ateliers informatique :***
 - le mercredi matin : 8 usagers travaillent la découverte de l'outil informatique.
 - le vendredi après-midi : 8 usagers travaillent la numérisation.
- ***un partenariat espaces verts dans un Centre d'Accueil de Jour (CAJ) :***

Il s'adresse à 5 usagers de l'IMPro (SIFPRO). Ce travail ne s'arrête pas à la notion de création et de production, il favorise les échanges et le lien avec d'autres usagers plus âgés.
- ***un partenariat avec une école - la chorale langue de signes :***

Nous travaillons cette année dans le cadre d'un partenariat avec des élèves de CE1/CE2 d'une école primaire. Un groupe d'usagers de l'IMPro (SIFPRO) apprennent la langue de signes française aux élèves du milieu ordinaire. Ce partenariat a permis de mettre en place des ateliers sur le thème du handicap et d'apprendre aux élèves deux chansons en langue de signes. Ce travail est encadré par deux éducatrices formées en LSF et le groupe se compose de 12 usagers et 24 élèves.
- ***la Maison des arts :***

Depuis plusieurs années, l'IME a développé un partenariat avec la Maison des arts de Garges lès Gonesse.

Plusieurs ateliers-activités ont pu se mettre en place grâce à ce partenariat :

- **éveil musical** : cette activité a lieu une fois par semaine à la Maison des arts de Garges lès Gonesse avec un professeur de musique. Quatre enfants de l'IMP (SEES) âgés de 6 à 8 ans y participent. L'objectif des séances d'éveil musical est centré sur l'oreille: savoir écouter, de manière active, s'intéresser aux bruits, aux sons, pouvoir reproduire les sons, agir sur la source sonore, inventer des sons. L'éveil musical n'a pas pour but de transmettre un savoir mais un savoir-faire et un savoir-entendre.
 - **cours de piano-théâtre** : cette activité a lieu une fois par semaine à la Maison des arts de Garges lès Gonesse avec un professeur de musique et un professeur de théâtre. 6 enfants de l'IMP (SEES) âgés de 10 à 12 ans y participent. L'objectif est de mener un travail à la fois sur le son, la musique, les bruits, le corps, le geste, le mouvement. Les enfants découvrent la relation entre le son et le mouvement.
- **le ROTARY Club** :
- Un réseau de décideurs locaux, professionnels et associatifs, qui se réunit pour échanger des idées et passer à l'action en faveur des usagers de l'IME depuis 3 ans maintenant.
- **les ESAT**
- Ces partenariats, mis en place depuis 2017, permettent de faciliter la formation professionnelle de l'utilisateur. quatre jours par semaine, 4 usagers profitent d'une expérience de terrain concrète sur deux sites. L'objectif étant de faciliter l'insertion professionnelle de l'utilisateur.
- **Passeurs d'arts** :
- Ce projet, dont le but est de permettre l'accès aux arts pour tous, en utilisant les pédagogies collectives les plus enthousiasmantes regroupe des collégiens musiciens du programme Passeurs d'Arts qui apprennent à chanter et jouer aux usagers de l'IME. Des répétitions ont lieu tous les mercredis matins au collège Henri Matisse (Garges lès Gonesse) et vendredis matin à l'IME.
- Des concerts, auxquels peuvent participer les enfants et jeunes de l'IME, sont organisés et les professionnels et familles y sont conviés.

3.4.3.3 Les partenaires médicaux

Les partenaires médicaux regroupent, non seulement des hôpitaux dont celui de Gonesse, mais aussi les CMP et CMPP de notre réseau et de celui du lieu d'habitation de chaque enfant. Aussi bien que des CATTP comme celui de Sarcelles. Mais aussi des médecins libéraux ou hospitaliers, ou des professionnels de santé paramédicaux (orthophonistes et ergothérapeutes).

La MDPH du Val d'Oise par le biais de son équipe pluriprofessionnelle peut occasionnellement être notre partenaire de santé. En ce moment (octobre 2018) la réalisation d'une expertise en ergothérapie a été acceptée par la MDPH au bénéfice de deux jeunes de l'IME.

3.4.3.4 Les partenaires sociaux

L'IME participe à des partenariats sociaux avec les circonscriptions de l'ASE, la CRIP. Les assistantes de service social participent à des réunions pluriprofessionnelles qui concernent des enfants accompagnés par l'IME. Les services de l'ASE sont quasi-systématiquement invités à participer aux réunions de projet personnalisé, lorsqu'ils suivent l'enfant.

3.5 LE BENEVOLAT

Des bénévoles viennent parfois encadrer certaines activités.

Ce partenariat a pour but :

- D'apprendre à se comporter en groupe et en face à face avec une personne que les enfants ne connaissent pas au départ.
- Faire des activités non proposées par l'établissement.
- Faire des activités valorisantes et valorisées par une personne extérieure.

En plus des deux bénévoles intervenant dans le cadre de l'atelier couture auprès des jeunes de l'IMPro (SIFPRO), des conventions ponctuelles sont signées avec des bénévoles, notamment lors de la kermesse-portes ouvertes de l'IME et des sorties ponctuelles.

4 LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

4.1 LA DEMARCHE QUALITE

Le concept de qualité fait partie désormais du contexte législatif encadrant le secteur social et médico-social à travers les obligations de la loi du 2 janvier 2002 qui exige des établissements et services qui en relèvent d'« évaluer la qualité de leurs activités et des prestations qu'ils délivrent ».

La démarche qualité vise à réduire l'écart entre les attentes ou les besoins des bénéficiaires (le service attendu), l'engagement du prestataire ou son offre (le service déclaré), et les prestations effectivement fournies (le service rendu).

La qualité est envisagée à partir des attentes de l'utilisateur et de ses proches, c'est-à-dire le destinataire de la prestation de service de l'établissement et non pas à partir du prestataire.

Les évaluations ont pour but de vérifier l'adéquation avec les orientations générales et la réglementation en vigueur, ainsi que l'efficacité et la pertinence des services mis en place en fonction des besoins et attentes des personnes accueillies. Celles-ci débouchent systématiquement sur des préconisations volontaires (évaluation interne) ou imposées (inspections de l'ARS, évaluation externe).

L'établissement s'est inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité en tant que processus permanent de réflexion, d'interrogation de l'organisation et des pratiques.

Cette démarche est marquée par 2 temps forts :

- L'évaluation interne (tous les 5 ans) : trois évaluations depuis 2003, début de la 4^{ème} évaluation en 2018.
- L'évaluation externe (tous les 7 ans) : 1 première évaluation en 2014.

Enjeux pour le projet d'établissement

La culture de la démarche qualité doit vivre auprès de tous les personnels.
Assurer le suivi du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité.
Remplir nos obligations d'évaluation interne et externe dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM.

4.2 LES EVALUATIONS

4.2.1 L'évaluation interne

Dès la parution de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 sur la rénovation sociale et médico-sociale, l'IME l'ESPOIR s'est lancé dans un processus d'amélioration permanente des prestations de service aux enfants et adolescents qu'il accueille.

Au cours de l'année 2002 un groupe de pilotage inter-établissements de notre association s'est constitué et a reçu une formation de conduite de l'évaluation interne à partir du Référentiel Quali Progress du SNAPEI.

La première évaluation interne s'est déroulée au cours de l'année 2003.

A l'issue de cette évaluation qui était une première pour l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle de l'IME, un plan d'action a été élaboré par la Direction et des priorités d'amélioration ont été dégagées et réalisées.

La deuxième évaluation interne a eu lieu durant les quatre derniers mois de l'année 2008, le référentiel utilisé était une version améliorée du Référentiel Quali Progress du SNAPEI et qui comportait 525 questions.

A l'issue de cette deuxième évaluation interne, les réponses apportées en 2008 ont été comparées à celles de 2003. Les progrès réalisés en cinq ans sur nos prestations de service ont alors été constatés.

Les résultats de cette deuxième évaluation ont montré la dynamique d'évaluation qui s'est instaurée au sein de l'IME. Non seulement cette dynamique est propulsée par la Direction, mais chaque membre du personnel se l'est appropriée en menant des nombreuses actions d'amélioration au-delà des priorités du plan d'action élaboré.

Un nouveau plan d'action a été élaboré par la Direction et des priorités d'amélioration ont été soulignées.

Au dernier trimestre de l'année 2013 nous avons fait le choix de procéder à une troisième évaluation interne qui s'est poursuivie par une première évaluation externe en 2014.

Pour la réalisation de cette évaluation interne nous nous sommes appuyés sur le Référentiel Quali-Eval de la FEGAPEI agréé par l'ANESM.

Cette troisième évaluation interne a donné des résultats qui serviront de mesure de comparaison pour la quatrième évaluation interne qui a débuté en 2018, mais le rythme pris par notre IME depuis plus de 10 ans nous inscrit dans une démarche d'amélioration permanente de la qualité de service rendu, sans attendre parfois le délai des cinq ans pour s'améliorer dans sa pratique de tous les jours.

Un plan d'amélioration du service rendu a été décidé par la Direction à l'issue de cette troisième évaluation interne en priorisant les axes d'amélioration suivants :

- ✓ mettre en place un fichier répertoriant des données anonymes sur la population (commission projet de l'association),
- ✓ évaluer et prévenir les risques de maltraitance (commission bientraitance de l'association),
- ✓ réactualiser le projet d'établissement de 2008,
- ✓ poursuivre les travaux liés à l'accessibilité,
- ✓ créer une procédure d'information des familles en cas de refus d'admission,
- ✓ prévoir une réflexion institutionnelle du rôle de référent,
- ✓ constituer des fiches sanitaires,
- ✓ prévoir une procédure d'enregistrement des plaintes,
- ✓ élaborer un livret d'accueil du salarié.

Ces évaluations ont amené les professionnels à évoluer sur beaucoup de points, ce qui a engendré une amélioration globale de la qualité dans un processus constant et progressif des services proposés aux personnes accueillies.

L'AFDAEIM dans son ensemble (des membres du conseil d'administration s'étant aussi associés aux évaluations externes) s'inscrit dans ce processus. On observe des évolutions dans les deux régions, avec des projets immobiliers et des restructurations d'établissements et de services, pour mieux répondre aux besoins des personnes accueillies, des familles et des besoins du territoire (cf. plan d'action de l'AFDAEIM de 2015 à 2018)⁴²

4.2.2 L'évaluation interne 2018-2019

L'IME entame en 2018 sa 4ème évaluation interne.

Dans ce cadre, un comité de pilotage a été mis en place et formé à l'outil d'évaluation interne retenu par l'établissement, à savoir Quali-éval.

Ce comité de pilotage, outre sa mission de piloter et mener cette nouvelle évaluation interne, joue un rôle de coordination de la qualité et de l'ensemble des risques.

Il possède à ce titre les fonctions de pilotage de la qualité, de commission des risques et de veille sanitaire.

Ses missions en matière de risques sont les suivantes :

- piloter la démarche qualité et les évaluations internes,
- définir les orientations générales de la qualité et de la gestion des risques,
- clarifier les responsabilités des différents acteurs,
- proposer des méthodes pour prévenir les risques et/ou intervenir suite à un incident,
- veiller à la conformité des pratiques à la réglementation,
- veiller à l'analyse du dispositif et à son amélioration,
- veiller au respect des exigences de signalement aux instances régionales et ou nationales des événements indésirables graves,
- suivi du Plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ),
- effectuer un ou des bilans annuels et les diffuser aux personnes ou instances appropriées.

Ce comité de pilotage comprend :

- La directrice – référente qualité
- Le directeur adjoint
- La chef de service
- L'attachée de direction
- Les médecins
- L'infirmière
- La coordinatrice pédagogique

D'autres professionnels peuvent être invités à participer à ces réunions.

Le comité de pilotage se réunit une fois par mois et aborde, les problématiques liées aux risques et à la qualité au cas par cas, en fonction des événements.

⁴² Plan d'action de l'AFDAEIM de 2015 à 2018 (Annexe 11)

Un compte-rendu des réunions est effectué. Les actions à mettre en œuvre sont intégrées et suivies dans le Plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ)

Dans sa démarche d'évaluation interne, le COPIL a procédé à une revue et mise à jour du PAQ (axes d'amélioration prévus suite à la dernière évaluation interne en 2013 ainsi que ceux programmés suite aux préconisations de l'évaluation externe de 2014).

Ceci a permis d'établir un PAQ⁴³ avec de nouvelles priorités et échéances. Des indicateurs ont également été définis afin de permettre l'évaluation et le suivi des actions menées. Un référent, membre du COPIL, a également été désigné pour chaque action afin de permettre un meilleur suivi de la réalisation du plan ainsi que le respect des échéances prévues.

Ce nouveau PAQ tient également compte des préconisations envisagées par l'ARS suite à la mission d'inspection⁴⁴ qui a eu lieu à l'IME en mars 2018.

Dans le cadre de la nouvelle évaluation interne, des groupes de travail pluri-professionnels animés par un membre du COPIL seront mis en place de septembre 2018 à mars 2019 afin de répondre aux référentiels retenus pour cette démarche.

Le COPIL aura pour mission de regrouper les travaux des différents groupes, les analyser et élaborer le rapport de l'évaluation interne ainsi que les nouveaux axes d'amélioration professionnels qui seront ensuite inscrits au PAQ de l'établissement et suivis par le COPIL.

La directrice de l'établissement se charge d'informer les professionnels de l'IME ainsi que les différentes instances (CA, CVS, DUP) de l'état d'avancement de la démarche.

4.2.3 L'évaluation externe en 2014

L'évaluation externe a été commanditée par la direction générale, suite à un appel d'offre (lancé auprès d'une trentaine d'organismes), décrivant bien le cahier des charges et exigeant des garanties quant à la forme. L'organisme choisi, l'IFAC, a été sélectionné parmi une dizaine de postulants, par une commission interrégionale constituée à cette fin.

4.2.3.1 Points forts relevés⁴⁵

Plusieurs points forts avaient été identifiés par l'évaluation externe⁴⁶ tels que :

A- Sur l'axe des buts des dirigeants

- L'établissement s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Il a tiré des conclusions pertinentes de sa troisième évaluation interne en déterminant un plan d'amélioration du service rendu.
- La participation d'une **équipe pluriprofessionnelle** à l'élaboration du projet individualisé, **l'avancée dans la personnalisation de l'accompagnement.**

⁴³ Plan d'Amélioration de la Qualité (Annexe 12)

⁴⁴ Cf. page 110

⁴⁵ Cf. rapport évaluation externe (Annexe 13)

⁴⁶ Cf. rapport évaluation externe (Annexe 13)

- La **fréquence des réunions du CVS et son champ d'action** en conformité avec les articles D311-15 à D311-20 du CASF.
- L'association a mis en place une commission « bienveillance » et une commission « projet personnalisé ».

B- Sur l'axe de l'organisation

- Le management fait une large part à pluriprofessionnalité, notamment dans l'élaboration et l'actualisation des projets personnalisés.
- La procédure d'admission est élaborée, complète et tracée.
- Tous les éléments relatifs à l'utilisateur sont consignés dans la base documentaire dématérialisée. Ils sont consultables par les personnes autorisées.
- Un projet pédagogique individuel, partie prenante du PPS, est en ligne dans la base documentaire.
- L'établissement dispose d'un professeur de sports. Son activité représente un plus éducatif reconnu et l'ensemble des éléments de l'activité est consigné et classé.
- Les professionnels de l'IME expérimentent de nouvelles façons de travailler comme par exemple l'utilisation de la « méthode Simone Ramain » ou la « méthode verbo-tonale ».
- Les normes HACCP sont respectées, les habitudes alimentaires des usagers sont intégrées et respectées tout en suivant des règles nutritionnelles.
- La formation fait partie des outils de management de la qualité.

C- Sur l'axe des activités et prestations

- De nombreuses activités correspondent aux attentes et aux besoins des usagers.
- Les familles sont considérées et les professionnels sont disponibles et aidants si elles le souhaitent.
- La population accueillie évolue sur le territoire. On observe des manifestations de troubles envahissants du comportement dont certains à caractère autistique. L'IME s'efforce de se montrer ouvert tout en ne dénaturant pas sa mission première d'accueil d'enfants et d'adolescents en situation de handicap mental.
- Un projet d'accueil, ébauche du futur projet personnalisé, est élaboré par l'équipe pluriprofessionnelle avant l'arrivée de l'utilisateur.
- Le parcours individuel a été individualisé totalement. Même si cette orientation appelle aujourd'hui des correctifs en fonction des leçons tirées de l'expérience.
- Chaque usager dispose d'un référent.
- L'intimité de l'utilisateur est respectée.

D- Sur l'axe de l'environnement

- Des partenariats sont noués dans le territoire, notamment avec des établissements et services médico-sociaux.
- Des actions sont menées en lien avec des acteurs du territoire (Ecoles, centres socio-culturels, établissements médico-sociaux).
- Les relations avec l'Education nationale et les professionnels qui en dépendent, qu'ils interviennent dans l'établissement ou non, sont constructives et dynamiques.

- Les deux assistantes de service social participent à deux collectifs professionnels en Seine Saint Denis et dans le Val d'Oise intersectoriels et inter-établissements.
- L'établissement a engagé des actions d'information et de sensibilisation auprès des usagers et de leurs familles qui arrivent au terme de leur parcours au sein de l'IME.
- L'IME accueille facilement des travailleurs handicapés de l'ESAT en stage et utilise les prestations de service en restauration et entretien des locaux de l'ESAT de l'AFDAEIM.

4.2.3.2 Préconisations de l'évaluation externe et améliorations réalisées et en cours⁴⁷ :

L'évaluation externe en 2014 a relevé des préconisations autour de plusieurs axes :

- ***Conditions d'élaboration et de mise en œuvre du projet d'établissement et de la qualité de l'accompagnement des usagers :***
 - Révision des projets personnalisés depuis 2015 avec déclinaison des objectifs généraux en objectifs opérationnels et liés à la spécificité de chaque professionnel.
- ***Réactualisation du projet d'établissement préconisée :***
 - La réactualisation est en cours de finition à l'échéance de juin 2018.
- ***D'après le constat de l'évolution de la population et le vieillissement de celle-ci (amendement Creton, jeunes sans solution après l'IMPro (SIFPRO)), envisager par l'IME des structures adaptées pour les adultes :***
 - Reprise du projet d'un service pour des jeunes majeurs relevant d'un CAJ, sous forme davantage d'extension au niveau du projet de l'IME que de création d'un nouveau service.
- ***La communication entre les pôles semble imparfaite et les professionnels ne collaborent pas assez de manière transversale :***
 - La communication entre les pôles est améliorée par des comptes-rendus systématiques de réunions de projet personnalisé (45' ou 1h30), de coordination du mercredi (1h30), institutionnelle (1h30) enregistrés sur le réseau interne de l'IME et accessibles à tous les professionnels gravitant autour des enfants, des réunions de coordination institutionnelle du jeudi (1h) avec des comptes-rendus sous format papier disponible dans le bureau des assistantes de service social et accessible aux professionnels participant à cette réunion.
- ***Les dispositifs de prévention des risques psychosociaux et de l'usure professionnelle par la possibilité d'échanges de poste et améliorer la qualité et les conditions de travail :***
 - Intervention de la médecine du travail dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux (deux groupes de travail), passages systématiques du CHSCT dans l'IME, visites médicales avec le médecin du travail, au moins 3 réunions

⁴⁷ Les préconisations de l'évaluation externe sont également inscrites au PAQ et suivies par le COPIL. Cf (Annexe 14)

institutionnelles par année scolaire, développement des groupes d'analyse de la pratique, mise en place des entretiens professionnels tous les deux ans.

- ***Utilisation par les professionnels de la base documentaire dématérialisée propre à l'IME :***
 - Cette base de données est systématiquement enrichie et mise à jour. Elle est aussi disponible de façon matérialisée à la bibliothèque de l'IME. Beaucoup de comptes-rendus sont mis sur cette même base de données. Il ne reste plus qu'à les lire, s'en informer et se les approprier.

- ***Les projets personnalisés contiennent des objectifs parfois imprécis, il faudrait garder des objectifs au regard d'indicateurs quantifiables et datables :***
 - Même, si les projets personnalisés sont améliorés par le détail des objectifs et moyens spécifiques à chaque professionnel, nous restons peu satisfaisants quant aux indicateurs quantifiés et datés avec précision.

- ***Vue l'évolution, la qualification et l'efficacité requises par les ESAT, il faudrait que l'IME engage des partenariats avec l'ESAT de l'AFDAEIM et avec d'autres ESAT :***
 - Nombreux sont les ESAT avec lesquels l'IME travaille pour la réalisation des stages par les jeunes de l'IMPro (SIFPRO). Certains, celui de La Courneuve (de l'AFDAEIM) ou du Blanc Mesnil ont même signé une convention de partenariat inter-établissements. Les relations de partenariat non formalisées restent également satisfaisantes.

- ***Les différences des conditions de l'accompagnement en IME et dans des structures de travail protégé (horaires, pauses, rémunérations, vacances, cadre de travail, coûts du repas et du transport, etc), font qu'il est nécessaire de s'assurer de la bonne compréhension de celles-ci par l'usager et ses représentants légaux :***
 - Des rendez-vous explicatifs existent depuis quelques temps et sont développés systématiquement, des visites sont organisées par le service de suite, des réunions de travail avec les usagers, des stages de découverte sont systématiques.

- ***Il conviendra de poursuivre l'effort sur le plan de l'actualisation semestrielle des projets personnalisés :***
 - Tous les jeunes accueillis à l'IME disposent d'un projet personnalisé écrit et remis aux parents, pour certains, deux réunions ont lieu dans l'année scolaire en cas de besoin, et pour très peu d'enfants par manque du référent (congés divers, maladie, maternité, liés aux difficultés de remplacement) les délais de révision peuvent être de 1 an et ½ voire 2 ans.

- ***Il conviendra de veiller à associer les usagers et leurs familles à l'élaboration des outils de la loi du 2 janvier 2002 :***
 - Le CVS a déjà été consulté pour la validation de ce projet d'établissement, des enquêtes satisfaction sont adressées aux familles lors des évaluations internes sur leur degré de satisfaction par rapport à nos prestations. Des représentants des usagers et du CVS ont été reçus par l'évaluateur lors de l'évaluation externe. Le CVS, les usagers et leurs familles seront également associés à la 4^{ème} l'évaluation interne en cours.

- ***Réactualisation urgente des outils de la loi du 2 janvier 2002 :***
 - Le projet d'établissement est en cours de révision, l'évaluation interne est en cours depuis le mois de janvier 2018, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement le seront courant l'année 2018.
- ***Besoin de définition des modalités permettant aux usagers d'accéder aux informations les concernant :***
 - Ces modalités seront définies et formalisées courant de l'année 2018.
- ***Il est recommandé à l'IME d'organiser les modalités d'appropriation par le personnel de concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accompagnement, et sur l'ouverture de l'IME à et sur son environnement :***
 - Des conférences thématiques et trimestrielles ont lieu depuis l'année 2015, la réforme du diplôme des éducateurs spécialisés inclue des domaines de compétence qui vont dans ce sens, la pratique des professionnels est orientée de façon conséquente vers des partenaires extérieurs (collèges, infrastructures de la ville, etc) et dont la plupart à l'appui d'une convention écrite. Notre IME est un Site Qualifiant et en ce sens, il accueille de nombreux étudiants (environ 35 par année scolaire).
- ***Il faudrait associer davantage les usagers au fonctionnement institutionnel :***
 - Ce CVS fonctionne depuis avril 2002 avec participation des représentants élus des usagers, avec des comptes-rendus systématiques et diffusés, il existe depuis quelques années (environ 2015) une commission repas à laquelle des représentants des usagers participent.
- ***La prise en compte des principaux risques relatifs aux spécificités des usagers et aux conditions d'accompagnement, dans le respect de l'autonomie et des droits de l'utilisateur :***
 - Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sont disponibles à l'ensemble du personnel, sur le réseau interne à l'IME et sur format papier dans la bibliothèque et/ou dans le bureau du directeur adjoint. Poursuite des conférences thématiques dont celle du mois de mai concerne le « secret professionnel et le partage des informations ». Cette thématique fait suite à la loi du 26 janvier 2016 sur le partage des informations entre les professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux.

4.2.4 L'inspection de l'ARS en 2018

Une mission d'inspection de l'ARS a été diligentée les 8 et 16 mars 2018.

Cette inspection est inscrite au programme régional d'inspection et de contrôle de l'ARS d'Ile de France (quinze structures seront inspectées durant les cinq années à venir, notre IME étant la première).

L'IME l'Espoir a été sélectionné comme établissement n'ayant pas fait l'objet d'inspection au cours des dix dernières années, ni de réclamation ou de signalement.

Les domaines d'investigation de cette mission d'inspection ont porté plus particulièrement sur l'organisation des admissions et des sorties, la relation avec les familles et la gestion des risques. Cette inspection s'est déroulée dans de très bonnes conditions et nous a semblé très intéressante notamment par la richesse des échanges et entretiens avec les deux inspectrices qui ont pu rencontrer, selon un planning pré-établi, des professionnels ainsi que des représentants des usagers et des familles au CVS.

4.2.4.1 Constat général

- La mission d'inspection n'a pas relevé de dysfonctionnement majeur lié aux thématiques étudiées.
- Il ressort que l'établissement tend à répondre aux recommandations concernant l'admission et l'orientation des enfants et des adolescents accompagnés (procédure d'admission, identification d'un service dédié aux orientations).
- L'établissement associe les familles, lors des différentes phases d'évaluation (admission, accueil, projet personnalisé, orientation).
- La mission relève la régularité des échanges entretenus avec la MDPH et l'attention portée par l'établissement aux situations prioritaires identifiées par cette dernière.
- La mission d'inspection a souligné la bonne coopération, la richesse des échanges et la bonne tenue des dossiers des usagers.

4.2.4.2 Préconisations envisagées et constat actuel de réalisation

La mission d'inspection a donné lieu à un rapport, reçu en juin avec des prescriptions et recommandations envisagées, invitant l'association à donner ses observations dans un délai de vingt jours.

La direction de l'IME a fait connaître ses observations à l'ARS, ci-dessous les préconisations envisagées et constat actuel de réalisation.

A. Prescriptions envisagées :

1- Concevoir un projet d'établissement, à visée pédagogique, éducative et thérapeutique, conformément aux articles L.311-8 et D.312-12 du CASF

Un nouveau projet d'établissement est en cours de finalisation et sera présenté au prochain CVS puis au Conseil d'administration pour validation (fin 2018).

2- Dater le règlement de fonctionnement en vigueur à l'IME, afin de le rendre conforme aux dispositions de l'article R.311-33 du CASF

Le règlement de fonctionnement de l'IME a été revu et validé par le CVS du 7 mars 2017. Le règlement daté ainsi que le PV du CVS du 7 mars 2017 ont été adressés à l'ARS.

3- Elaborer le règlement intérieur du CVS, afin de le rendre conforme à l'article D.311-19 du CASF

Un projet de règlement intérieur a été élaboré et validé par le CVS du 3 juillet 2018. Il sera transmis après validation par le Conseil d'Administration à l'ARS.

4- *Elaborer une procédure de déclaration des évènements indésirables, conformément aux articles L.331-8-1 et R.331-8 et -9 du CASF*

Une procédure de déclaration des évènements indésirables graves a été élaborée suite à la visite d'inspection et transmise à l'ARS ainsi que la procédure de déclaration des évènements indésirables, qui existait déjà à l'IME et qui a été élaborée dans le cadre du travail fait au niveau de l'association en matière de promotion de la bientraitance. Ont été communiqués également à l'ARS : la procédure de déclaration des évènements indésirables, un extrait de la politique de l'AFDAEIM en matière de promotion de la bientraitance ainsi que la fiche de recueil des évènements indésirables.

La direction de l'IME, veillera dorénavant à informer (anonymement) le CVS de la survenue de tout incident et des dispositions prises ou envisagées, le cas échéant, par la structure pour y remédier et en éviter la reproduction.

B. Recommandations envisagées :

1- *L'établissement devrait ajouter à son plan d'amélioration de la qualité des indicateurs de suivi, afin de faciliter le pilotage de la qualité et l'atteinte des objectifs.*

Dans le cadre de la nouvelle évaluation interne commencée en janvier 2018, un Comité de pilotage a été mis en place et se réunit au moins une fois par mois. Ce COPIL a mis à jour le plan d'amélioration de la qualité, des indicateurs sont prévus afin d'assurer le suivi et l'évaluation des actions menées.

En l'absence de poste de responsable qualité au sein de l'association, cette fonction est assurée à l'IME par la directrice.

2- *Afin d'améliorer les relations avec les familles et les usagers, l'établissement devrait formaliser les modalités de transmission à la famille du bilan pluriprofessionnel annuel et des informations détaillées sur l'évolution de l'enfant et de l'adolescent à échéance semestrielle.*

La procédure « Communication avec les familles » a été mise à jour pour tenir compte de cette recommandation et adressée à l'ARS.

3- *La démarche d'analyse des risques devrait être poursuivie afin de faire l'objet d'une appropriation par les équipes (établissement d'une cartographie des risques, mise en œuvre d'un plan d'action ciblant quelques risques prioritaires, avec des indicateurs et des échéances en termes de réduction des risques).*

Dans le cadre de la nouvelle évaluation interne, un groupe de travail pluriprofessionnel sera consacré à l'évaluation et la gestion des risques avec pour finalité l'élaboration d'une cartographie des risques, un plan d'action et un programme global de gestion des risques. Le COPIL aura ensuite la charge d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action.

4.3 LES PERSPECTIVES EN MATIERE DE SERVICES :

4.3.1 Etat des lieux :

A- Evolution des besoins en interne

Le public accueilli dans notre IME s'est diversifié ces 10 dernières années. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs⁴⁸ et il en résulte que le plus souvent, les orientations sont notifiées pour des intégrations en centre d'accueil de jour, en foyer de vie ou foyer d'accueil médicalisé.

B- Le schéma départemental du Val d'Oise en faveur des personnes handicapées 2018-2022⁴⁹

→ Volet 1 : enfants :

- *Des prises en charge de plus en plus complexes en établissement, et des situations de rupture causées par l'absence d'accompagnement adapté*

Du fait d'une meilleure intégration globale en milieu ordinaire, on observe une concentration des situations les plus lourdes et/ou complexes en établissement.

Cela étant, des difficultés sont repérées autour des situations d'enfants « frontière » présentant des troubles du comportement associés ou combinant plusieurs types de handicaps, ne relevant pas d'un agrément unique. Par conséquent, ces enfants ont des besoins de prise en charge plus complexes à gérer au sein des établissements, et qui dépassent parfois les capacités et spécificités d'accueil prévues initialement.

On recense également un nombre significatif d'enfants en attente de place en institut médico-éducatif (IME) ou en situation de rupture de parcours (sorties d'hospitalisation, sortie d'établissement...), qui restent à domicile par défaut. L'attente d'une solution pérenne génère bien souvent des tensions dans l'environnement familial, voire des situations d'épuisement. Une demande croissante d'accueil temporaire se fait sentir pour soutenir ces situations.

Enfin, des situations de rupture de soins sont observées pour les enfants présentant des pathologies complexes ou des troubles d'ordre psychiatrique, peu pris en charge en milieu hospitalier mais ne correspondant pas non plus aux capacités d'accompagnement du médico-social.

- *L'état des lieux de l'offre de service dans le Val d'Oise⁵⁰.*

En 2017, on dénombre 17 IME dans le département du Val d'Oise, pour un total de 1 023 places (69 places créées depuis 2012), et 36 places en IMPro (SIFPRO).

Selon les données issues de l'outil de suivi des orientations HOPE, 62 % des personnes de moins de 20 ans accompagnées ou accueillies en ESMS sont en IME.

Le taux d'équipement en IME est inférieur à la moyenne régionale et nationale (2,9 % contre 3,1 et 4,3 respectivement).

⁴⁸ Cf. page 81

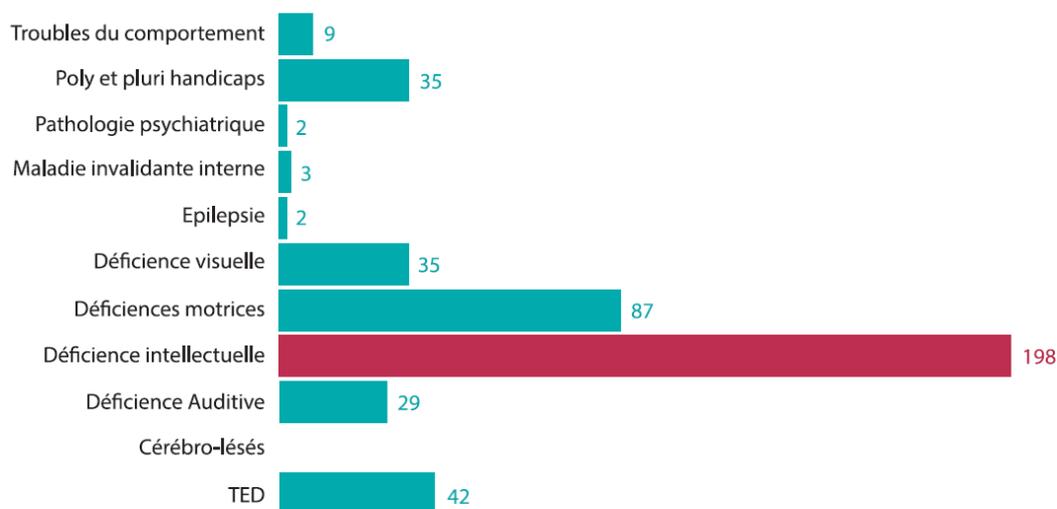
⁴⁹ Schéma départemental du Val d'Oise 2018-2022

⁵⁰ Schéma départemental partie II / 21

L’outil HOPE, qui permet de donner une indication sur le nombre d’enfants et de jeunes ayant une orientation CDAPH non mise en œuvre, relève 686 personnes de moins de 20 ans ont ainsi une orientation en établissement pour enfant non mise en œuvre, dont 632 en IME.

Ces personnes présentent principalement une déficience intellectuelle (pour 40 % d’entre elles) ou un trouble envahissant du développement (30 %), et sont essentiellement domiciliées en Plaine de France, Rives de Seine et Cergy-Pontoise agglomération.

Personnes de moins de 20 ans avec une orientation non mise en œuvre par type de déficience (Catégorie 0 et 1 de HOPE⁵¹)



Source : HOPE 2017

→ Volet 2 : Jeunes adultes :

○ *L'évolution des profils et attentes⁵²*

L’augmentation des profils de jeunes avec TSA et problématiques de comportement, ainsi que des personnes avec handicaps lourds, entraîne des décalages entre les activités proposées en ESAT et en ateliers d’insertion (et qui demandent une certaine autonomie), et les ateliers adaptés qui se retrouvent engorgés.

Les professionnels du secteur notent par ailleurs une évolution des structures d’origine des demandeurs de places en ESAT : les jeunes ne viennent plus uniquement d’IME (handicaps plus lourds), mais aussi d’ULIS, d’EREA, etc.

○ *Des attentes en termes de fluidité de la transition entre ESMS enfants et adultes*

La volonté des professionnels et des familles d’anticiper le passage en structure adulte, notamment lorsqu’une place se libère, peut se heurter à l’ouverture des structures adultes aux personnes de plus de 20 ans uniquement.

⁵¹ L’outil de suivi des orientations de la MDPH (HOPE) a été conçu et développé par le Conseil départemental du Val d’Oise. Il permet de suivre les bénéficiaires d’orientations en ESMS

⁵² Schéma départemental partie II / 28

Les dispositifs intermédiaires (SIAMAT, CITVS,...) permettant une transition progressive connaissent ainsi une forte demande.

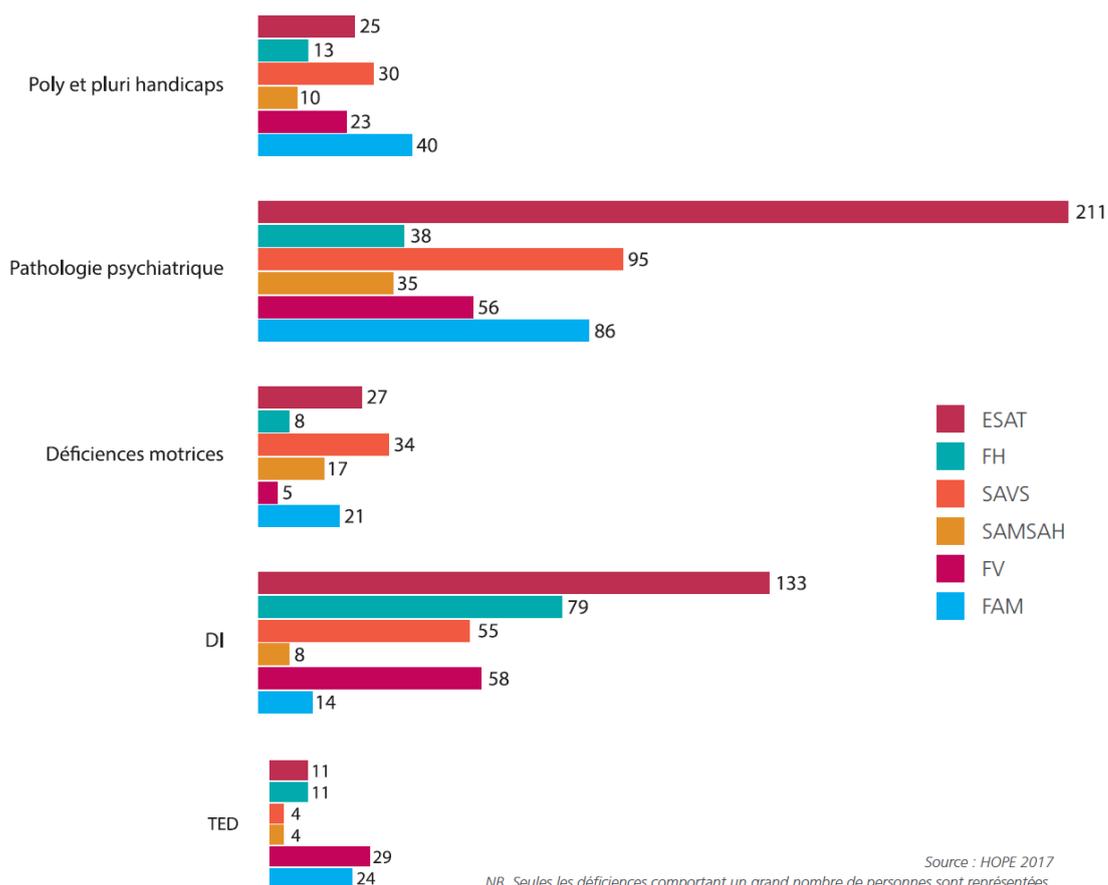
Des attentes sont également exprimées en termes de continuité de la prise en charge entre établissements enfants et adultes, notamment au niveau des outils de communication mobilisés, afin d'éviter les ruptures et des troubles du comportement associés.

○ **L'état des lieux avec orientation non mise en œuvre: 1204 adultes**

Parmi l'ensemble des adultes avec une orientation non mise en œuvre, 25% d'entre elles sont atteintes d'une déficience intellectuelle (soit **395 personnes**), 27% ont une orientation en ESAT, 16% en SAVS, 13% en FAM et 12% en FV.

Concernant les adultes codifiés « en attente de placement sur le long terme » (correspondant à la catégorie 2 de HOPE, « placement envisagé »), il est également à noter la proportion importante d'adultes orientés en ESAT (33% des adultes en catégorie 2, soit 562 personnes), en SAVS (18%), ainsi qu'en FH (17%). La plupart de ces personnes sont également atteintes de déficience intellectuelle ou de troubles psychiatriques.

Nombre de personnes de plus de 20 ans avec une orientation non mise en œuvre par type de déficience⁵³



⁵³ Schéma départemental partie II / 36

4.3.2 Les perspectives en faveur des enfants et adolescents :

L'IME s'inscrit dans le Plan d'actions du Schéma Départemental du Val d'Oise pour 2018-2022 qui a dégagé des axes de travail que nous pouvons mettre en lien avec notre projet d'établissement :

✓ **Orientation 1** : *Améliorer la fluidité du parcours de scolarisation.*

- Objectif 1-1 Assurer un meilleur accompagnement du parcours de l'enfant et des familles en milieu ordinaire.

En sensibilisant les communes et particulièrement celles de Garges lès Gonesse à l'accueil des enfants et adolescents dans les écoles, dans les Centres de Loisirs et autres infrastructures de la ville.

- Objectif 1-2 Faciliter les transitions et les passerelles entre milieu ordinaire et l'IME.

L'IME signe des conventions de partenariat avec la médiathèque, la piscine, les Centres artistiques comme Lino Ventura et autres sites de la ville. Il développe aussi des partenariats avec des classes ordinaires de l'Education nationale et l'association Passeurs d'Art pour partager l'apprentissage de la musique avec une classe d'un collège de Garges lès Gonesse.

Mise en place d'un partenariat avec une autre école où il s'agit pour certains enfants de l'IME d'apprendre à chanter en langue de signes française. L'IME développe des rencontres sportives avec d'autres IME du département, soit en se rendant sur d'autres IME, soit en conviant les autres IME à venir participer à des tournois dans son gymnase.

L'IME est partie prenante des temps partagés avec les classes d'ULIS école et ULIS collège pour certains enfants et adolescents pouvant le faire. Pour l'année scolaire 2017-2018 deux enfants bénéficient de cette scolarité à temps partiel. L'IME reçoit et se déplace si nécessaire lors des réunions de l'Equipe de Suivi de Scolarité pour tous les enfants et adolescents qu'il accueille.

✓ **Orientation 2** : *Prévenir et améliorer la réponse aux situations complexes et ruptures de parcours.*

- Objectif 2-1 Améliorer la prévention et l'évaluation des situations complexes.

L'IME développe depuis fort longtemps un partenariat avec le CAMSP de Gonesse, celui-ci accueille des enfants entre 0 et 6 ans orientés le plus souvent par des PMI. Ce partenariat consiste à la rencontre annuelle d'une éducatrice de l'IME avec les parents des enfants accueillis au CAMSP, pour leur expliquer ce qu'est un IME. Dans la même année, certains professionnels du CAMSP viennent à l'IME avec une dizaine de familles pour une rencontre d'échange et une visite de la section des plus jeunes enfants. Ceci permet aux familles de mettre les pieds dans un IME pour la première fois et ainsi dédramatiser l'accueil en IME.

L'IME est représenté auprès de la MDPH en participant à des commissions thématiques comme c'est le cas en 2018, sur l'élaboration du dossier unique régional d'admission. Mais aussi en se rendant deux fois par an à la MDPH pour approfondir et affiner la collaboration. L'IME participe à la mise en place du dispositif de Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), qui émane du rapport de Denis Piveteau « Zéro sans solution » en 2014. Il participe ainsi à des Groupes Opérationnels de Synthèse (GOS) réunions pour trouver des solutions partagées face à des situations complexes.

- Objectif 2-2 Assouplir l'offre et accompagner la gestion des situations complexes.
L'IME développe le travail en réseau avec l'Education nationale, l'Espace adolescents (psychiatrie infantile) de l'hôpital de Gonesse, différents CMPP comme celui de Villiers le Bel avec différentes circonscriptions de l'ASE et dont la CRIP.

Dans la logique du soutien aux familles, l'IME met en place depuis peu à titre expérimental des réunions avec des familles qui sont confrontées à l'isolement, à la suite du départ du jeune après l'âge de 20 ans. Il encourage les familles à se constituer en Collectif, car une famille qui revendique ses droits ne pèse pas lourd. Mais, un Collectif de familles peut avoir un accueil par les pouvoirs publics et en l'occurrence par le Conseil Départemental.

Dispositif Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT).

L'IME est inscrit dans ce dispositif qui émane du rapport de Denis Piveteau du 10 juin 2014 sur le « Zéro sans solution ». Il développe le concept de parcours au lieu de celui de la place et il comporte 4 axes principaux :

- 1- Mise en place d'un dispositif d'orientation permanent.
- 2- Déploiement d'une réponse territorialisée accompagnée pour tous.
- 3- Soutien par les pairs.
- 4- Accompagnement au changement des pratiques.

4.3.3 Les perspectives en faveur des jeunes majeurs :

→ En lien avec le schéma départemental

De façon très spécifique les orientations 3 et 4 du schéma départemental 2018-2022 ciblent une population de jeunes adultes.

✓ Orientation 3 : Mieux anticiper le passage à l'âge adulte.

- Objectif 3-1 Préparer davantage les familles au passage à l'âge adulte.

Afin de sensibiliser les familles au passage de leur enfant à l'âge adulte, plusieurs rencontres ont lieu au sein même de l'IME. Ces rencontres ont lieu à l'adolescence où il est abordé le passage du jeune adolescent au service de l'IMPro (SIFPRO). Ce service accueille des jeunes entre 14 et 20 ans. Il sera aussi question pour certains jeunes d'aborder avec les familles l'apprentissage de l'autonomie de déplacement et la prise des transports en commun (autobus, tramway, train).

L'IMPro (SIFPRO) propose deux bals de fin d'année civile (en décembre de préférence) et l'autre de fin d'année scolaire (en juillet de préférence). Souvent ces bals sont l'occasion pour la plupart des adolescents et jeunes majeurs d'une première expérience de vie conviviale et peu connue.

Vers l'âge de 15 ans une information est faite aux familles concernant l'adolescence et la vie affective et amoureuse ? Le besoin de préparer l'adolescent à adopter un comportement socialisé et en collectivité.

Vers l'âge de 16 ans est abordée la question de la mise en place d'une mesure de protection juridique. En effet, l'enfant va dans deux ans devenir « majeur » et la famille perdra l'autorité parentale.

A partir de l'âge de 17 ans des stages en ESAT seront proposés à certains grands adolescents en capacité de tenir un poste de travail. Il fréquentera alors des adultes travailleurs d'ESAT qui ont entre 20 et 60 ans.

A l'âge de 18 ans c'est la majorité civile, où de nombreux droits viendront faire constater aux familles que leur enfant est désormais un adulte. Mais qui dit droits dit aussi tout son corollaire d'obligations en responsabilité.

Il ne reste aux familles que deux années avant le départ de l'IME (structure pour enfants) vers une autre structure pour adultes en situation de handicap.

- Objectif 3-2 Développer les liens entre l'IME pour enfants et les différents établissements pour adultes. Des réunions d'adolescents permettent à ceux qui ont déjà fait un stage de raconter son expérience, à d'autres adolescents n'ayant pas encore réalisé de stage dans le milieu adulte.

Des visites d'établissements ESAT, CAJ, SIAMAT, SAS, CITVL...sont faites tout au long de l'année, pour permettre aux adolescents de se faire une représentation personnelle de ces lieux pour adultes. D'autres visites ont lieu lors des Portes ouvertes de ces établissements. Notre association AFDAEIM possède dans un rayon de 10 kilomètres, trois établissements pour adultes. Un ESAT, une SAS et un CAJ, ce qui facilite les échanges et les rencontres.

Des partenariats sont concrétisés au bénéfice des adolescents et jeunes-majeurs de notre IME et ceci de différentes formes en fonction des nécessités de l'adolescent.

✓ **Orientation 4 : Promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes-adultes.**

- Objectif 4-1 Faciliter l'accès au travail en milieu ordinaire ou protégé.

Plusieurs partenariats existent avec des ESAT dont celui appartenant à la même association. Par le biais de notre Service de Suite, nombreux sont les stages proposés aux jeunes-majeurs. Ces stages sont très variés (espaces-verts, self et cuisine, conditionnement, numérisation, entretien de locaux) mais, aussi entretien de petite mécanique, (entretien de vélos).

Pour les grands adolescents les plus performants, dès l'âge de 17 ans et demi un stage peut être fait dans un CAVT. A la suite du stage le CAVT peut proposer une admission au grand adolescent, lui permettant ainsi d'apprendre des compétences liées à un métier et ensuite lui trouver une place « aménagée » dans une entreprise ordinaire de travail, ou en entreprise adaptée ou enfin en ESAT. Le CAVT peut aussi préparer à un CAP.

➔ **Réunions avec les familles dont leur jeune est au domicile.**

Bon nombre de jeunes (12 au total) de plus de 20 ans sortis de l'IME entre 2014 et 2018, se retrouvent aujourd'hui au domicile des parents par manque de place dans les structures pour adultes de type CAJ et dans l'incapacité actuelle d'occuper une place en ESAT. Pour ces raisons, l'IME organise des

réunions avec ces familles afin de les accompagner collectivement dans le faire valoir de leurs droits et des possibilités existantes, une première réunion a eu lieu le 25 juin 2018.

→ **Projets d'aménagement, d'extension et de création :**

Nous préconisons d'inscrire institutionnellement une dynamique de changement de la « place » des usagers. Il est nécessaire d'accompagner un changement de posture des équipes de l'IME auprès des adultes de plus de 20 ans (réflexion institutionnelle, formations, outillages, vocabulaire à utiliser...). Il serait souhaitable de rédiger des éléments spécifiques sur la notion de durée d'accompagnement en référence aux tranches d'âge des publics accueillis afin de positionner l'établissement comme un lieu de parcours de vie (avec un avant, un pendant et un après), jouant un rôle de passeur de relais.

A ces fins, l'IME continuera à s'adapter à toutes les personnes accueillies.

▪ **Dans un premier temps.**

Le service de l'IMPro (SIFPRO) s'organiserà à partir du mois de septembre 2019, tenant compte de nouveaux besoins des adultes de plus de 20 ans. Une nouvelle section accueillera des adultes ne pouvant pas être réorientés dans l'immédiat vers des structures pour adultes, adaptées à leurs besoins et désirs. Il s'agira de s'adapter en organisant **un espace de type SAJ (Service d'Accueil de Jour) Jeunes Majeurs**.

▪ **Dans un second temps.**

La Direction de l'IME soumettra à l'ARS un projet d'extension de son effectif afin d'accueillir dans de meilleures conditions encore, les adultes de plus de 20 ans dans le cadre d'un **SAJ (Service d'Accueil de Jour) Jeunes Majeurs** au-delà de son effectif actuel de l'IME de 96 places. Projet d'extension qui sera soumis au préalable à l'approbation de l'AFDAEIM.

▪ **Dans un troisième temps.**

Toujours dans ce cadre, et en lien avec les orientations 2015-2018 de l'AFDAEIM, un pré-projet en vue de la création d'un **SAJ (Service d'Accueil de Jour) Jeunes Majeurs** été élaboré et présenté au Conseil Départemental du Val d'Oise début 2016.

Ce projet s'adresse à un public cible entre 20 et 25 ans qu'à ce-jour se retrouve contraint à devoir bénéficier dudit amendement Creton ou alors se retrouvant au domicile des parents.

Plusieurs IMPro (SIFPRO) du département du Val d'Oise y seront concernés, ce pré-projet est l'émanation d'un travail prospectif entre les IMPro (SIFPRO) du Val d'Oise Est : l'IME l'Espoir de Garges lès Gonesse, l'IME Henri Wallon de Sarcelles et l'IME Daniel Séguret d'Ecouen.

Etant donné que ce projet ne pouvait être étudié que dans le cadre d'un appel à projet, l'équipe de direction de l'IME le finalisera afin de correspondre au plus près à des nouveaux appels à projet.

5 VALIDATION DU PROJET

Ce projet d'établissement a été élaboré par l'équipe de l'IME piloté par un comité constitué par : le directeur général de l'AFDAEIM, la directrice, le directeur adjoint et la chef de service de l'IME et a donné lieu ensuite à une lecture attentive par les membres du conseil d'administration de l'AFDAEIM, et par les représentants du personnel de l'Île de France, ainsi que les représentants des familles au CVS.

Les représentants des usagers au CVS n'ayant pas pu lire ce projet, une présentation simplifiée leur a été faite par la chef de service et la coordinatrice pédagogique dans le cadre du travail mis en place pour l'accompagnement des représentants des usagers.

Les représentants des salariés et les membres du CVS ont donné un avis favorables lors des différentes consultations.

Le conseil d'administration a donné un avis favorable unanime le 10 décembre 2018 sur le présent document (cf. extrait du PV du conseil d'administration⁵⁴).

Tous les préalables à cette réalisation étant donc satisfaits, nous sollicitons un accord des services de l'ARS pour la mise en œuvre de ce projet qui est l'aboutissement d'une réflexion qui a duré près de 18 mois (entamée en mars 2017), dans l'établissement.

Le président de l'AFDAEIM, Henry DELAUNAY BELLEVILLE

La directrice de pôle territorial du Val d'Oise – directrice de l'IME, Lilia CHAABANE

Fait à Garges lès Gonesse le 31 janvier 2019

⁵⁴ Annexe 15

GLOSSAIRE

- ACMS Association interprofessionnelle des Centres Médicaux et sociaux de Santé
- AEEH Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
- AFDAEIM Association Familiale d'Aide aux Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux
- ANESM Agence Nationale de l'Evaluation des Etablissements Médico Sociaux
- APA Activités Physiques Adaptées
- APR Actions Prioritaires Régionales
- ARS Agence Régionale de Santé
- ASE Aide Sociale à l'Enfance
- CAJ Centre d'Accueil de Jour
- CAFDES Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur D'établissement ou de Service d'Intervention Sociale
- CAFERUIS Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
- CAMSP Centre d'Accueil Médico-Social Précoce
- CASF Code de l'Action Sociale et des Familles
- CAT Centre d'Aide par le Travail
- CAVT Centre d'Adaptation à la Vie et au Travail
- CCE Comité Central d'Entreprise
- CCNT Convention Collective Nationale de Travail
- CDAPH Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- CFE-CGC Confédération Française de l'Encadrement –Confédération Générale des Cadres
- CH Centre d'Hébergement
- CHSCT Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
- CMP Centre Médico Psychologique
- CMPP Centre Médico Psychopédagogique
- CNA Commission Nationale d'Agrément
- CRIP Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes
- CVS Conseil de la Vie Sociale
- DEES Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé
- DEME Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
- DG Directeur Général
- DITEP Dispositif Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques
- DUD Document Unique de Délégation
- DUP Délégation Unique du Personnel
- EA Entreprise Adaptée
- EMP Externat Médico Pédagogique
- ENS Ecole Nationale Sociale
- ESAT Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- ESMS Etablissements et Services Médico-Sociaux
- ESS Equipe de Suivi de Scolarisation
- ETP Equivalent Temps Plein
- FO Force Ouvrière
- HACCP Hazard Analysis Critical Control Point

- HAS Haute Autorité de Santé
- HEVEA Habiter et Vivre Ensemble Autrement
- HOPE Logiciel de la MDPH du Val d'Oise permettant le suivi de l'orientation des personnes handicapées dans les établissements
- IEM Institut d'Education Motrice
- IFAC Institut de Formation d'Animation et de Conseil
- IME Institut Médico Educatif
- IMP Institut médico Pédagogique
- IMPRO Institut Médico Professionnel
- IRP Instances Représentatives du Personnel
- ITEP Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
- JO Journal Officiel
- LSF Langue de Signes Française
- MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées
- OPCA Organisme Paritaire Collecteur Agréé
- OPHLM Office Public d'Habitations à Loyers Modérés
- PAQ Plan d'Amélioration de la Qualité
- PECS Picture Exchange Communication System
- PIA Projet Individualisé d'Accueil
- PMS Plan de Maîtrise Sanitaire
- PPI Plan Pluriannuel d'Investissement
- PPI Projet Personnalisé d'Accueil
- PPS Projet Personnalisé de Scolarisation
- RDV Rendez-Vous
- RESO Réunion d'Evaluation du Stage d'Observation
- SAJ Service d'Accueil de Jour
- SAS Section d'Adaptation Spécialisée
- SEES : Section d'Education et d'Enseignement Spécialisés
- SEGPA Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
- SIAM Service d'Intégration aux Aveugles et Malvoyants
- SIAMAT Service Intermédiaire d'Accès et de Maintien à l'Aide par le Travail
- SIFPRO : Section d'Initiation et de première Formation Professionnelle
- SST Sauveteurs Secouristes du Travail
- SUD Union Syndicale Solidaire (SUD= Solidaires, Unitaires, Démocratiques)
- TAM Technicien, Agent de Maîtrise
- ULIS Unité Localisée d'Inclusion Scolaire
- UNAPEI Union Nationale des Associations de Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (*Anciennement : Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés*)
- UNIFAF Union du Fonds d'Assurance Formation de la branche
- VRS Valorisation des Rôles Sociaux